Conseil communal de Lomme
Séance du mercredi 17 juin 2026

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal	3
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 20 mai 2026	3
-	Présentation déploiement de la stratégie du plan vidéo protection	4
-	Point sur la situation de REFINAL	10
-	Dénomination de la Maison du Citoyen : « Edgar MORIN »	10
-	Point sur la situation de VPK	10
2026/49	Vœu pour le droit à un logement accessible et digne pour toutes et tous	11
2026/50	Conseil Municipal - Adoption du règlement intérieur	16
2026/51	Adhésion de la commune de Lomme au réseau national ANVITA (association nationale des villes et territoires accueillants) – Cotisation 2026 – Désignation du représentant de la commune dans les instances de l'ANVITA	19
2026/52	Humanicité / Médiation sociale / Subvention à CITEO	21
2026/53	Règlement budgétaire et financier de Lille-Hellemmes-Lomme	22
2026/54	Approbation du compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable - Exercice 2025	22
2026/55	Approbation du Compte Administratif – Exercice 2025	23
2026/56	Budget de la Commune associée de Lomme – Exercice 2026 – Budget Supplémentaire	34
2026/57	Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2026	38
2026/58	Convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville – Attribution d'un fonds de concours dans le cadre du projet de vidéo protection urbaine	42
2026/59	Convention entre la métropole européenne de Lille et la Ville – Attribution d'un fonds de concours dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la tribune de la Maison Folie Beaulieu	44
2026/60	Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire / Remises gracieuses	45
2026/61	Actions de prévention et d'éducation à la santé – Subventions aux collèges Guy MOLLET et Jean ZAY	45
2026/62	Attribution d'une subvention de fonctionnement à la section lommoise du Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2026	47
2026/63	Commission Communale pour l'Accessibilité – Renouvellement	50

2026/64 Accès au droit – Subvention exceptionnelle sur projet – Amicale des locataires CNL (Confédération Nationale du Logement) de la Délivrance – Permanences publiques 55

2026/65 Proposition d'organisation du temps scolaire des écoles publiques 59

2026/66 Demande d'autorisation d'ouverture d'une micro-crèche de 12 places sur Lomme : Les Papillons 2 62

2026/67 Prorogation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association « La sauvegarde du Nord » pour le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) / Autorisation de signature de l'avenant 65

2026/68 Projet éducatif global / Attribution des subventions dans le cadre du Programme Annuel d'Action de Lomme Educ' – Session 1 66

2026/69 Subventions exceptionnelles sur projets ou actions 68

2026/70 Conventions d'objectifs et de mise à disposition des locaux entre la ville de Lomme et les associations et avenant à la convention entre diverses associations et la ville de Lomme 68

2026/71 Sport - Aide à la prise de licence sportive en club pour les familles de la Ville de Lille et ses communes associées 69

2026/72 Subventions exceptionnelles aux associations sportives : soutien à la participation aux championnats, compétitions et évènements. 73

2026/73 Acceptation du don de l'association Lille 3000 de deux œuvres photographiques de l'artiste Matéo Mate 74

2026/74 Marché de Noël 2026 – Appel à manifestation d'intérêt – Commerçants 74

2026/75 Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques 75

2026/76 Appel à projets nature en ville, biodiversité et agriculture urbaine / Attribution de subventions 77

2026/77 Prise en charge par la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes, de la destruction des nids de frelons à pattes jaunes 79

2026/78 Renouvellement du marché de fourniture de beurre, OVO, Fromages et laitages en conventionnel pour le fonctionnement de la restauration collective des écoles et crèches de Lille et ses communes associées Hellemmes et Lomme ainsi que pour le restaurant municipal de Lille - Lancement de l'avis d'appel public à concurrence - Autorisation de signature 81

2026/79 Marchés globaux de performance n°2022MC139 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, production d'eau chaude sanitaire, traitement des eaux, télégestion, systèmes photovoltaïques avec fourniture d'énergie et services associés pour la Ville de Lille, ses communes associées de Lomme et Hellemmes ainsi que leurs CCAS - Avenant au lot 2 81

2026/80 Marché de prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la Ville de Lille, des Communes associées Hellemmes et Lomme et de leurs 3 CCAS 83

2026/81 Marchés publics pour la fourniture de denrées festives pour les opérations de fin d'année – Autorisation de signature des marchés publics. 85

Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le mercredi 17 juin 2026
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 18 heures 02.

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

Mme Cécile MESANS, Mme Céline BERNARD, Mme Isabelle CAMBIER, M. Lucas LEROY et Mme Karima HARIZI, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous, j'espère que vous allez bien.

Nous allons ouvrir le Conseil.

Je vais demander à Monsieur Philippe CLAUW, puisqu'il est secrétaire de séance, il a ce plaisir, de faire l'appel du Conseil municipal.

- **APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**
 (par Monsieur Philippe CLAUW)

Mme Cécile MESANS a donné pouvoir à M. Alain GRILLET
Mme Céline BERNARD a donné pouvoir à Mme Thérèse LEBRUN
Mme Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à M. Florent DIXNEUF
M. Lucas LEROY a donné pouvoir à M. André BUTSTRAEN
Mme Karima HARIZI a donné pouvoir à M. Lucas WACRENIER

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur CLAUW.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 MAI 2026**

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer par approuver, si vous en êtes d'accord, le PV du dernier Conseil communal, s'il n'appelle pas d'observation particulière.

Qui vote contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

Qui approuve ce procès-verbal ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER et Madame VANDENBULCKE.)*

(Le procès-verbal du Conseil communal du 20 mai 2026 est adopté à l'unanimité. Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

Je vous remercie.

- **PRESENTATION DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DU PLAN VIDEO PROTECTION**
 (Projection d'un diaporama)

M. LE MAIRE.- Sur l'introduction avant le Conseil, plusieurs informations, et je l'ai dit à la conférence des présidents : d'abord, une présentation de la stratégie que nous avons travaillée avec les Lommois sur la vidéo protection sur la ville.

Vous savez que c'est un sujet important, qui prend en écharpe, évidemment, les questions de sécurité, mais aussi les questions de prévention, très importantes sur la ville mais aussi ailleurs, et de délinquance, de médiation, et les questionnements que nous faisons à l'interne sur l'augmentation des effectifs de la Police Municipale ; c'était un objet de la campagne municipale, on ne va pas y revenir, parce que tout cela est un peu derrière nous, mais il faudra déployer l'augmentation des effectifs de la Police Municipale, et je le dis aussi, même s'ils ne sont pas là, parce qu'on leur a écrit et qu'ils nous ont répondu à peu près de la même manière pour les trois derniers ministres de l'Intérieur – j'ai dû me rappeler qui ils étaient –, Monsieur NUÑEZ, celui qui est en fonction actuellement, Monsieur RETAILLEAU et Monsieur DARMANIN, sur le fait que la Police Nationale faisait son travail à Lomme comme sur la circonscription de police élargie, 80 000 habitants sur Lomme, Loos et notre partie des Weppes, mais l'effectif nous semble singulièrement faible, en tout cas au regard des attentes et peut-être des faits qui sont commis.

2025 a été une année prolifique, parce qu'elle nous a permis de travailler avec tous les acteurs de sécurité – vous l'avez sur le PowerPoint, je ne reviens pas sur le calendrier précis –, notamment avec les élus au sens large, et même ceux de l'opposition de l'époque pour ceux qui étaient là, Madame la Procureure de la République, Monsieur le Commissaire central de Lille, le Directeur adjoint de cabinet du Préfet qui nous a beaucoup accompagnés, évidemment la Police Municipale, les experts sécurité, les bailleurs…

Tout cela a été reproduit quelques semaines plus tard avec une rencontre autour de la sécurité, qui ne s'était jamais faite littéralement dans cette ville, ici même, pour évoquer à travers une réunion publique quelques jours plus tard avec les habitants quelles étaient leurs humeurs, quels étaient leurs besoins, quels étaient les attendus, quels étaient leurs niveaux de patience ou d'impatience sur la sécurité/l'insécurité, sur le niveau d'intranquillité.

C'est de là qu'est arrivée la décision politique assumée de notre majorité de regarder la question de la sécurisation, pas sous un angle unique de la photo, c'est-à-dire d'une vidéo protection valant Big Brother sur toute la ville, mais comme étant un élément du parcours de sécurité/du continuum de sécurité, comme on dit.

Cela étant dit, je le répète, on en profitera au cours de ce mandat pour augmenter les effectifs de la Police Municipale, même si ce n'est pas si simple, au regard des concurrences, parfois, entre les Villes et de la difficulté de recruter. Le policier municipal est une espèce rare – j'allais dire « protégée » mais aussi rare –, donc c'est une question, et je le dis encore, s'il nous écoute, ce n'est pas certain, au ministre de l'Intérieur sur la demande ferme, définitive, de renforcement des effectifs de la Police Nationale, pas uniquement sur Lomme, mais sur la circonscription, considérant qu'ils sont – vous le savez – logés dans nos locaux.

Sur la suite, vous le savez, cette stratégie a été coconstruite et nous avons décidé de scinder nos efforts, pour commencer à travailler sur la vidéo protection avec un certain nombre de caméras dites « nomades » ou « mobiles » ; elles ont fleuri ; ce n'est pas énorme, c'étaient six caméras à l'époque, elles sont toutes déployées aujourd'hui, puisqu'elles ont été déployées en 2025 et début 2026. Nous nous sommes également engagés sur un plan pour 2026 et 2027 de déploiement de caméras fixes qui commencera réellement en septembre 2026 et finira en juin 2027, donc à l'horizon d'un an.

Combien ? Trente-cinq caméras complémentaires ou supplémentaires, qui remplaceront d'ailleurs en partie ou même totalement les six caméras nomades que nous avons commencé à implanter, donc il y aura 35 caméras fixes et nous garderons les nomades pour des utilités à discuter avec la Police Nationale, la Police Municipale, mais aussi les Lommois, puisque, vous le savez, si vous lisez un peu les réseaux sociaux, certains m'avertissent parfois de sujets de vols ou de cambriolages et me disent : « Il serait singulièrement utile d'avoir une caméra à l'angle de cette rue pour regarder un peu ce qui se passe ».

Tout cela n'est pas si simple, cela répond aussi à l'architecture de la présence des caméras selon les canons de la Préfecture, et je dis tout cela en regardant, pour le saluer déjà tout de suite, en introduction, Jérôme COLLET, qui, sous couvert de notre DGS, a travaillé de long mois avec le Parquet, la Police Nationale et la Préfecture, sur la manière dont on peut implanter les caméras au regard du droit, voire des droits qui régissent ces implantations.

Concernant la déclinaison – vous le voyez partiellement sur cette carte –, le choix a été fixé entre nous d'avoir :

- une couverture large et profonde de l'avenue de Dunkerque, qui fait plus de 5 kilomètres ; vous voyez les points jaunes et rouges : les points rouges signalent les entrées et sorties de la ville, en fonction de l'endroit où vous êtes, les jaunes sont les caméras fixes qui seront rythmées au fur et à mesure de l'avenue de Dunkerque, où il se passe évidemment beaucoup de choses répréhensibles, pas toujours indélicates et avec des faits douloureux, mais encore hier soir, par exemple, on a pu constater un certain nombre de faits ;

- une couverture des entrées de ville, pour voir qui rentre et qui sort – c'est un choix –, pas les individus mais plutôt celles et ceux qui sont dans les véhicules, camions et véhicules automobiles, pour répondre notamment aux demandes réitérées de la Police Nationale et du Parquet pour les enquêtes suivies des réquisitions qui seront les leurs ;

- une couverture, parce qu'il y a un élément de centralité qui est le nôtre ici, du secteur élargi de l'Hôtel de Ville, avec un choix de regarder, au regard des événements qui sont les nôtres – on a eu le Carnaval ce week-end, cela s'est très bien passé, merci de votre question –, ce qui se passe à Mont-à-Camp comme ailleurs ;

- la couverture des points qui remontent à la surface d'une manière ou d'une autre (soit les signalements THELMA, soit les sollicitations auprès du Maire via Messenger, soit le Cabinet, soit des pétitions, soit des interrogations), comme étant des points signalés, identifiés, étant jugés prioritaires par la Police.

Vous verrez dans les pages qui vont arriver un certain nombre de points qui sont identifiés, mais, évidemment, on ne mettra pas une caméra à chaque fois qu'il y a une demande de couverture de la ville. On doit avoir 268 rues à Lomme ; je vous le dis tout de suite, on ne mettra pas, aussi pour des raisons politiques, philosophiques et financières, 268 caméras dans toutes les rues de Lomme, on n'en a pas besoin.

Les caméras sont de deux niveaux. Ce sont toutes des caméras modernes, d'actualité, et on a ajouté avec nos amis lillois les caméras LAPI, permettant de lire les plaques des véhicules, notamment pour la vidéoverbalisation, qui sera déclenchée un peu plus tard, en 2027, puisque tout cela sera permis avec une connexion au Centre de Supervision Urbaine de la ville de Lille.

Je le dis, car cela peut paraître facile, neutre, il y a eu des débats à l'échelle communautaire sur le fait que ce plan – pas le nôtre – de vidéo protection et de déploiement de CSU à l'échelle métropolitaine puisse se déployer ; nous y avons échappé à Lomme, parce que nous ne sommes pas très loin de Lille, nous sommes associés à Lille et nous bénéficierons du CSU de Lille. On a estimé le non-coût potentiel de création d'un CSU à peu près à 1 M€ sur le mandat, donc ce sont 1 000 000 € qui ne seront pas dépensés, puisque ce sera une prise en charge notamment par la Ville de Lille, à travers notamment celles et ceux qui lisent les écrans et peuvent intervenir.

Je le dis aussi pour ceux qui ne le savent pas, tout le commissariat de la Police Municipale a été refait, avec des niveaux de confort de travail et de vie, mais il y a aussi dans nos locaux deux bureaux sécurisés, avec des écrans, où nous pourrons prendre la main, puisque nous ne serons pas dépendants, si la question était posée, de ce qui se passe à Lille, mais nous pourrons aussi lire les images pendant une durée de conservation de 14 jours.

Pour la stratégie d'implantation des caméras fixes sur 2026, la phase 1 (page 4) concerne d'abord l'avenue de Dunkerque, avec l'objectif de finir d'ici 2026, 13 caméras avenue de Dunkerque, mais aussi des implantations notamment sur le Marais de Lomme et les entrées de ville, de manière incomplète puisque ce sera fait en deux temps.

Pour la deuxième phase de la stratégie d'implantation, sur 2026 et 2027, on complétera les 23 caméras posées en 2026 par 12 caméras complémentaires, donc vous l'avez compris, avenue de Dunkerque dans un premier temps plus le Marais, puisque des faits remontent du Marais depuis longtemps, donc on va s'en occuper, malgré les propos désobligeants de certains – je ne parle pas de vous, mais de ceux qu'on va gêner –, sur Mont-à-Camp, Délivrance et la Mitterie, Bourg étant couvert en partie par les caméras avenue de Dunkerque, situées au Bourg, et considérant que les caméras nomades viendront compléter, par implantation décidée par « l'équipe », les lieux à surveiller de manière temporaire ; on ne mettra pas des caméras fixes tout le temps.

Pour la phase 2, il y aura trois caméras complémentaires à Mitterie, trois à Délivrance, considérant qu'une est déjà installée – elle est tombée, d'ailleurs, vous le savez, à un moment donné, mais j'y reviendrai peut-être après, donc on l'a protégée –, les entrées de ville de manière complémentaire et le secteur Mont-à-Camp.

Je vais aller peut-être un peu plus vite sur la stratégie d'implantation – merci, Jérôme, d'avoir fait ce document aussi clair –, les 13 caméras.

La vue suivante vous donnera une idée, par exemple, au carrefour de la rue des Fusillés, pour ceux qui connaissent bien la ville, des vues qui seront prises. La caméra du haut est la caméra fixe, qui peut voir beaucoup de choses, et les deux caméras du dessous sont les caméras LAPI, qui sont déployées à Lille sur des voitures, mais on n'en a pas forcément le même besoin.

La vue suivante concerne toujours le LAPI ; vous me permettrez de passer, il n'y a pas beaucoup d'informations complémentaires.

Pour le secteur Marais, il y a tout de même quelques caméras, représentées en vert et en rouge ; les rouges sont les deux caméras LAPI en entrée ou sortie de ville ; je suppose que mon collègue de Sequedin me sensibilisera à ce qui se passe dans le secteur ; il y a des dépôts sauvages, par exemple, mais également d'autres faits qui peuvent se commettre. Vous avez la liste de celles qui se déploieront et de celles qui sont déjà déployées, puisque la première que nous avons montée, angle Victor Hugo/rue de l'Église, m'a été proposée/demandée suite à des cambriolages et surtout des vols de voitures. Je vous ai déjà raconté cette histoire, mais le moment où cela s'est joué est peut-être un peu ce moment-là et le fait qu'il fallait écouter, entendre qu'il fallait passer à une forme de modernité, sans intrusion généraliste et sans tomber dans des livres de science-fiction permettant de suivre de façon mathématique les uns et les autres, ce n'est pas du tout le sujet.

La vue suivante est proche des Tisserands, avec le champ de vision qu'on aura sur les caméras qui pourraient être exploitées à travers des réquisitions – c'est toujours le *process* légal.

Pour le secteur Hôtel de Ville, plutôt sur 2027, mais pas aux calendes grecques, avec un objectif de le faire d'ici juin 2027, à travers cinq points : la Poste, la place du Marché, la place Denis Cordonnier, la place Jean Jaurès et l'angle de l'avenue de la République et de la Balaterie, puisqu'on s'est mis d'accord avec tous les acteurs pour choisir ces sites.

Une vue, ensuite, de la place Denis Cordonnier ; vous voyez les images que cela peut donner et ce qu'on pourrait repérer.

Le secteur de la Mitterie est un secteur important ; on n'en parle pas forcément toujours, mais il s'y passe aussi un certain nombre de choses ; je ne reviens pas sur la petite délinquance ou le fait qu'il y ait une forme de délinquance routière également. On a créé une délégation, que porte Serge THERY, sur la lutte contre l'insécurité routière. Certes, on peut recruter toujours plus de policiers municipaux – on va y arriver, Monsieur le DGS –, mais on peut aussi utiliser un peu les caméras pour faire de la vidéoverbalisation, et je pense à la rue de la Mitterie, à des chemins qui sont parfois mal fréquentés, il faut le dire, la rue de Lompret, la rue Eugène Descamps ; là, vous avez un point sur la carte juste à droite, juste à l'entrée de ce que l'on appelle les « Terres Ocres », où sont d'ailleurs installées actuellement 90 caravanes itinérantes des gens du voyage, qui seront assez rapidement, me dit-on, expulsés, puisque la pâture ne sert pas d'aire d'accueil provisoire.

Il y aura une caméra au nord de la rue, mais également une caméra implantée de l'autre côté, angle rue Eugène Descamps et avenue de Dunkerque, pour prendre en étau ceux qui descendent trop vite encore, malgré les travaux, et ceux qui remontent illégalement malgré les travaux, et j'ai fait revenir – vous le savez peut-être – trois fois la MEL pour reprendre l'angle d'entrée de la rue Eugène Descamps, parce que les camions continuent d'entrer, malgré l'inversion du sens de circulation de la rue des Tombes, malgré les campagnes de verbalisation avec la Police Nationale et la Police Municipale. Avec les caméras, ce sera relativement simple, les PV seront assez rapides.

Vous avez une vue ensuite du croisement Mitterie et rue de Lompret, mais d'une caméra qui a déjà été posée, suite à des incidents, assez sérieux d'ailleurs, liés à la « cité scolaire », c'est-à-dire le lycée Jean Prouvé, le lycée Delaunay et le lycée horticole, voire l'AFPA, mais pour des règlements de comptes, parfois, qui n'étaient pas lommois, qui étaient plutôt lillois, pour des raisons diverses et variées ; cette caméra existe donc déjà et elle a déjà produit des effets avec des réquisitions ; nos amis proviseurs nous l'avaient demandée, ainsi que les parents d'élèves.

Pour le secteur 5 de Délivrance, vous allez voir ce que vous connaissez déjà pour ceux qui habitent Délivrance ou parce que vous passez à Délivrance ou que vous allez visiter des amis à Délivrance simplement, quatre points d'installation. Le premier point est la place Dompsin ; ce sera très utile, notamment avec cette activité qui est là, qui n'est pas une activité extérieure ; je vous le dis, ce n'est pas une activité extérieure, ce ne sont pas forcément des gens qui viennent de l'extérieur qui commettent des incivilités, car il n'y a pas forcément de grande délinquance ; il y en a eu pendant une période, mais on a réussi, avec la Préfecture, le DDSP et la BAC à isoler les responsables, à les placer en garde à vue, par exemple. On sait travailler sans caméra aussi, mais, en même temps, si la place Beaulieu aujourd'hui est plutôt calme, parce que la caméra est là, la place Dompsin l'est peut-être un peu moins. Il y a un sujet peut-être aussi place Demory ; on regardera ce qui s'y passe, en tout cas c'est ce qu'on propose. La quatrième caméra, en rouge, est une caméra entrée de ville, sur le carrefour La Phalecque et Albert Thomas ; ce n'est pas très loin de là où, malheureusement, il y a eu, vous le savez, un accident très grave il y a un peu plus d'un an, dans lequel une jeune fille a perdu dramatiquement la vie.

C'est aussi de cela que l'on parle dans la lutte contre l'insécurité routière : limiter les accidents dans la rue Eugène Descamps ; il n'y a plus d'accident, pour l'instant – je touche du bois, je ne suis pas pressé –, mais cela roule encore vite, malgré tout, malgré la vitesse décidée à 30 kilomètres/heure.

Place Beaulieu, vous voyez la caméra installée de manière un peu plus « sûre » – je ne suis pas certain que le mot soit bien choisi –, solide – c'est peut-être plutôt ce mot –, parce que la première caméra était tombée, et, pour l'instant, la deuxième caméra installée dans les mêmes conditions rue Thénard est solidement ancrée et elle n'est pas tombée non plus. On n'a pas vocation à mettre ce type d'équipement partout, évidemment, pour des raisons que vous devinez.

Sur la stratégie d'implantation, je vous fais grâce du récapitulatif, vous l'avez sous les yeux, vous voyez : les entrées de ville en rouge, l'avenue de Dunkerque, les points verts pour Marais, les points violets pour Mont-à-Camp, les points bleus pour Délivrance, des points jaunes aussi du côté de Bourg, et il y a peut-être un peu moins de faits de ce côté ; je vous rappelle que ce sont les caméras fixes et que nous aurons toujours les six caméras nomades, sur lesquelles nous pourrons avoir une réflexion avec les Lommois sur l'intérêt de placer pendant deux mois, trois mois, une caméra, qui produira ses effets, j'espère, pour ensuite la placer ailleurs, ou nulle part si la ville redevient totalement calme.

Combien cela coûte ? C'est intéressant ; cela coûte de l'argent, forcément ; cela coûte 470 000 € pour les 24 premiers sites, c'est de l'investissement – si vous ne le savez pas, je vous le dis –, et sur les 11 sites complémentaires, cela coûte 280 000 €.

Il faut les disposer, faire les tests de sécurité etc., voir que cela fonctionne bien, mais tout cela est un matériel très moderne – il n'y a pas plus moderne que ce que l'on mettra. Sur les deux années lissées, cela représente quand même 750 000 €. C'est un effort important dans le budget de la Commune ; on a choisi, avec les Lommois, mais pas seulement, avec la Police et le Parquet, de compléter une offre qui faisait que la ville de Lomme était la seule ville des 25 premières villes du département du Nord à échapper à la vidéoverbalisation ; on ne l'a pas fait pour cela, mais pour la complémentarité d'un plan de prévention qui reste à construire, mais dans lequel on mettra des hommes et des femmes sur toute la ville – pas que sur le Marais – à avoir de la prévention, parce qu'on en a besoin partout, même à Bourg, on a besoin de rendre visibles des jeunes gens, ou des moins jeunes d'ailleurs, qui ont un travail de médiation, de pacification, d'interpellation, pas policière – vous avez bien compris de quoi il s'agit, cela fait référence à des choses qu'on a connues il y a peut-être longtemps dans cette ville, il y a 10 ans, 15 ans –, on remet au goût du jour, mais on y reviendra un peu plus tard, pas dans ce Conseil mais dans d'autres, la question de la médiation.

Pour les caméras nomades – je le dis pour les Lommois qui nous écouteraient –, j'entends, j'écoute, je lis, je lis tout, c'est un atavisme ; je lis, j'écoute, j'entends, je ne réponds pas positivement à tout, parce que ce sera impossible. Nous avons identifié des sites : 18 ; 18 sites sont identifiés sur la ville, avec des nuances de gris, des choses qui peuvent clignoter et d'autres qui sont plutôt du rapport aux déchets sauvages, qui ne sont pas agréables, qui polluent le cadre de vie ; j'ai encore vu sur Facebook que j'étais interpellé sur le cadre de vie, sur les déchets à ramasser et des tags à enlever ; on s'y « colle » aussi, si vous me permettez l'expression. Au-delà des 18 sites identifiés grâce aux Lommois et à nos services, trois périmètres libres d'implantation, négociés avec la Préfecture et j'ai dit 6 mais ce sera plutôt 7 caméras nomades qui seront implantées.

Voyons ce que cela donne ; vous avez les sites identifiés en rouge, c'est un peu perlé sur la ville ; je ne vous lis pas tout, c'est un peu fastidieux, mais je vous lis peut-être les critères qui ont décidé à l'installation potentielle de caméras sur ces lieux identifiés, c'est-à-dire que le jour où on les active, on peut y aller rapidement, je ne vais pas attendre trois ans ou même trois mois pour dire que dans cette rue, parce qu'il y a un site identifié et qu'il y a un souci, on aura l'autorisation – j'espère ne pas dire trop de bêtises, cher Jérôme – d'installer la caméra rapidement ; si tu m'avais dit « oui », cela aurait été un problème.

Sur le choix des implantations, les critères identifiés avec la Police Nationale et la Police Nationale sont :

- les dépôts sauvages ; je les ai colorés sur ma carte, mais ce sont les patatoïdes que vous voyez là :

 - sur l'avenue de l'Europe, on a déjà eu deux énormes dépôts sauvages pour lesquels on a travaillé avec la MEL pour pouvoir les retirer, parce qu'on ne pouvait pas tout faire seuls ; d'ailleurs, on remercie le DGS de la MEL et ses équipes de nous avoir aidés ; il y a bien des gens qui déposent, ce ne sont pas forcément que des Lommois, ce ne sont pas forcément que des gens du voyage, ce ne sont pas forcément que des artisans, mais c'est aussi un peu de tout cela,

 - le deuxième – j'y suis allée hier avec Alain GRILLET, mais pour d'autres raisons, pour visiter une entreprise – sur la Rotonde SNCF, comme on dit, où parfois, ce qui se passe est tout de même assez miraculeux – ce sont des miracles négatifs, on a l'impression que les déchets arrivent comme cela, posés pour l'éternité, et que l'on prend beaucoup de temps pour les retirer, parce que cela demande des moyens très importants ; ce sont des sujets sur lesquels on pourrait discuter,

 - un troisième périmètre un peu plus réduit, pas très loin d'ici, parce qu'on a des dépôts sauvages assez réguliers, qui agacent tout le monde, notamment les riverains, qui ne sont pas forcément les producteurs des déchets en question ;

- les circulations non autorisées de poids lourds ; j'ai évoqué notamment la rue Eugène Descamps, mais il y en a d'autres, sur lesquelles les conducteurs des poids lourds ne savent plus lire les panneaux ou, en tout cas, font confiance à leur GPS, ce qui est un autre problème ;

- les rodéos, notamment du côté de la rue Albert Thomas, qui englobe un peu le bruit sur Délivrance, mais aussi sur Mont-à-Camp, voire le Marais, des choses remontent ; en revanche, on a réglé les rodéos d'une autre manière sur la zone du Grand But, avec, non pas des caméras, mais avec des barrières financées par la zone privée ; cela nous a coûté zéro ;

- les incidents divers et variés et les vols, de véhicules notamment ;

- les squats ;

- les dégradations ;

- les incivilités ;

- la sécurisation ponctuelle, etc.

Cette dizaine de critères a permis d'objectiver le travail d'implantation future de caméras mobiles.

Sur la dernière vue – et après, je vous libère pour ce point –, vous avez le déploiement fixe, cette fois en noir, le déploiement nomade globalisé en rouge – mais j'espère qu'on n'utilisera pas tous ces points, c'est-à-dire qu'on aura beaucoup d'activité –, et quand même, parce qu'il y a une attente des Lommois, car on n'a pas vocation à rester une ville parfois souillée et on est les premiers, tous ici, je le sais, contrits, on en est affecté, ces trois « patatoïdes », mais il peut y avoir d'autres sites. On a eu un gros sujet, par exemple, vous le savez, il y a un an/un an et demi, peut-être même deux ans, Chemin Noir, après l'installation d'une communauté de 200 caravanes, mais aussi une responsabilité de ceux qui ont profité de premiers déchets pour continuer à faire cette montagne qui a conduit la Ville et le Maire, c'est-à-dire moi-même, à interpeller la MEL à venir enlever les déchets, parce que c'était quasi un terril qui était déposé.

J'ai pris un peu de temps, mais ce n'est pas du temps perdu ; nous en reparlerons peut-être à ce Conseil, à d'autres Conseils ou à d'autres réunions. Je le dis aux Lommois et aux Lommoises qui nous écoutent, oui, nous avons pris une décision politique un peu différente de ce qui était attendu, peut-être, d'une Ville de gauche, et encore, je ne sais pas ce que cela veut dire, parce que les Villes de gauche sont aussi des Villes qui regardent les questions de la sécurité et de la tranquillité, et je pense que c'est utile, mais ce n'est qu'un élément qui n'est pas forcément totalement déterminant de la sécurité et de la tranquillité, parce que l'apaisement vient aussi, évidemment, du dialogue, je l'ai dit, de la médiation, peut-être de deux mots qui, parfois, sont des gros mots, mais qui, en tant qu'ancien enseignant, me parlent beaucoup : l'autorité parentale ; on a le droit aussi, lorsque l'on est parent, de s'inquiéter de la façon dont un ado, voire parfois plus jeune qu'un ado, est absent du domicile à des heures indues. Cela ne veut pas dire qu'on ira aussi loin que d'autres, mais c'est une question importante.

Et, je l'ai dit, quel que soit le ministre de l'Intérieur d'aujourd'hui ou de demain, nous ferons ces demandes et j'espère que nous arriverons aussi à recruter les agents dont nous avons besoin pour faire cette police de proximité qui est déjà là mais qui sera encore, si vous me le permettez, qualifiée.

- **POINT SUR LA SITUATION DE REFINAL**

M. LE MAIRE.- Nous avons trois points d'actualité, j'en ferai deux et je laisserai Alain GRILLET, notre Premier Adjoint, traiter le troisième : une information sur REFINAL.

Vous avez vu un certain nombre d'articles qui ont commencé ou continué à fleurir et d'autres qui vont arriver, je vous l'annonce, mais tout cela est tout à fait « normal ». Nous avons obtenu de la Préfecture, de la DREAL, de nous-mêmes et des acteurs associatifs de nous mettre d'accord sur une réunion qui aura lieu le 29 juin à 18 heures ici pour évoquer la situation des pollutions et de REFINAL. Ce n'est pas une petite réunion, nous en avons déjà fait plusieurs, ce serait une réunion attendue, parce qu'il reste de l'inquiétude de la part des riverains, de la part de ceux qui ont vu la contamination affecter leur potager et les œufs de poules.

Vous avez vu mon humeur un peu massacrante sur le sujet, notamment sur l'étude qui a été rendue, que j'ai qualifiée de « bancale » – le mot est faible. Nous aurons l'occasion d'ouvrir peut-être d'autres sujets sur REFINAL, mais, je vous le dis, nous sommes déterminés à avoir le fin mot de l'histoire, et je pressens que nous ne sommes pas loin de la fin de cette histoire, parce que cela a trop duré.

- **DENOMINATION DE LA MAISON DU CITOYEN : « EDGAR MORIN »**

M. LE MAIRE.- Sur le troisième sujet, c'est plutôt une proposition positive que je vous fais, mais je n'ai pas pu vous la faire dans le Conseil, puisque nous devons consulter la famille du défunt : Edgar MORIN, qui est décédé, vous le savez, il y a maintenant une petite dizaine de jours, ce grand philosophe, entre autres, qui a beaucoup œuvré, qui est décédé, je crois, à l'âge de 104 ans.

J'ai proposé, non pas de débaptiser notre Maison du Citoyen, parce que la Maison du Citoyen est connue à l'échelle de Lomme, de Lambersart et de Lille, mais de rajouter, de qualifier la Maison du Citoyen comme étant aussi la Maison du Citoyen Edgar Morin.

Je prends juste la précaution d'avoir l'accord de la famille, et je pense que par rapport à ce qui se produit dans cette Maison, avec nos services, avec tous les services des avocats, de la médiation, c'est un choix maîtrisé, qui ne coûte à personne et qui me semble judicieux.

- **POINT SUR LA SITUATION DE VPK**

M. LE MAIRE.- Enfin, cher Alain, pour une autre actualité, moins facile : la situation sur VPK en quelques mots, puisque nous avons quelques informations à vous donner par rapport à l'actualité syndicale et de l'entreprise.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Quelques mots, effectivement, sur l'entreprise VPK (ex-Ondulys), à quelques encablures d'ici, qui a engagé, vous le savez, un plan de licenciement assez massif en voulant supprimer les deux tiers des effectifs et qui compromet évidemment ce site en conservant une vingtaine de salariés.

Vous dire qu'avec Monsieur le Maire, nous suivons ce dossier avec beaucoup d'attention, en étant en lien avec les représentants des salariés, mais aussi la Direction.

Nous venons d'apprendre que VPK vient d'acquérir à 100 % une entreprise en Grande-Bretagne, et dans le même temps, elle invoque des difficultés économiques pour se séparer des salariés ; ces salariés qui ont d'ailleurs décidé de se mettre en grève, à raison de deux heures par équipe et par jour, pour une durée illimitée, afin que la négociation progresse comme ils le souhaitent.

Nous avons donc demandé à la Direction de rétablir un dialogue social à la hauteur de leurs responsabilités et des demandes des représentants du personnel.

Cette situation, bien évidemment, n'est pas acceptable et nous renouvelons une fois de plus notre soutien plein et entier aux salariés de l'entreprise.

Merci.

M. LE MAIRE.- C'est dit en peu de mots, mais ils sont toujours bien choisis avec Alain GRILLET, mon premier Adjoint.

Nous rencontrerons, à une date à définir ensemble, dans une dizaine de jours, pour laisser le temps, peut-être, d'un rétablissement de dialogue entre les deux parties, les syndicats et représentants des ouvriers et ceux de VPK au sens large. Nous aurons toujours des relations avec les dirigeants de VPK, parce qu'ils ne sont pas forcément au rendez-vous pour l'instant, et nous aurons aussi une information à faire, pour les raisons indiquées par Alain GRILLET, auprès de la Préfecture, notamment du Secrétaire général, Pierre MOLAGER, qui est venu par deux fois s'enquérir ici de la situation, pour peser aussi sur le PSE et la responsabilité première de l'entreprise, puisqu'aucun des salariés de VPK n'a demandé, évidemment, à être licencié ; aucun.

Nous avons fini. Excusez-nous, nous avons pris 40 minutes, mais cela valait, je pense, le coup, si vous me permettez l'expression, de vous informer sur tous ces sujets.

J'ouvre le Conseil et je donne la parole à Monsieur KOLEBACKI, qui va proposer au Conseil un vœu pour le droit à un logement accessible et digne pour toutes et tous.

2026/49 VŒU POUR LE DROIT A UN LOGEMENT ACCESSIBLE ET DIGNE POUR TOUTES ET TOUS

M. KOLEBACKI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je vous propose un vœu ce soir pour le droit à un logement accessible et digne pour toutes et tous.

Le Conseil communal de Lomme,

Considérant que l'accès au logement constitue un droit fondamental et une condition essentielle de la dignité humaine ;

Considérant qu'en France, près de 675 000 personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie ne peuvent pas sortir seules de chez elles, et que 300 000 autres rencontrent de très grandes difficultés de mobilité ;

Considérant que vingt ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, l'accessibilité universelle des logements demeure largement insuffisante ;

Considérant que la loi Elan de 2018 a réduit l'obligation d'accessibilité des logements neufs de 100 % à 20 %, entraînant un recul majeur des droits des personnes handicapées ;

Considérant que seuls une minorité de logements sont aujourd'hui réellement accessibles et adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, notamment dans le parc social ;

Considérant les discriminations persistantes subies par les personnes en situation de handicap dans l'accès au logement, ainsi que les conséquences humaines, sociales et sanitaires de logements inadaptés ;

Considérant enfin que l'accessibilité concerne également les personnes âgées, les familles avec enfants, ainsi que l'ensemble des habitantes et habitants susceptibles de connaître une perte temporaire ou durable d'autonomie ;

Le Conseil communal de Lomme :

- affirme son attachement au principe d'accessibilité universelle des logements ;
- demande le rétablissement d'une obligation ambitieuse d'accessibilité dans les constructions neuves ;
- soutient toute initiative législative visant à renforcer les obligations des bailleurs publics et privés en matière d'accessibilité et d'adaptation des logements ;
- appelle l'État à mobiliser les moyens financiers nécessaires afin de garantir le droit effectif à un logement digne et accessible.

Le Conseil communal de Lomme demande également la mise en place d'un dispositif local de contrôle indépendant de la conformité PMR des logements sociaux, permettant :

- d'objectiver les situations de non-conformité ;
- d'accompagner les bailleurs dans la mise en conformité des logements ;
- de protéger les locataires en situation de handicap contre les situations de maltraitance et d'isolement ;
- de garantir la transparence et la qualité du parc social.

À cette fin, le Conseil communal propose :

La création d'un dispositif de contrôle de la conformité des logements sociaux aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces contrôles pourront être engagés à la suite d'un signalement d'un occupant, d'un proche, d'un travailleur social ou à l'initiative de la Commune, avec l'accord des locataires concernés.

Les contrôles seront réalisés soit par les services municipaux compétents, soit par un organisme indépendant mandaté par la Commune, sur la base des normes d'accessibilité en vigueur et des besoins spécifiques des occupants.

Chaque contrôle donnera lieu à un rapport écrit transmis au bailleur et au locataire, précisant les éventuelles non-conformités constatées, les risques identifiés et les recommandations de mise en conformité ou de relogement.

En cas de non-conformité, un calendrier de travaux ou de relogement devra être établi en concertation avec le bailleur et les occupants concernés.

En l'absence de réponse satisfaisante, la Commune pourra saisir les services compétents de l'État afin d'obtenir un contrôle ou une intervention complémentaire.

Un bilan annuel du dispositif sera présenté devant le Conseil communal.

Le Conseil communal de Lomme réaffirme ainsi que l'accessibilité n'est ni un privilège, ni une option, mais un droit fondamental qui conditionne l'autonomie, la liberté de choix et la pleine citoyenneté de chacune et chacun.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KOLEBACKI.

J'ai trois demandes d'intervention : la première par Monsieur FRANCOIS pour Un Autre Lomme, Monsieur WACRENIER et, ensuite, Monsieur MOREL.

Monsieur FRANCOIS.

M. FRANCOIS.- Monsieur le Maire, chers Adjoints et collègues,

Dans ce vœu, on nous annonce que *« la loi Elan de 2018 a réduit l'obligation d'accessibilité des logements neufs de 100 % à 20 %, entraînant un recul majeur des droits des personnes handicapées »*. Pour rappel, avant la loi Elan de 2018, pour les immeubles neufs d'habitation collectifs, la règle de construction était que 100 % des logements situés au rez-de-chaussée ou desservis par un ascenseur devaient être accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. L'article 64 de la loi Elan modifie cette règle et oblige, en effet, que 20 % de ces logements doivent être immédiatement accessibles, mais il y a une nuance très importante à prendre en compte, car les 80 % restants doivent être évolutifs, c'est-à-dire pouvant être rendus accessibles par des travaux simples.

Pourquoi cette réforme ? Pour réduire certaines contraintes (conception, financières), et surtout pour construire plus facilement et rapidement certains logements, en pleine crise du logement, tout en conservant la possibilité d'une adaptation rapide lorsqu'un occupant en a besoin. En résumé, le logement évolutif offre le même niveau de garantie qu'un logement dit « accessible ».

Nous ne trouvons pas, ma collègue et moi, que ce vœu puisse apporter quoi que ce soit ; nous voterons contre.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- Combien d'entre nous, ce soir, ont mesuré la largeur de leur porte ? Aucun, sans doute, parce que nous n'en avons jamais eu besoin. C'est cela le privilège : ne pas avoir à y penser. Mais dans notre ville, vivent des femmes et des hommes pour qui chaque seuil, chaque marche, chaque couloir est trop souvent un obstacle.

Sur le principe que porte ce texte, nous voulons être d'une clarté absolue : on ne nous trouvera jamais du côté de ceux qui transigent avec la dignité, jamais du côté de ceux qui font de l'accessibilité une faveur que l'on accorde, une ligne que l'on coche, une dépense que l'on diffère. Le droit d'entrer et de sortir de chez soi, le droit d'y habiter sans dépendre du bon vouloir d'un autre, le droit d'y vieillir sans être un jour chassé, ce sont là des droits, et les droits ne se négocient pas.

Et c'est précisément parce que nous y croyons que nous ne pouvons pas nous contenter d'y applaudir, car un Conseil ne sert pas une cause en votant un texte, il la sert en lui donnant les moyens de réussir. Une intention juste mérite mieux qu'un instrument fragile, et c'est là l'instrument, ce soir, et lui seul, qui nous retient.

Nous poserons donc trois questions, non pour affaiblir ce vœu, mais parce que celles et ceux dont nous parlons méritent qu'on ne leur promette pas ce que l'on ne peut tenir.

La première est celle de la compétence. Le dispositif de contrôle que nous envisageons de créer, la Commune a-t-elle le droit, le pouvoir en droit de l'exercer. Mandater des inspections de conformité, dresser des constats, enjoindre des travaux ou des relogements, ce sont là des prérogatives qui touchent à la compétence d'autres autorités. Avant de promettre un contrôle, assurons-nous que nous avons bien le droit de le conduire, car une promesse qui excède nos pouvoirs n'est pas une promesse, c'est une illusion.

La deuxième est celle des moyens. Ce vœu appelle l'État à financer et il a raison de le faire, mais, chez nous, qui portera ce contrôle, quels agents, quel budget, quelle ligne ? Promettre une inspection sans en nommer le financeur, c'est promettre une porte sans en forger la clef.

La troisième est celle de l'articulation. Nous ne sommes pas seuls ; il y a la Métropole, dont l'habitat est la compétence, il y a les bailleurs et les obligations qui sont déjà les leurs, il y a les services de l'État, ceux-là mêmes que ce dispositif, à la fin, propose de saisir.

Alors, la question est simple : bâtissons-nous un véritable bouclier ou en dressons-nous un de plus à côté de ceux qui existent déjà ?

Voilà pourquoi, ce soir, nous nous abstiendrons. Nous nous abstiendrons, non pas contre la cause mais pour elle, non pas pour freiner mais pour exiger, non pas parce que nous en demandons moins, mais parce que nous en attendons davantage.

Donnez à ce vœu le socle juridique qui le rendra solide, la ligne budgétaire qui le rendra réel, la juste place qui le rendra utile, et nos mains se lèveront sans hésiter, sans réserve, car celles et ceux qui attendent derrière une porte trop étroite qu'on leur rende la ville n'ont que faire de nos bonnes intentions ; ils n'attendent pas un vœu de plus, ils attendent une porte qui s'ouvre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur MOREL, s'il vous plaît.

M. MOREL.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur,

La majorité communale partage pleinement l'objectif porté par ce vœu : garantir à chacune et à chacun l'accès à un logement digne, accessible et adapté à ses besoins. Il est nécessaire de réaffirmer que c'est à la société de s'adapter et non pas à la personne porteuse d'un handicap, quel qu'il soit.

Nous devons donc revenir à la loi de 2005, en la corrigeant sur certaines de ses faiblesses qui avaient pu être constatées, comme l'accès à une douche sans ressaut dans les salles de bains ou l'accès à un balcon sans marche.

La majorité communale soutiendra donc, à ce titre, toute initiative en ce sens, et ce vœu en fait partie.

Toutefois, le vœu propose la création d'un dispositif communal de contrôle indépendant de la conformité PMR des logements sociaux, avec la réalisation de contrôles, l'émission de rapports, le suivi des mises en conformité et la saisine éventuelle des services de l'État. Or, il existe dès aujourd'hui des dispositifs de contrôle, des normes réglementaires et des autorités compétentes chargées de veiller au respect de ces obligations.

La Commune ne dispose pas nécessairement de l'expertise technique, ni des compétences juridiques permettant d'exercer une telle mission dans les conditions envisagées. En effet, et il faut le rappeler, concernant les constructions neuves, nous avons déjà un dispositif local chargé de s'assurer que les nouvelles réalisations respectent la loi ; il s'agit du Service de l'urbanisme, qui instruit les dossiers.

Nous devons également rappeler que la Commune ne peut se substituer ni à la loi, ni aux organismes de contrôle, ni aux bailleurs, ni aux services de l'État auxquels ces responsabilités sont confiées.

Malgré tout, les élus, les services municipaux, le CCAS et les acteurs du logement sont pleinement mobilisés, quotidiennement, pour accompagner les habitants confrontés à des situations de difficulté, orienter les personnes concernées et intervenir auprès des partenaires compétents.

De même, lorsqu'il est possible de faire un lien entre l'inaccessibilité du logement et une problématique de salubrité ou de sécurité, le Service communal d'hygiène et de sécurité de Lille intervient dès sollicitation du locataire ou du Service habitat logement de Lomme.

Surtout, nous porterons auprès de la Métropole Européenne de Lille, compétente en matière d'habitat, une volonté forte en matière d'accessibilité que nous souhaitons voir mettre en place pour la prochaine programmation locale de l'habitat 2028-2034. C'est, en effet, ce document cadre qui définit, en lien avec les bailleurs et les Communes, les constructions neuves par territoire et par année, ainsi que les projets de réhabilitation.

Aussi, si nous soutenons l'ambition d'une meilleure accessibilité du logement et la nécessité d'un accompagnement renforcé des personnes concernées, nous estimons que les propositions formulées dans ce vœu dépassent le champ de compétences de la collectivité.

En conséquence, tout en partageant l'objectif poursuivi, la majorité municipale votera contre ce vœu.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOREL.

Débat intéressant, mais je passe tout de suite au vote de ce vœu.

Qui souhaite voter ce vœu ? *(Monsieur KOLEBACKI.)*

Qui s'abstient ? *(Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER.)*
Qui vote contre ? *(La majorité municipale, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*
(Le vœu 2026/49 est rejeté à la majorité. La majorité municipale, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU votent contre, Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER s'abstiennent.)

Merci beaucoup.

2026/50 CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. LE MAIRE.- Nous passons à la deuxième délibération, délibération de début de mandat, toujours intéressante, sur l'adoption du règlement Intérieur.

Je passe la parole à Alain GRILLET pour présenter rapidement le règlement intérieur.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

À la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante et conformément aux termes de l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du Conseil communal doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du Conseil.

Monsieur le Maire a demandé que le projet de règlement, qui a vocation à préciser les règles de fonctionnement de notre assemblée pour les six ans à venir, soit travaillé en prenant en compte notamment :

- la nécessité d'un fonctionnement fiable, clair et optimal de notre instance ;
- le respect des droits d'expression de notre opposition, que nous avons toujours porté dans cette assemblée ;
- et, bien évidemment, la singularité du régime de Commune associée de Lomme.

Ce document a fait l'objet d'un envoi en version projet le 29 mai à chaque représentant de liste et d'une réunion de travail constructive le 9 juin dernier, afin que les premières propositions puissent être exposées et les projets d'amendements évoqués.

À toutes fins utiles, plusieurs amendements déposés ont fait l'objet d'une intégration dans le projet de règlement qui vous est présenté ce soir, preuve de la démarche d'ouverture dans sa construction. Je pense notamment :

- au droit d'initiative des Conseillers d'opposition ;
- au mécanisme de retenue progressive sur les indemnités et à la publication annuelle du tableau d'assiduité ;
- à la mise à disposition d'un bureau partagé pour l'opposition ;
- à un meilleur équilibre des expressions de l'opposition dans le journal de la Ville.

Monsieur le Maire, je souhaite apporter un petit complément à l'article 23, relatif aux questions orales, qui précise que *« les questions orales doivent être conformes au champ de compétences de la Commune de Lomme et ne pas mettre en cause des tiers »*. Je souhaite que ce soit précisé pour éviter toute mauvaise lecture : *« des tiers n'appartenant pas au Conseil communal »* ; cela va sans dire, mais il vaut mieux toujours l'écrire. Je demande donc l'intégration de cet élément dans le projet présenté qui sera soumis au vote et je vous demande de l'adopter.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- Un règlement intérieur, c'est un texte que personne ne lit, personne, jusqu'au jour où on en a besoin, et le jour où on en a besoin, c'est rarement quand on est nombreux, c'est quand on est seul à demander la parole, seul à réclamer un document, seul à vouloir déposer un amendement sur un dossier reçu trop tard.

Ce texte-là n'est pas le décor de notre démocratie, il en est l'architecture, et une architecture se juge à sa capacité à tenir, même pour les plus exposés, car ce règlement n'est pas celui d'une majorité, il est le pacte de toute une assemblée ; il nous engagera tous pour tout le mandat, quelles que soient demain les majorités, les minorités ; c'est pourquoi nous l'avons abordé sans esprit de blocage, mais avec une exigence, non pour gêner mais pour garantir, et nous voulons le dire avec une parfaite honnêteté, nous avons été entendus sur des points qui comptent, comme Monsieur GRILLET vient de le dire :

- sur le droit des Conseillers à demander l'inscription d'une affaire à l'ordre du jour ;
- sur la transparence et le maintien d'un mécanisme d'assiduité juste et publié.

De ces avancées, nous nous réjouissons sincèrement ; elles prouvent une chose : quand le dialogue s'ouvre, il produit du mieux.

Mais il s'est refermé trop tôt, car quatre de nos demandes ne portaient sur rien de partisan, elles portaient sur les quatre piliers sans lesquels un débat n'est qu'une mise en scène : la parole, le temps, la préparation, l'information, et sur ces quatre piliers, nous n'avons pas été suivis.

La parole, d'abord. Nous demandions que le retrait de la parole obéisse à des critères clairs : propos malveillants, insultes, refus répétés des temps impartis, et qu'il soit motivé et inscrit au procès-verbal, car celui qui peut retirer la parole sans règle ne préside pas un débat, il en décide l'issue.

Le temps, ensuite. Nous demandions que le tableau des temps de parole de chaque groupe soit écrit noir sur blanc, comme il l'était hier ; une équité qui n'est pas inscrite n'est plus une garantie, elle devient une faveur.

La préparation, encore. Nous demandions huit jours pour recevoir les documents et non cinq, parce qu'on ne dépose pas un amendement éclairé en 48 heures sur un dossier qui arrive l'avant-veille. Réduire le délai d'étude tout en maintenant celui du dépôt, ce n'est pas accélérer le travail, c'est le rendre impossible.

L'information, enfin. Nous demandions un droit simple et clair : pour les élus, de consulter les documents préparatoires avant la séance comme pendant, car un Conseiller qui délibère sans voir les pièces ne délibère pas vraiment, il ratifie.

La parole, le temps, la préparation, l'information, quatre conditions qui ne servent aucun camp, quatre conditions qui servent le débat lui-même, donc les Lommoises et les Lommois qui attendent de lui qu'il soit sérieux.

Voilà pourquoi, ce soir, nous voterons contre, non pas contre les avancées obtenues, nous les saluons, mais contre l'idée qu'un règlement puisse garantir l'essentiel à ceux qui décident et le laisser à l'appréciation pour ceux qui contrôlent. Le règlement intérieur est le seul texte qui devrait réunir les voix les plus larges, parce qu'il est la règle commune. Nous ne pouvons lui prêter la nôtre tant que quatre de ces grandes garanties fondamentales restent suspendues.

Notre vote n'est pas une porte qui se ferme, c'est une exigence qui demeure. Reprenez ces quatre articles, donnez-leur la précision qu'ils méritent, et vous trouverez nos mains levées avec celles de tous, car nous voulons un règlement qui ne protège pas ceux qui sont en nombre aujourd'hui, nous voulons un règlement qui sera là pour chacun d'entre nous le jour où nous en aurons besoin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur GRILLET, pour des réponses à Monsieur WACRENIER.

M. GRILLET.- Oui, quelques réponses à Monsieur WACRENIER.

En ce qui concerne le retrait de parole, votre proposition viserait à restreindre en fait les pouvoirs de police donnés au Maire, alors que la compétence lui est donnée par le CGCT afin d'assurer le bon déroulement des séances de l'assemblée. Réduire ou limiter cette compétence serait contraire à l'esprit du texte, et je pense que vous le savez.

En ce qui concerne les temps de parole, le choix fait par la majorité est de donner suffisamment de temps à chacun pour s'exprimer et fixe un principe égalitaire : cinq minutes pour chaque groupe, ce qui n'était pas le cas, je vous le rappelle, dans le précédent mandat, et nous le vivons encore aujourd'hui.

En ce qui concerne le maintien à huit jours, cette proposition impacterait trop fortement la gestion et la construction du Conseil municipal. Le principe des cinq jours francs est la norme au niveau national ; je pense que c'est suffisamment clair.

En ce qui concerne la garantie de l'information des élus, le dispositif est suffisamment ouvert pour que vous puissiez disposer, en tant qu'élus, bien évidemment, des informations nécessaires pour voter les délibérations. Au demeurant, les éléments non définitifs ne sont pas des pièces transmissibles.

Merci.

M. LE MAIRE.- C'est clair, net, précis ; vous avez une réponse aux quatre points, mais vous connaissiez déjà un peu celle-ci.

Je veux saluer quand même Monsieur KOLEBACKI – je ne vais pas dire « pour une fois », parce qu'après, on va me prêter des intentions désagréables ou fallacieuses –, mais parce que je me souviens, il y a une quinzaine de jours, peut-être un peu plus, trois semaines, vous avez saisi le Cabinet sur la question de l'expression dans le magazine municipal, et pour le coup, j'étais là dans le bureau, et je me suis dit : « Quand même, c'est vrai, quand on voit le nombre de signes qui est donné pour des raisons qui étaient liées d'ailleurs au règlement intérieur – pas le mien, celui d'avant, qui n'était pas vraiment le mien, je ne reviens pas sur le sujet mais quand même –, on va réduire la voilure, malgré le fait que nous ayons gagné "assez facilement" les élections et que nous avons beaucoup de signes en raison de cela, pour les partager avec les oppositions, parce qu'écrire une idée avec un demi-tweet dans le magazine municipal ne rime pas à grand-chose ».

Je signale quand même, parce que cela n'a pas été évoqué, que le droit d'expression de l'opposition, notamment dans le magazine, sera consolidé, avec une capacité à écrire ce que vous voulez d'ailleurs, ou pas, ce n'est jamais obligatoire, puisque, souvent, on n'a pas forcément de retour sur l'expression. En tout cas, le cadre s'est notoirement amélioré entre, me semble-t-il, le règlement intérieur d'avant et celui dont nous allons, je pense, valider le sort dans 10 secondes.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter ce règlement intérieur ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

Qui s'abstient ? *(Madame VANDENBULCKE.)*

Qui vote contre ? *(Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER.)*

(La délibération 2026/50 est adoptée à la majorité. Madame VANDENBULCKE s'abstient, Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER votent contre.)

Merci beaucoup.

2026/51 ADHESION DE LA COMMUNE DE LOMME AU RESEAU NATIONAL ANVITA (ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS) – COTISATION 2026 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCES DE L'ANVITA

M. LE MAIRE.- La troisième délibération est pour moi : je vous propose une adhésion au réseau national de l'ANVITA – c'est une adhésion que nous attendions depuis longtemps –, l'Association nationale des villes et territoires accueillants, qui œuvre sur les questions de migration, mais aussi de réfugiés. Il s'agit d'une association nationale, qui a été fondée il y a quelques années par le Maire de Grande-Synthe. Elle est aujourd'hui dirigée d'ailleurs par ce Député européen, Damien CAREME, mais aussi par l'ancienne Maire de Strasbourg, qui devra rendre son mandat puisqu'elle a été battue aux élections.

L'idée, évidemment, est que la Ville de Lomme, et je regarde ma collègue – elle se cache, mais tu es là – Delphine BLAS, parce que nous avons travaillé depuis quelques années ensemble sur ces questions ; je me souviens notamment d'un événement très important, Novembre sans frontières, dans lequel Pascal BACHELET était venu, avec des expositions ; nous avons beaucoup travaillé aussi avec les trois collèges de la ville et d'autres associations sur le fait que ces questions peuvent être des questions politiques, d'ailleurs, c'est évident ; on voit dans le débat politique les orientations de chacun.

D'ailleurs, si vous me permettez de faire un petit aparté, c'est peut-être le moment d'évoquer le communiqué de presse que nous avons écrit hier.

J'ai été consterné, j'ai été effaré, j'ai été ébahi – après, quand je réfléchis bien, peut-être pas tant que cela –, sur la position d'un Maire – vous me direz qu'il y en a beaucoup ; lequel ? –, le Maire qui a pris dans sa Commune une décision invalidant la programmation d'une pièce de théâtre qui s'appelle *« Passeport »*, de quelqu'un que vous connaissez peut-être, Alexis MICHALIK, qui a créé cette pièce il y a maintenant trois ans, qui a été jouée maintes et maintes fois à Paris, et cette fois-ci, normalement, dans le Tarn. Ce nouveau Maire, élu démocratiquement, évidemment, Rassemblement National, a pris cette décision unilatérale, je pense totalement inconséquente – je vous le dis droit dans les yeux. Vraiment, cela préjuge bien de ce que nous pourrions avoir si jamais les débats n'étaient pas si éclairés que cela l'an prochain et que, je vais le dire comme je le pense, la menace antidémocratique que, des fois, vous représentez, peut-être pas vous, parce que je ne vous connais pas, mais en tout cas je connais ceux que vous représentez et le parti que vous représentez et les décisions politiques, la nature des décisions que vous prenez… C'est, en l'occurrence, là, un cas parmi d'autres ; on pourrait aller voir du côté d'Hénin-Beaumont ou, demain, de Liévin, de Perpignan ou d'autres communes. Pour le coup, là, la décision est vraiment inconséquente politiquement.

J'ai donc appelé l'agent d'Alexis MICHALIK pour lui proposer de remplacer la date perdue dans la commune, pour, non pas récupérer la date, mais faire que cette pièce soit jouée à Lomme, parce qu'à Lomme, nous sommes naturellement accueillants, parce que ce sont des questions qui peuvent nous parler, sur les questions des migrants ou des mineurs non accompagnés ; on en a eu aussi ici et surtout à Bois-Blancs, mais il y en a encore aussi sur Lille, et on ne peut pas régler cela d'un trait de plume pour dire que cela n'existe pas, et une pièce aurait quasi l'interdiction d'exister, parce que, culturellement, ce n'est pas le sujet.

C'est donc, évidemment, à la fois de la consternation, de l'inquiétude par rapport au débat public qui sera le nôtre dans quelques mois, et je l'ai dit comme cela, je l'ai écrit comme cela, résister par rapport à ces tendances, à ces choix politiques : la culture, la réduction des droits sociaux, la réduction des droits familiaux, la difficulté ou l'impossibilité de pouvoir migrer au regard même des conditions démographiques de la France, mais c'est un non-sens total, et si j'avais à résumer le poids de la décision, mais c'est la dernière phrase, résister est devenu une obligation, une obligation politique, une obligation culturelle et peut-être même morale.

La morale, cela compte dans une vie, cela compte dans une vie d'élu, cela compte dans une vie de Maire, cela compte dans une vie de citoyen au sens large, et j'ai le plaisir de vous dire que cela a été conclusif et que la pièce sera jouée à Lomme, à la Maison Folie Beaulieu, dans quelques mois, et nous inviterons évidemment les Lommois à venir écouter, entendre, se divertir aussi, d'une pièce qui est une pièce contemporaine et, en même temps, qui valide totalement la proposition que je vous fais au titre de la majorité d'adhérer au réseau national de l'ANVITA, qui, je vous le dis, n'est pas un réseau d'ultragauchistes. Il y a des Communes qui sont représentées qui sont à gauche, évidemment, des Communes socialistes, communistes, vertes, divers gauche, divers droite, de droite, il y a des Conseils départementaux, des Conseils régionaux, même de droite, qui sont adhérents à l'ANVITA, parce que quand on a un problème ou une question qui est posée sur l'accueil, mais aussi sur la manière dont on doit gérer la présence de réfugiés, mais surtout de gens qui veulent partir, par exemple en Angleterre, mais aussi rester en France, on a intérêt à construire avec ceux qui veulent, c'est difficile, l'État, avec ceux qui veulent, ce n'est pas toujours facile, le Département – je suis Conseiller départemental, je peux vous en parler en long, en large et en travers –, les Communes, évidemment, qui ont cette capacité à entendre et à régler aussi les problèmes de sécurité, de tranquillité, d'hygiène, de soins, de vivre, puisqu'on parle de cela aussi – ce sont aussi des gens qui, évidemment, souffrent beaucoup lorsqu'ils sont à la rue –, on peut, à l'ANVITA, déployer dans le réseau des réponses isolées, qui ne sont pas forcément identiques, ni hier à Grande-Synthe ni demain à Lille, puisque la Ville de Lille commettra le même acte dans deux jours au Conseil municipal de Lille pour une adhésion de Lille à l'ANVITA, et donc, aujourd'hui, de Lomme à l'ANVITA.

C'est donc un sujet important, mais je vais vous le faire valider, pour l'adhésion à l'ANVITA ou non.
Qui souhaite voter cette adhésion à l'ANVITA ? Qui vote pour ?...

M. WACRENIER.- J'avais juste une intervention, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, allez-y, et je reprendrai le vote après. Pourtant, j'ai mis la croix rouge…

M. WACRENIER.- Merci.

Chers collègues,

Il est des votes que l'on pèse et que l'on négocie, il en est d'autres que l'on prononce d'une voix claire, parce qu'ils touchent à ce qu'une Ville a de plus simple et de plus grand : la manière dont elle traite celui qui frappe à sa porte. Cette délibération est de ceux-là.

Adhérer à l'ANVITA, ce n'est pas ajouter une ligne à un budget, c'est dire que l'accueil n'est pas une opinion que l'on professe au gré des saisons, mais une méthode que l'on construit, un savoir-faire que l'on transmet, une exigence que l'on tient, car une Ville seule est démunie, des Villes unies pèsent, partagent et démontrent que des solutions dignes existent.

Disons-le sans détour et sans la moindre réserve : nous voterons pour, parce que cette adhésion place l'homme du bon côté d'une histoire qui, ailleurs, se raconte trop souvent dans la peur et le repli ; parce qu'une Ville qui choisit d'accueillir plutôt que de détourner le regard est une Ville fidèle à elle-même.

Mais qu'il me soit permis une exigence, non pour amoindrir notre accord, mais pour l'honorer : une adhésion n'est pas un aboutissement, c'est une promesse, et les promesses ne se mesurent pas au jour où on les fait mais aux années où on les tient. 750 € ne valent rien s'ils dorment dans une convention ; ils valent tout s'ils se traduisent en actes.

Aussi, formulerai-je une attente simple : que notre représentant ne soit pas un nom sur une délibération, mais une présence dans les instances et une voix qui, régulièrement, rende compte devant nous de ce que cette adhésion produit concrètement, car l'accueil ne se décrète pas une fois par an dans une salle de Conseil, il se vérifie chaque jour, à chaque guichet, dans chaque dossier, dans le regard que l'on rend à celui qui se demande en franchissant notre seuil s'il est attendu ou seulement toléré.

Que cet adhésion soit donc le premier mot d'un engagement et non le dernier mot d'une bonne conscience, nous y veillerons d'autant plus librement que sur ce sujet, nous ne sommes pas adversaires, nous sommes vos alliés. Une Ville accueillante, ce n'est pas une Ville qui le dit, c'est une Ville qui le prouve.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Du coup, je me redonne la parole, parce que vous méconnaissez l'histoire de la Ville de Lomme, qui, naturellement, est une Ville accueillante, pas depuis ce soir, évidemment, depuis quand même de nombreuses années, cela n'a pas dû vous échapper, et il n'y a personne ici qui fait office de pacotille dans une instance de ce type.

Évidemment, si je devais vous rassurer, la personne qui siégera, c'est-à-dire moi, sera au combat sur ces questions-là, dans l'instance de l'ANVITA, mais aussi en dehors. Les mots et d'ailleurs les actes sont déjà là, puisque la pièce de MICHALIK sera jouée à Lomme ; il n'y a qu'à lire la presse nationale aujourd'hui, qui en parle partout, et notamment par rapport à la position claire, pour le coup, de la ministre de la Culture, qui a répondu hier aux questions du gouvernement et qui a évoqué le fait que la Ville de Lomme accueillerait la pièce, mais cela a été repris dans toutes les bonnes lectures de journaux nationaux et peut-être même demain par *La Voix du Nord*, c'est vous dire.

Je passe au vote. Monsieur WACRENIER, excusez-moi encore de vous avoir « zappé ».

Qui vote pour cette adhésion ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame VANDENBULCKE, Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

Qui vote contre ? *(Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/51 est adoptée à la majorité. Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU votent contre.)

Merci beaucoup.

2026/52 HUMANICITE / MEDIATION SOCIALE / SUBVENTION A CITEO

M. LE MAIRE.- Toujours moi : Humanicité/médiation sociale/subvention à CITEO.

C'est une délibération récurrente que nous posons depuis une dizaine d'années sur nos liens avec Humanicité. Je regarde cette fois-ci, toujours à ma droite, Thérèse LEBRUN, qui était à l'initiative, dans ses anciennes fonctions, de la création d'Humanicité, juchée/posée sur la ville de Capinghem et sur une partie de Lomme.

Cette délibération – il y a exactement la même au Conseil de Capinghem – permet de financer CITEO, qui est un dispositif de médiation, qui permet aux usagers, aux habitants simplement, aux résidents, de se rencontrer, avec des gens formidables – d'ailleurs, je le dis, en dehors de CITEO, je pense aux époux PRIEUR, qui sont toujours là à Humanicité, quel que soit l'endroit.

Vous avez un bilan aussi ; pour ceux qui adorent les bilans, c'est dedans, il suffit de lire, mais je n'ai pas de demande d'intervention particulière.

CITEO, on les voit aussi aux cellules de veille, par exemple, mêlant la Ville de Lomme et, des fois, ceux de Capinghem.

N'ayant pas de demande de prise de parole sur ce sujet, je passe au vote.
Qui souhaite voter cette délibération ?
(La délibération 2026/52 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/53 REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LILLE-HELLEMMES-LOMME

M. LE MAIRE.- Monsieur GRILLET : règlement budgétaire et financier de Lille-Hellemmes-Lomme ; cela a l'air particulièrement intéressant.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Avec le renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient d'adopter un nouveau règlement budgétaire et financier qui fixe les règles de gestion applicables à la Commune de Lille, mais aussi à ses Communes associées.

Je vous propose donc, tout simplement, d'adopter ce nouveau règlement.

M. LE MAIRE.- J'ai été pris par la brutalité de la fin de l'intervention.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je passe donc au vote sur cette délibération.
Qui vote pour ?
(La délibération 2026/53 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/54 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE - EXERCICE 2025

M. LE MAIRE.- Pour la seconde, parce qu'elle est quasiment liée à la première : l'approbation du compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable – Exercice 25, Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il s'agit d'approuver le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, qui est le Trésorier public, en fait.

Le comptable établit à l'issue de la clôture de chaque exercice un document comptable de synthèse appelé « compte de gestion », qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice.

Il est donc demandé au Conseil communal :

- d'APPROUVER le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025.

Je vous invite, là aussi, bien évidemment, à voter ce compte de gestion.

M. LE MAIRE.- Merci de votre invitation.

Pas de demande de parole des collègues de l'opposition ni de la majorité.

Je passe donc au vote.
Qui vote pour cette délibération ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI et Madame VANDENBULCKE.)*
Qui s'abstient ? *(Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*
(La délibération 2026/54 est adoptée à l'unanimité. Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

Merci.

2026/55 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2025.

M. LE MAIRE.- Monsieur GRILLET, l'approbation du compte administratif – exercice 2025, document important ; cela a dû être discuté déjà en Commission, mais on va pouvoir y revenir et avoir quelques interventions, pour après, j'espère, voter ce compte administratif qui nous a été préparé par les services de Laurine MERLIER.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je risque d'être un petit peu plus long.

On va vous projeter un PowerPoint avec un certain nombre de données.

(Projection d'un diaporama)

Le compte administratif constitue le bilan financier de l'ordonnateur.

Pour notre Ville, il s'agit de vous présenter le compte administratif du budget de notre Commune associée à la Ville de Lille, comportant les seules dépenses de fonctionnement hors masse salariale.

Afin de vous donner une vision globale des réalisations 2025, cette présentation est complétée d'éléments sur les charges de personnel, sur les dépenses d'investissement et sur les recettes, toutes intégrées dans le budget principal de Lille.

❖ *Dépenses de fonctionnement*

Depuis plusieurs exercices, la présentation des budgets de la Ville distingue la gestion des dépenses contraintes : fluides, charges foncières et locatives, assurances, dont les variations sont fortement marquées par l'instabilité du contexte économique, et ainsi difficilement prévisibles.

Malgré ces aléas, l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville apparaît maîtrisée : ainsi, à l'exception des dépenses contraintes et de la subvention au CCAS, les dépenses de la Ville ont progressé de moins de 10 % entre 2019 et 2025, alors que l'inflation sur cette même période est estimée à plus de 17 %.

➢ *Répartition par politique publique*

L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'établissent à 9 936 255,43 €, soit 92,5 % des crédits alloués sur l'ensemble de l'exercice. Dans la situation actuelle d'incertitude économique, et dans un contexte de préparation des élections municipales, ce taux d'exécution témoigne de la gestion prudente et raisonnée de la majorité en place.

➢ *Gestion des bâtiments*

La gestion des bâtiments reste le premier poste de dépenses de la Ville, en raison du coût encore important de la consommation en fluides des équipements municipaux et de l'entretien des installations de chauffage, en augmentation de 13 % par rapport à 2024. Signalons cependant que cette évolution s'explique en partie par l'économie réalisée sur ce poste en 2024 en raison de la fermeture de la piscine Marie Wattel pour travaux.

➢ *Ville éducatrice*

La politique éducative et l'engagement à faire de Lomme une Ville à hauteur d'enfants représentent 19 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de près de 1,9 M€. Ce budget a notamment permis :

- d'accueillir les plus petits dans les structures dédiées à la petite enfance, dont le fonctionnement représente un budget de 185 k€ : les multi-accueils, la crèche familiale ou encore le Relais Petite Enfance accueillant les assistantes maternelles ;

- de proposer par ailleurs aux enfants, sur les temps périscolaires et extrascolaires, des programmes riches en activités, pour un montant de 136 k€ ;

- de développer pour près de 78 k€ des actions spécifiques dans le cadre Plan Éducatif Global Lomme Educ, qui, vous le savez, a fêté ses 20 ans d'existence en 2025.

➢ *Services scolaires*

Bien entendu, nous proposons des services scolaires de qualité, tels que :

- l'organisation, comme chaque année, des classes de découverte à la mer et à la montagne, pour plus de 380 k€ ;
- la reconduction du dispositif « cartable gratuit » pour tous les élèves, qui représente un coût de plus de 75 k€ ;
- ou encore, pour 322 k€, les programmes des parcours éducatifs, toujours maintenus à Lomme, et si appréciés des enfants, qui leur permettent de découvrir des activités sportives, culturelles, numériques, et de les sensibiliser aux enjeux de citoyenneté et de transitions.

➢ *Solidarités et jeunesse*

En ce qui concerne la solidarité et la jeunesse, les dépenses dédiées aux solidarités sont essentiellement représentées par la subvention au CCAS, qui porte la politique sociale de la Ville. Celle-ci, après une hausse exceptionnelle en 2024 justifiée par les conséquences comptables de la clôture des budgets des EHPAD et de la résidence Les Roses, s'établit en 2025 à 1,6 M€, intégrant le financement des deux Maisons des Solidarités du Marais et de Mitterie, labellisées Espace de Vie Social, et qui préfigurent, vous le savez, le futur centre social dont notre ville a désormais impérativement besoin.

Parmi les nombreuses actions portées par le CCAS, citons également :

- la mise à disposition d'un logement d'urgence, occupé toute l'année ;
- l'épicerie solidaire Chez Serge, dont les services ont bénéficié à 316 familles en 2025 ;
- et bien sûr les services à destination de nos seniors, avec 100 repas servis à domicile en moyenne chaque jour, 27 758 interventions réalisées par les services de soins infirmiers, ou encore plus de 300 temps d'activités proposés aux seniors sur l'année.

Au-delà de cette action directe, le soutien de la Ville aux associations œuvrant pour l'aide et l'insertion des personnes en difficulté reste aussi important, à hauteur de 125 k€, avec des accompagnements sur des thématiques variées, de l'insertion professionnelle des jeunes à l'inclusion des personnes en situation de handicap, en passant par l'assistance en matière de santé mentale.

➢ *Cadre de vie*

En ce qui concerne le cadre de vie, avec 887 k€, les dépenses d'entretien du cadre de vie témoignent des efforts de la Ville pour offrir aux Lommois des espaces plus agréables à vivre et respectueux de l'environnement. Les efforts réalisés notamment pour maintenir propres les espaces publics lommois représentent un budget de 195 k€, comprenant notamment des prestations de nettoyage de l'espace public, de détagage, d'enlèvement des dépôts sauvages ou encore de lutte contre les nuisibles.

Dans notre ville où la végétalisation des espaces publics est grandissante, le coût d'entretien des espaces verts représente plus de 200 k€, pour des prestations externes de tonte ou d'élagage, de fournitures pour le fleurissement de la ville, mais aussi, dans notre Ville en Transitions, de nombreuses actions en faveur de la biodiversité et impliquant directement des habitants, à l'occasion par exemple des chantiers nature.

➢ *Culture et événementiel*

En ce qui concerne la culture, avec un niveau de réalisation de 901 k€, soit 9 % du budget, Lomme reste également une Ville culturelle et festive, proposant une offre variée, tant pour les loisirs que pour un accompagnement pédagogique de qualité au sein des différents équipements de la ville ; je veux parler de l'Odyssée médiathèque, de l'École de musique et de danse, de la Maison Folie Beaulieu ou encore de nos trois ludothèques.

S'y ajoute le soutien aux associations culturelles, essentiellement locales, pour 155 k€. Les dépenses d'événementiel, qui ponctuent toute l'année, contribuent aussi à faire de Lomme une ville riche en événements festifs et culturels ; citons entre autres les Estivales, les festivités de Noël et, bien sûr, le Carnaval, même si l'édition 2026 que nous venons de vivre a déjà fait oublier les précédentes.

➢ *Sports*

Le budget consacré à la politique sportive s'élève, lui, à 361 k€, en augmentation du fait de la réouverture en janvier 2025 de la piscine Marie Wattel après une année de fermeture. Les nombreux équipements sportifs de la Ville et le travail en partenariat avec les associations locales, dont le soutien financier représente 269 k€ en 2025, permettent de proposer aux Lommois une offre variée et riche en matière d'activités sportives, ponctuées de multiples événements et animations sur le thème du sport.

➢ *Citoyenneté et proximité*

Les dépenses des services de proximité, assurant la sécurité et l'accompagnement des Lommois dans leur quotidien, s'élèvent à 241 k€. Elles intègrent désormais les dépenses de sensibilisation des Lommois aux transitions, qu'il s'agisse de valoriser les pratiques de mobilités durables, avec les primes vélos qui ont encore rencontré cette année un franc succès, ou encore l'animation des jardins partagés de la Mitterie, visant à sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation sociale et durable.

Le fonctionnement de la Police Municipale représente 64 k€, dont plus de la moitié est consacrée à des prestations externalisées de gardiennage, pour une sécurité plus grande des espaces publics et des manifestations. L'accompagnement des citoyens lommois dans leurs démarches quotidiennes reste aussi une priorité, notamment par les actions de la Maison du Citoyen et du point d'accès au droit.

Enfin, signalons le succès de la mise en œuvre du plan commerce, qui a débuté en 2025, et de son volet « Aide aux loyers », qui a permis de soutenir l'installation de quatre commerces de proximité.

➢ *Ressources*

En ce qui concerne les ressources, le coût de fonctionnement des services municipaux, pour un peu plus de 1 M€, est essentiellement marqué par les dépenses de cotisations d'assurances, dont le renouvellement des marchés en 2025 a entraîné une hausse de 154 %. Parmi les autres dépenses de ce poste, certes un peu moins politiques que les précédentes, mais néanmoins essentielles, j'aimerais souligner celles consacrées, pour 151 k€, à la thématique des ressources humaines, et notamment à la formation des agents et à l'accompagnement des services, ainsi qu'à la mise en œuvre du premier budget participatif des agents, dispositif que très peu de collectivités ont mis en place et qui témoigne de la volonté de Lomme de co-construire ses projets comme son budget avec ses habitants mais aussi avec ses agents.

❖ *Charges de personnel*

Sur la masse salariale, sur les charges de personnel, pour information, la part lommoise de celles-ci, enregistrées sur le budget principal de la Ville de Lille, s'élève à 29 491 536 €, soit une augmentation de 3,26 % par rapport à 2024.

Cette augmentation s'explique, d'une part, par le Glissement Vieillesse Technicité – le fameux GVT – pour environ 1,75 % et, d'autre part, par les évolutions réglementaires : la hausse en année pleine du SMIC au 1er novembre 2024 et surtout l'augmentation de 3 points de cotisations patronales à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, mesure qui s'appliquera jusqu'en 2028.

❖ *Dépenses d'investissement*

Concernant le budget d'investissement, et pour information toujours, le montant des dépenses enregistrées sur le budget principal de Lille mais consacrées aux projets lommois dépasse pour la première fois en 2025 les 10 M€, avec un montant total de 10 478 731 €.

Les réalisations s'établissent au-dessus du niveau des crédits accordés au budget primitif, qui s'élevait à 9,7 M€, mais auxquels s'ajoutaient des restes à réaliser pour 1,8 M€, concernant notamment les travaux de la piscine.

Notre Ville a également profité des projets retenus au titre de la quatrième édition du budget participatif de Lille, dont plusieurs concernaient le territoire de Lomme : c'est ainsi que nous avons disposé d'une enveloppe de 800 k€ attribuée au total pour la réalisation de ces projets, consommée à hauteur de 738 k€ cette année.

➢ *Évolution par politique publique*

L'exercice 2025 apparaît donc comme la consécration des projets politiques de ces dernières années, qui auront ainsi vu, entre autres exemples, la réalisation du jardin Rosa Parks, les aménagements de voirie sur de nombreux axes de la ville, la rénovation énergétique de notre piscine, la construction du premier bâtiment passif de la ville avec le pôle éducatif et culturel Yves Durand, la mise en accessibilité progressive de l'ensemble des bâtiments municipaux ou encore la rénovation continue des écoles de la ville.

➢ *Répartition par politique publique*

Sur la répartition de nos différentes politiques, en 2025, le taux de réalisation s'établit à un niveau sans précédent, de 83,43 %, alors que ceux des exercices 2023 et 2024, dont nous étions déjà très fiers, ne dépassaient pas 75 %.

Mais au-delà du montant total, ces réalisations sont aussi exceptionnelles par leur nombre et par leur diversité, impactant tous les quartiers de la ville et toutes nos politiques publiques. Je ne pourrai malheureusement pas toutes les citer ce soir. Vous trouverez plus de détails dans la délibération et le rapport de présentation qui vous est projeté, et je vous invite, bien sûr, si vous ne l'avez pas encore fait, à découvrir ces réalisations sur place en parcourant la ville et en fréquentant nos équipements municipaux.

➢ *Cadre de vie*

Sur le cadre de vie, 26 % des dépenses ont été réalisées pour l'amélioration du cadre de vie des Lommois, avec un montant de près de 2,7 M€, dont 710 k€ de travaux de voirie et d'aménagements d'espace public : les travaux du Bourg dans le cadre au projet Vélo+, ceux, tout proches d'ici, de l'avenue de la République, ceux pour l'aménagement des cimetières de la ville ou encore pour la sécurisation des abords des écoles.

Plus de 500 k€ ont été consacrés à la création de nouveaux espaces verts, tels que le square Karl Marx, ou à l'amélioration de ceux existants, dont, bien sûr, le Parc Urbain, avec notamment l'installation d'une tyrolienne et d'une pyracorde, deux projets réalisés dans le cadre du budget participatif de Lille, de même que celui de pose de lampadaires à détecteurs de mouvement sur le cheminement du parc de la Maison des Enfants, emblématique des engagements de la Ville en matière de respect de l'environnement et de la biodiversité.

Les dépenses en matière de proximité et de sécurité représentent quant à elles 271 k€, avec notamment la préfiguration du plan de vidéo protection que Monsieur le Maire nous a présenté tout à l'heure et qui sera mis en œuvre dès cette année 2026.

➢ *Réhabilitation du patrimoine*

En ce qui concerne la réhabilitation de notre patrimoine, les dépenses de réhabilitation du patrimoine bâti de la Ville s'élèvent cette année à plus de 2,8 M€. Elles sont majoritairement constituées des dépenses réalisées dans le cadre du marché de chauffage, d'un niveau exceptionnel de près de 1,4 M€, visant à atteindre nos objectifs de sobriété énergétique : ont été ainsi installées des pompes à chaleur au groupe scolaire Voltaire-Sévigné et à l'École du cirque et une centrale de traitement de l'air à la piscine Marie Wattel.

Le programme de mise en accessibilité des bâtiments a aussi continué sur 2025, avec notamment l'installation d'un ascenseur à l'école Léon Blum.

➢ *Ville éducatrice*

Concernant justement les investissements dans les écoles et les bâtiments dédiés à l'éducation de nos jeunes Lommois, ces derniers représentent en 2025 près de 2,2 M€. Ils sont particulièrement représentés, pour plus de 1,3 M€ en 2025, par la construction du pôle éducatif et culturel Yves Durand, inauguré en septembre dernier, et qui accueille des espaces dédiés aux centres de loisirs ainsi que la ludothèque du quartier du Marais.

Les travaux dédiés à l'amélioration des écoles s'établissent quant à eux à plus de 540 k€, contre 350 k€ en 2024, pour essentiellement des travaux de peinture et de réfection des sanitaires dans différentes écoles de la ville. S'ajoute à cela, comme chaque année maintenant, la transformation de deux cours d'écoles en cours à vivre végétalisées, représentant en 2025 un montant de 232 k€, pour les écoles Victor Hugo et Bracke Desrousseaux.

➢ *Ville sportive et culturelle*

Pour la Ville sportive et culturelle, le budget des investissements s'établit à 2,750 M€. Une grande partie est encore dédiée au sport, avec la rénovation d'équipements existants : la fin des travaux de la piscine Marie Wattel, bien sûr, mais aussi la rénovation du terrain synthétique du stade Léo Lagrange, pour 810 k€.

Cette année est aussi marquée par la création de plusieurs équipements : l'espace Sport Santé au sein de la piscine, pour un montant de 257 k€ ; ainsi que deux structures extérieures : le *city stade* du Marais et la plaine sportive de la Mitterie, deux équipements, là aussi, issus de projets proposés par les habitants et financés au titre du budget participatif de Lille.

❖ <u>*Recettes*</u>

En ce qui concerne les recettes, cette fois, je terminerai la présentation de ce compte administratif par quelques éléments d'information sur les recettes, certes enregistrées sur le budget principal de Lille, mais concernant spécifiquement des activités ou des projets lommois.

Celles-ci, après avoir atteint un niveau exceptionnel de plus de 6 M€ en 2024, grâce notamment aux financements obtenus pour les travaux de la piscine, s'élèvent encore en 2025 à plus de 4,3 M€. Les participations versées par les Lommoises et Lommois, en application des tarifs qui vous seront proposés au vote dans une prochaine délibération, représentent à elles seules 1,4 M€, et sont complétées essentiellement des participations de la CAF en financement des structures petite enfance et extrascolaires.

Avant de laisser la parole à Stéphanie MORELLI, qui va vous présenter le compte administratif sous l'angle des enjeux liés au climat, je voudrais remercier très chaleureusement Madame Laurine MERLIER, notre Directrice financière, pour la grande qualité de ce rendu budgétaire, dans la transparence, et souligner son grand professionnalisme ; merci, chère Laurine.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette année 2025 a été exceptionnelle, à la fois en termes de budget, de moyens, mais aussi en termes d'exécution, de réalisation de tous nos projets. Si la volonté politique de Monsieur le Maire et de la majorité s'est traduite par autant de réalisations et d'actions, c'est grâce à notre équipe de DGA au fond de la salle, emmenée par notre DGS, Monsieur BOUKERROU, et, bien sûr, aussi grâce à l'action de tous nos agents de la Ville, à qui nous devons exprimer notre plus grande gratitude pour leur engagement sans faille et leur professionnalisme. Merci à vous tous !

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET, de ces mots, plus nombreux mais définitifs, positivement définitifs ; on verra si l'on fait durer l'exceptionnel et que cela devient totalement habituel d'être exceptionnel ; ce seront aussi des discussions budgétaires pour nous, à trouver et à discuter.

Mais je ne dis pas plus de choses pour passer la parole à Stéphanie MORELLI sur les questions climatiques, avant de passer la parole à ceux qui doivent la prendre.

(Projection d'un diaporama)

Mme MORELLI.- Merci, Monsieur le Maire ; merci, Monsieur GRILLET.

Chers collègues,

Quelques mots d'explication avant de commencer sur le budget et le compte administratif climat, que les élus du précédent mandat commencent à connaître, mais peut-être est-il bien de remettre un peu de contexte.

Je voulais d'abord rappeler que la Ville de Lomme a été l'une des premières Villes de France à se lancer dans cette analyse climatique des chiffres dès 2021. Cette budgétisation verte, qui facilite l'acculturation des services, permet de constater depuis 2021 la trajectoire positive et les progrès de la collectivité en matière de transition écologique, de résilience et de lutte contre le réchauffement climatique.

J'en profite, moi aussi, pour remercier les services de s'être prêtés au jeu et de faire désormais ce travail qui nous permet d'avoir une vision plus précise de l'efficacité ou non de nos politiques en matière de dérèglement climatique ; c'est très précieux.

Comme pour les exercices précédents du BP climat et du CA climat, 100 % des lignes sont analysées, mis à part la masse salariale, la dette et le CCAS. Les dépenses sont qualifiées en cinq catégories : très favorable, plutôt favorable, neutre, indéfini ou défavorable. La méthodologie d'I4CE continue de s'affiner, notamment via un meilleur dialogue avec les services et une précision croissante des informations, notamment sur le bâti ou les projets énergétiques.

Cette démarche permet l'analyse des dépenses de la collectivité sous trois angles, et même quatre désormais :

- le volet atténuation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- le volet adaptation, soit la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique ;
- et le volet qualité de l'air, qui est un fort enjeu de santé publique de notre territoire ;
- pour la première année et conformément aux évolutions réglementaires sur le budget vert des collectivités, les dépenses d'investissement ont aussi été évaluées sous l'angle de la préservation de la biodiversité ; elle sera donc partielle pour ce CA climat 2025, mais complète au prochain BP.

Vous le verrez tout à l'heure, nous allons justement présenter ce soir deux délibérations en faveur de la biodiversité et de la nature en ville, notamment une enveloppe de 26 626 € pour des appels à projets sur le sujet qui feront certainement évoluer notre budget dans le vert, mais on en parlera tout à l'heure.

Dans la diapo sur le fonctionnement, on voit que la part défavorable est désormais presque inexistante, sauf sur la partie atténuation, donc réduction des gaz à effet de serre, puisque l'on est sur du chauffage au gaz, montant du budget de fonctionnement classé plutôt favorable pour la qualité de l'air, puisque moins polluant que d'autres moyens de chauffe comme le fuel ou le bois, mais classé défavorablement pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en raison de ses conditions d'extraction et d'acheminement.

On peut se réjouir de l'importance du neutre (pas d'impact) ou du favorable et surtout du très favorable. Pour citer deux exemples – vous en voyez aussi sur la diapo :

- le marché performanciel d'éclairage public a un impact très favorable sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air du territoire ;

- nos actions de sensibilisation aux enjeux liés aux transitions auprès de divers publics tout au long de l'année ou encore les dispositifs de soutien pour l'achat de vélos, par exemple, influent sur les changements de pratiques des Lommoises et Lommois et ont un impact très favorable, à la fois sur l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air.

Quelques items restent encore difficiles à classer selon leur impact climatique, comme les subventions aux associations ou les événements culturels.

Sur l'investissement, là encore, le constat est positif sur les trois critères précédemment étudiés : atténuation, adaptation et qualité de l'air ; on traitera la biodiversité ensuite.

On note une forte croissance des investissements notés favorablement ; on peut vraiment s'en réjouir.

Je vous laisse consulter la diapo et je vous détaille quelques projets pour que cela soit plus concret, par exemple la végétalisation des cours d'école ; voilà un investissement important pour notre Ville, ce qui explique d'ailleurs que l'on ne puisse pas faire toutes les cours en même temps, mais nous avançons bien sur ce projet. Cet argent investi pour les années futures par notre Commune se traduit par des cours plus ombragées, avec des coins d'herbe, donc plus fraîches ; on crée aussi des coins potagers où découvrir comment poussent les légumes ou encore la peinture au sol, qui répartit mieux l'espace entre les genres, ou les bancs de l'amitié. Tout cela fait passer le budget au vert.

Les investissements concernant le bâtiment passif Voltaire-Sévigné, soit 1,2 M€, sont plutôt favorables sur les trois critères grâce à ses faibles besoins énergétiques et sa capacité à faire face aux épisodes de chaleur, mais comme il s'agit d'une construction neuve, on n'atteint pas, par exemple, le niveau très favorable.

Autres exemples, les investissements liés au budget participatif lommois et à la mise en place des box à vélos sont également classés « plutôt favorables », les importants travaux de mise en accessibilité et de maintenance sont des investissements considérés comme neutres sur les trois critères et une part non négligeable des montants reste indéfinie ; il s'agit essentiellement d'achat de matériel et de petits équipements dont la nature n'est pas précisée à ce jour.

Concernant notre première analyse des impacts sur la biodiversité, elle reste donc partielle cette année, comme je vous l'ai dit, mais on peut citer deux exemples favorables :

- la rénovation de l'éclairage public, puisque la réflexion biodiversité est présente dans le marché avec la modulation des puissances et l'adaptation du spectre lumineux à proximité des espaces verts ;

- ou encore la réhabilitation de la Maison des Enfants, qui intègre nichoirs et gîtes au bâti, permet la conservation des arbres sains existants, propose un planning de travaux respectueux des rythmes de la faune.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Madame MORELLI.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur WACRENIER et Monsieur Florent DIXNEUF.

M. WACRENIER.- Chers collègues,

Un compte administratif est un récit, le récit d'une année, raconté en euros, et comme toujours récit, il y a un point de vue et des silences.

Celui que nous examinons ce soir est sincère et sérieux. Je veux le dire d'emblée, le travail des services est réel, la dépense est honnête, et derrière chaque ligne, il y a des écoles ouvertes, des aînés accompagnés, des rues entretenues ; de cela, nous ne doutons pas.

Mais un récit, aussi soigné soit-il, ne se confond pas avec une preuve, et c'est précisément parce que nous prenons ce document au sérieux que nous ne pouvons pas l'approuver les yeux fermés. Deux constats nous retiennent, aucun n'est un procès, tous deux sont des exigences :

- le premier est l'écart entre ce que nous votons et ce que nous réalisons ; le document – et vous-mêmes – se félicite d'avoir dépassé pour la première fois 83 % d'exécution en investissement, mais retournons la phrase, cela signifie que près de 1 € sur 5 votés pour des projets attendus par les Lommois n'a pas été réalisé cette année, et les années précédentes, ce taux tournait autour de 75 %. Année après année, un écart s'installe entre le budget promis et le budget tenu. Un crédit voté, c'est un engagement pris devant les habitants ; quand il n'est pas réalisé, ce n'est pas une économie, c'est une promesse, qui attend encore ;

- le second constat est plus profond, et c'est lui qui fonde notre vote : ce document nous dit avec une précision remarquable combien chaque politique a coûté, il ne nous dit jamais ce qu'elle a produit. La politique éducative : 1,9 M€ ; nous savons ce que cela coûte, nous ne savons pas ce que cela a changé pour nos enfants. La solidarité et la lutte contre le décrochage : 1,8 M€ ; nous savons ce que cela coûte ; savons-nous combien de jeunes ont été raccrochés ? Les primes vélos, nous savons combien cela coûte ; en connaissons-nous le moindre effet ?

Un budget n'est pas une fin, c'est un moyen, et un moyen ne se juge pas à la somme dépensée mais à l'effet obtenu. Approuver ce compte, ce serait certifier des résultats que nous ne voyons pas toujours. Le rejeter, ce serait nier un travail qui, lui, est bien réel. Ni l'un ni l'autre ne serait honnête. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons, et nous le ferons en demandant pour les prochains comptes deux choses simples :

- que l'écart entre le voté et le réalisé soit expliqué ;

- et que chaque grande politique porte quelques indicateurs de résultat ; donnez-nous non seulement le montant mais la mesure, car ce que les Lommois attendent de nous, ce n'est pas seulement de savoir où est passé leur argent, c'est de savoir où il les a menés.

Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur DIXNEUF, allez-y pour votre intervention.

M. DIXNEUF.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je vais être assez bref, le premier Adjoint en charge des finances nous a fait une présentation détaillée du compte administratif, ainsi que Stéphanie MORELLI pour le volet Transitions, et je les en remercie.

C'est une photographie, en effet, des réalisations de l'équipe municipale dans leur exécution budgétaire, donc je vais simplement mettre en lumière ou remettre en lumière certains des aspects, au nom du groupe majoritaire, qui me paraissaient les plus importants.

Premier point, non des moindres, on constate une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une évolution hors dépenses contraintes, comme vous l'avez évoqué, cher Alain, qui est contenue sous les 10 % entre 2019 et 2025, donc bien en dessous de l'inflation cumulée sur la période, puisqu'on était au-dessus des 17 %. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est « la clef de voûte » des capacités d'investissement d'une Mairie ; c'est pourquoi elle est aussi importante. Elle nous permet aussi d'absorber les chocs sur les dépenses contraintes, justement, et je pense notamment à ceux auxquels notre Ville, comme toutes les Villes, a fait face ces dernières années, avec l'évolution forte sur les coûts de l'énergie et les assurances.

Deuxième point que je souhaitais mettre en lumière, ce compte administratif démontre aussi le choix de la majorité de 2025 – je n'y étais pas, mais je m'y inscris, ainsi que mes nouveaux collègues – de ne pas renier ces engagements. Aucun reniement n'a été fait, tant sur les politiques écologiques, que sociales, qu'éducatives ; sur ces politiques éducatives, par exemple, vous l'évoquiez, Monsieur le premier Adjoint, avec la mise en place de structures dédiées à la petite enfance, la diversité de la programmation sur les temps périscolaires, qu'on ne trouve pas forcément partout, dans toutes les communes, et, bien sûr, le PEG, qui reste au cœur de la politique éducative.

Lomme a continué également à ne pas se renier, à être solidaire, avec un accompagnement au CCAS qui n'a pas faibli, un soutien aux associations qui est maintenu à un haut niveau, et j'insiste sur ce point, parce qu'on observe que beaucoup de collectivités ont tendance à diminuer, malheureusement, leur soutien aux associations pour faire face à leur façon à la hausse de leurs charges.

Parmi les autres engagements qui ont été tenus, le maintien d'un cadre de vie agréable, qui est permis, là aussi, par le maintien des moyens, et on l'a vu dans cette présentation, autant pour l'entretien courant que pour la végétalisation, par exemple.

Je ne vais pas redétailler l'action de la Ville sur les sports et la culture, mes collègues, précédemment, ont illustré un certain nombre de projets, mais je sais qu'on a été très nombreux à être heureux de retrouver la piscine Marie Wattel grâce aux investissements qui ont été réalisés et à participer aux nombreux événements proposés par les associations sportives que nous soutenons à Lomme, et autant sur le volet culturel que de profiter de l'offre qui reste foisonnante, aussi bien dans la Maison Folie Beaulieu, à l'École de musique et de danse, à la médiathèque ou même dans nos rues, parce que cela en fait partie aussi, avec, par exemple, le Carnaval, qui a encore connu une superbe édition.

Enfin, troisième point, et je n'irai pas beaucoup plus loin, j'évoquais la piscine Marie Wattel rénovée, comment ne pas évoquer le niveau record des investissements ? Je vais redonner ce chiffre, qui était présent dans la présentation, mais je pense qu'il est important de le redire : ce sont plus de 10 M€ d'investissements réalisés, pour la première fois, on est même presque à 10,5 M€. Je reviendrai d'ailleurs sur votre propos, Monsieur WACRENIER, après. Plus de 10 M€, donc, répartis en quatre quasiment ; je ne sais plus de quel *slide* il s'agissait, mais c'était un joli quatre quarts sur les quatre politiques : Ville éducative, politique sportive et culturelle, réhabilitation du patrimoine bâti et politique de citoyenneté et de proximité.

On a donc un niveau d'investissement très important, qui est plutôt bien réparti, je trouve, entre les différentes politiques, au sein duquel on trouve aussi 700 000 € pour la participation citoyenne qui sont issus du budget participatif, qui se fait au niveau des Communes associées mais c'est quand même la preuve que les Lommoises et les Lommois se le sont pleinement approprié.

Ce haut niveau d'investissement est, bien sûr, la traduction de nos ambitions. Il traduit aussi – je le redis – le très bon niveau de l'ingénierie des services de la Ville ; il y a eu une vraie montée en compétences et en puissance des capacités d'ingénierie, parce que c'est bien de prévoir plein de projets, il faut aussi être en capacité de les porter et de les mener à terme. La traduction la plus claire de cette montée en compétences collective sur l'ingénierie est l'évolution des

investissements sur les précédents mandats. Sur la période 2014-2019, on était juste en dessous des 37 M€ d'investissements ; sur la période 2020-2025, on arrive à quasiment 43 M€, passage de 37 à 43 M€, et donc, plus de 10 M€ sur la dernière année, et la trajectoire que l'on peut se donner va continuer, a priori, à suivre cette tendance.

Je remercie à nouveau, moi aussi, l'ensemble des agents, du Directeur Général des Services aux différents DGA, Laurine, évidemment, et l'ensemble des agents qui, toutes et tous, concourent à l'ensemble de ces belles réussites.

Pour terminer, ces taux de réalisation élevés sur l'investissement illustrent en effet l'engagement de chacun, agents comme élus, et sont un atout, puisque cela va nous permettre, dans ce nouveau mandat, de poursuivre dans cette direction, de continuer à investir plus, toujours avec sérieux, toujours avec rigueur, toujours dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais toujours en conservant cette ambition pour inscrire Lomme dans l'avenir.

Pour les deux points qui ont été évoqués, je vais me permettre une réponse assez rapide.

Sur l'écart entre le voté et le réalisé s'agissant de l'investissement, un taux de réalisation de 85 % sur les investissements est un très bon taux ; trouvez-moi une Commune qui inscrit un programme ambition d'investissements à son budget primitif et qui le réalise à 100 %, je la cherche, mais c'est structurel ; même dans tout type de structure publique, c'est assez structurel, vous avez une programmation en investissement qui est assez ambitieuse, et derrière, vous pouvez avoir, en effet, pour des raisons très simples, un marché qui se décale, des travaux sur une opération qui vont prendre du retard à cause de la météo ou parce que vous avez une entreprise qui va devoir décaler son calendrier… donc 85 % de taux de réalisation sur de l'investissement, sincèrement, nous indiquer que vous souhaiteriez presque que l'on prenne un engagement à pousser ce taux de réalisation à quasiment 100 %, je vous le dis tout net, je ne le prendrai pas ; personne n'est capable de prendre cet engagement, parce qu'il n'aurait pas de sens.

Sur le deuxième point que vous soulevez, sur la précision, en effet, de l'impact de chaque euro dépensé sur chaque politique, le compte administratif a son formalisme, il a son but, qui n'est pas, en effet, de faire une revue de détail de l'ensemble des politiques de la Ville et de chacune des réalisations ; des bilans sont produits sur les différentes politiques publiques, on sait que vous en êtes friand et à raison – d'ailleurs, tous les Lommois peuvent être curieux sur le sujet –, mais nous indiquer que dans un compte administratif, on n'arrive pas à mesurer, par exemple, le nombre d'enfants pris en charge par un dispositif, ce n'est pas l'objet du compte administratif. Je n'aurai donc pas d'autre réponse à faire sur le sujet, si ce n'est que c'est, à mon sens, une méconnaissance du cadre d'un compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DIXNEUF.

Je vais sortir, parce qu'on m'invite à le faire, pour que le premier Adjoint puisse procéder au vote, mais ne finissez pas le Conseil sans moi. *(Sourires)*

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

(Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil. Monsieur GRILLET le remplace au fauteuil de la présidence.)

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui vote ce compte administratif ? *(La majorité municipale.)*

Qui vote contre ? *(Personne.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/55 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

Merci.

On peut rappeler Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

(Retour en séance de Monsieur le Maire.)

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

2026/56 BUDGET DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME – EXERCICE 2026 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Projection d'un diaporama)

M. LE MAIRE.- Nous continuons le Conseil avec une suite logique : le budget supplémentaire de la Commune associée.

Monsieur GRILLET, et nous aurons deux interventions derrière.

M. GRILLET.- Le vote d'un budget supplémentaire constitue une dérogation au principe d'annualité budgétaire qui permet d'ajuster les crédits prévus en intégrant les résultats de l'exercice précédent.

❖ *Fonctionnement*

En ce qui concerne le fonctionnement, pour Lomme, dont le compte administratif est équilibré par la dotation versée par le budget principal de la Ville de Lille, il s'agit d'ajuster les crédits prévus au budget primitif, en réaffectant notamment la part de crédits ouverts au budget 2025 et non consommés, qui s'élève à 810 357,90 €.

Les besoins en budget supplémentaire pour 2026 comprennent d'abord un léger ajustement, à hauteur de 82 k€, des dépenses contraintes, concernant essentiellement les fluides.

S'y ajoutent quelques enveloppes complémentaires permettant des achats de fournitures et prestations pour la gestion des bâtiments municipaux, pour 166,5 k€, et pour la gestion du cadre de vie, pour 59 k€.

Une augmentation du budget consacré aux formations des agents et à l'accompagnement des services municipaux dans leurs missions est également prévue à hauteur de 70 k€.

Comme chaque année, ce budget supplémentaire est aussi l'occasion de prévoir l'enveloppe destinée aux festivités de fin d'année, à hauteur de 111 k€ en 2026, en baisse du fait de l'absence de dépenses de location des chalets du marché de Noël, dont la Ville a désormais fait l'acquisition.

Une enveloppe d'un montant estimatif de 50 k€ est également consacrée à la compensation, par subventions aux associations sportives concernées, des aides aux licences sportives accordées pour faciliter l'accès des enfants et des jeunes au sport, par une délibération que notre ami André BUTSTRAEN vous présentera tout à l'heure, dans la suite de ce Conseil.

Mais surtout, nous avons voulu que ce budget supplémentaire soit le reflet immédiat de certains engagements pris lors de la campagne électorale, et que les Lommois ont retenus en votant pour le Choix de Lomme. Il prévoit ainsi en matière d'éducation une enveloppe de 25 k€, dédiée à la lutte contre le harcèlement scolaire et le mal-être dans le primaire et dans le secondaire, par des prestations directes, ou la possibilité de subventionner des partenaires agissant dans ce domaine.

Grâce à un budget de 20 k€, il prévoit également la mise en œuvre, dès cette année, du fonds social d'urgence de l'écolier, destiné aux familles les plus modestes, pour que la précarité des parents n'affecte pas la scolarité des enfants.

Comme promis encore dans le programme d'Olivier CAREMELLE, une enveloppe de 30 k€ permettra d'apporter un soutien renforcé aux associations œuvrant pour accompagner les personnes souffrant de santé mentale, pour faire face à ce mal de plus en plus fréquent dans notre société.

Conformément au point 24 de ce programme, des formations des habitants aux premiers secours pourront commencer à être dispensées, grâce à un budget alloué de 10 k€.

Enfin, ce week-end dernier a déjà été l'occasion de concrétiser la promesse de réinventer notre Carnaval, autour d'une parade festive, d'un grand concert et d'un spectacle de drones ; l'organisation de cette nouvelle édition, particulièrement réussie et couronnée de succès, a nécessité l'ajustement du budget à hauteur de 76 k€, dont 41 k€ de dépenses nouvelles.

Le budget supplémentaire permet aussi des ajustements entre chapitres, qui sont neutres sur l'équilibre du budget, ainsi qu'une inscription, en dépense et en recette, de 287 k€, pour une opération comptable de reprise de rattachements en 2025.

Enfin, la part de dotation est également augmentée de 70 k€ pour une opération, budgétairement neutre – encore une fois – pour la Ville de Lille, portant sur des dépenses liées à l'adaptation au nouveau type de gaz, intégralement remboursées sur le budget lillois.

Le budget supplémentaire s'équilibre ainsi en fonctionnement à 1 167 613,14 €, avec une dotation du budget principal de la Ville de Lille de 880 357,90 €.

- *Investissement*

Pour votre information, concernant la section d'investissement, le budget supplémentaire est, pour Lomme, presque exclusivement composé de mouvements de crédits permettant de rephaser les montants d'opération en fonction des décalages de calendrier, et notamment celui de la Maison des Enfants. Le démarrage de ceux-ci, reporté à la fin d'année, se traduit par un impact considérablement moindre sur le budget de l'exercice, et entraîne un ajustement des crédits à la baisse sur cette opération en 2026, de près de 900 k€.

En contrepartie, le budget supplémentaire permet notamment l'augmentation des enveloppes consacrées en 2026 au plan de vidéo protection (pour 260 k€), aux travaux des écoles (pour 180 k€), à la poursuite de l'aménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (pour 145 k€) ou encore au renouvellement de la flotte de véhicules et d'engins techniques (pour 442 k€). La très légère augmentation du budget de 45 k€ concerne des dépenses inscrites en contrepartie de recettes déjà actées de dons ou de remboursements d'assurance.

Je vous demande donc d'adopter cette proposition de budget supplémentaire.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur WACRENIER et Monsieur DIXNEUF.

M. WACRENIER.- Un budget supplémentaire, c'est le moment où une collectivité, cette fois-ci, revient sur ses pas : elle reprend ce qu'elle n'a pas dépensé et le réinscrit pour plus tard. C'est le miroir le plus honnête d'une gestion, il ne dit pas seulement ce que l'on veut faire, il dit ce que l'on n'a pas fait à temps.

Et d'abord, soyons justes, ce budget contient de vraies mesures, que nous soutenons sans réserve : un fonds d'urgence de l'écolier, des crédits contre le harcèlement scolaire, un soutien à la santé mentale, la prise en charge des licences sportives des enfants. Ces interventions vont vers les plus fragiles, elles ont notre plein soutien. Qu'on ne se méprenne pas, nous ne contestons pas ces gestes, nous les approuvons.

Mais regardons d'où vient l'argent et où vont les projets. Sur les 880 k€ de dotations nouvelles, 810 k€ ne sont pas des moyens nouveaux, ce sont des crédits déjà votés pour Lomme en 2025 et non consommés, de l'argent destiné à agir l'an dernier qui revient ce soir pour cette année. Et dans le même mouvement, ce budget acte le report de projets attendus : les travaux de la Maison des Enfants, repoussés à novembre, avec près de 880 k€ retirés de cette année, le *city stade* décalé à 2027, etc.

D'un côté, les aides qui glissent, de l'autre, les équipements qui reculent, le fil est le même : on repousse ; et voilà le cœur de notre réserve : on reporte un équipement, c'est décaler un chantier et c'est déjà une déception, mais reporter une dépense d'intervention, c'est faire attendre une personne. Une famille en difficulté en 2025 n'avait pas besoin d'un crédit en 2026, elle avait besoin d'aide en 2025. Un fonds d'urgence qui attend une année n'est pas tout à fait un fonds d'urgence. Une aide en retard, ce n'est pas une ligne qui se reporte sans dommage, c'est un visage à qui l'on dit : « plus tard ».

Nous ne faisons grief à personne d'une mauvaise intention ; la gestion est sincère. Mais un budget qui repose pour l'essentiel sur des crédits non dépensés à temps et qui acte le glissement des projets attendus, ce n'est pas un simple ajustement, c'est le symptôme d'un décalage que nous signalons, séance après séance, entre ce que cette assemblée vote et ce que les Lommois reçoivent.

Approuver, ce serait valider ce décalage comme une habitude ; rejeter, ce serait priver les habitants des bonnes mesures qu'il contient ; ni l'un ni l'autre ne serait juste. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons, et nous le ferons en demandant une chose simple : que les crédits votés pour aider et pour bâtir soient employés l'année où l'on s'y engage et non l'année d'après, car pour celles et ceux qui attendent une aide, un chantier, un équipement promis, le pire n'est pas qu'on le refuse, c'est qu'on le leur accorde trop tard.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Monsieur DIXNEUF.

M. DIXNEUF.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vais vous dire quelques mots, en effet, sur ce budget supplémentaire, mais, là encore, je remercie le premier Adjoint d'avoir été très complet.

Je ne vais pas m'arrêter sur les quelques ajustements mineurs sur des dépenses contraintes ou sur des achats de fournitures et de prestations pour les bâtiments municipaux et le cadre de vie ; ce sont des éléments de gestion courante importants, mais ce n'est pas forcément là que l'on traduit le plus notre ambition pour la Ville.

Je vais m'arrêter un petit moment sur le budget destiné aux fêtes de fin d'année, qui a été évoqué, pour rebondir sur ce que j'ai déjà pu dire dans mon propos sur le compte administratif : l'investissement effectué pour les chalets de Noël par le passé permet désormais d'organiser le marché de Noël pour un budget de fonctionnement bien moindre, et je pense que c'est important de le souligner, parce que c'est un exemple parmi d'autres, mais c'est de la bonne dépense et de la bonne gestion des deniers publics pour la collectivité, puisqu'en effet, en investissant aussitôt que possible pour limiter des dépenses courantes de demain, cela préserve nos marges d'action pour l'avenir.

J'insisterai davantage sur certains éléments qu'Alain GRILLET a présentés, pour rappeler que nous avons eu une élection municipale il y a trois mois, donc l'équipe municipale en place compte de nouveaux élus qui ont dû très vite s'installer dans leurs fonctions, et on vote aujourd'hui, au mois de juin, un budget supplémentaire qui constitue un acte politique fort, en finançant dès le début du mandat, et sans attendre le budget primitif 2027 qui nous occupera un petit peu plus tard, des opérations nouvelles ; et ces opérations nouvelles que l'on inscrit au budget supplémentaire ne sont pas des choses que l'on n'a pas faites en 2025, mais j'y reviendrai, elles correspondent à des engagements qui ont été pris, notamment au cours de la campagne, qui nous a toutes et tous animés, et qui répondent donc à des propositions qui ont été remontées par les Lommoises et les Lommois lors de nos rencontres, comme on l'a vu le week-end passé avec le Carnaval, dont chacun a pu constater qu'il avait évolué et où, en effet, on inscrit des dépenses supplémentaires au budget pour avoir eu ce très beau week-end, avec notamment le retour des festivités du samedi soir.

J'insiste vraiment sur ce point : nous avons choisi d'inscrire dès le budget supplémentaire des mesures nouvelles, parce que nous considérons que nous n'avons pas de temps à perdre, et les différentes actions que vous avez évoquées, Monsieur GRILLET, et que Monsieur WACRENIER a reprises, et je l'en remercie, pour certaines, qui sont financées, montrent bien l'urgence et les priorités qui nous apparaissent. On retrouve la lutte contre le harcèlement scolaire, le fonds social d'urgence de l'écolier, l'accompagnement à la santé mentale, vous avez évoqué aussi le soutien aux clubs sportifs et aux Lommoises et aux Lommois avec l'aide à la licence. Vraiment, c'est, je pense, une grande satisfaction collective que de pouvoir présenter un budget supplémentaire qui ne soit pas simplement « technique », sur de la réaffectation de crédits de l'exercice précédent, mais qui démontre déjà et aussi tôt dans ce mandat les orientations politiques et les engagements que nous souhaitons mener et que nous mènerons à bien.

Sur ce que vous avez évoqué, j'ai quelques difficultés, je ne suis pas certain d'avoir cerné totalement le propos, mais je vais essayer d'y répondre au mieux, sur la question des crédits 2025 qui sont réaffectés à 2026, oui, je vous le confirme, c'est le fonctionnement normal.

Sur le fait que ce seraient, notamment en fonctionnement, des projets qui n'ont pas été menés en 2025, mais que nous replaçons en 2026, parce que nous aurons choisi de ne pas les faire, ce n'est pas le sujet ; comme je viens de le répondre précédemment, la réaffectation des crédits est faite sur des nouveaux projets, des nouvelles opérations, et on en revient à la question précédente du taux d'exécution : on a de la réaffectation de crédits 2025, parce qu'un taux d'exécution n'atteint jamais 100 %, et un taux d'exécution n'atteint jamais 100 %, parce que quand vous votez le budget, vous ne votez pas un objectif, vous votez un plafond. Sur cela, je ne saurai pas trop quoi en dire de plus.

Au niveau des investissements, quand vous nous parlez, à raison, du décalage de la Maison des Enfants et des projets qui reculent, sur les 10,5 M€ qui sont inscrits en investissement, entre le budget primitif et le budget supplémentaire, il y a 45 k€ d'écart, c'est-à-dire qu'on ne recule pas sur les investissements, on rephase. En effet, sur certains projets qui ont pris du retard, on ne va pas continuer à flécher des crédits qu'on ne consommerait pas et vous nous reprocheriez de ne pas avoir un bon taux de réalisation. En revanche, ces crédits sont refléchés sur d'autres opérations, sur lesquelles on sait que les équipes sont prêtes à avancer, que les marchés sont… Non, on avait à peu près 10,5 M€ qui ont été votés au BP par le précédent Conseil communal, on est toujours à 10,5 M€ d'investissement, tout va bien, pas de reculade sur les investissements non plus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je dirai, aussi sèchement que toi, que vous ne pouvez pas ignorer ce qu'est un budget supplémentaire ; quand on est élu, ce n'est pas possible, ou alors il y a un sujet qui me dépasse. Vous ne pouvez pas ignorer ce qu'est un budget supplémentaire, à quoi il sert, comment il est financé ; c'est vraiment la base. Je vous renvoie à vos lectures.

Après, le sujet que vous évoquez un peu maladroitement – mais c'est comme cela, ce n'est pas un souci – est la manière dont on travaille nos politiques et les financements. Cela a été dit tout à l'heure, sur une base 100, on ne dépense pas 120, évidemment, on ne dépense pas même 100, on dépense allègrement – on l'a dit tout à l'heure – en investissement et, en fonctionnement – c'est un peu différent entre les deux –, de la manière la plus haute possible, et quand on ne peut pas, cela crée le budget supplémentaire dont on a besoin pour, parfois, ajuster.

Est-ce un budget supplémentaire d'ajustement ? Non, ce n'est pas un budget supplémentaire d'ajustement, c'est un budget supplémentaire politique, très politique, puisqu'on a lié les sommes, qui sont des sommes importantes, pour les raisons qu'on a évoquées, au programme qui a été validé par les Lommois il y a maintenant trois mois, et on commence, parce qu'on est prêt, parce que la réflexion s'était faite avant la campagne, pendant la campagne et après l'installation, à s'occuper de la santé mentale des jeunes, à s'occuper des écoliers, à s'occuper de la licence sportive – on en parlera tout à l'heure dans une autre délibération.

Vous pouvez poser une définition de ce qu'est un budget supplémentaire et ne pas savoir comment cela fonctionne, ce n'est pas grave, et en même temps, on vous répond : c'est un budget supplémentaire ambitieux, politique et qui sert aux Lommois ; dont acte.

On passe au vote.

Qui souhaite voter ce budget supplémentaire ? *(La majorité municipale et Madame VANDENBULCKE.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/56 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

Merci beaucoup.

2026/57 ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX COURANT 2026

M. LE MAIRE.- Monsieur GRILLET, une délibération importante, même si son titre est un peu… pas nébuleux, mais effleure simplement la délibération : actualisation des tarifs des services municipaux courant 2026.

Ce sera suivi de deux prises de parole : Monsieur WACRENIER et Madame LEBRUN.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, cela s'intitule : *« actualisation des tarifs des services municipaux »* ; je pense qu'on aurait pu l'intituler différemment en disant : « baisse des tarifs municipaux », mais bon, restons sur ce qui est effectivement officiellement écrit.

Afin de soutenir les publics les plus fragiles, il est proposé d'adapter certains tarifs municipaux au bénéfice des familles monoparentales et des ménages les plus modestes, notamment dans les domaines de l'éducation, en particulier sur la restauration scolaire, les garderies, les ALSH du mercredi et des vacances.

À cette fin, une évolution de la grille tarifaire est envisagée afin de mieux prendre en compte la situation spécifique de ces familles, par l'application de tarifs plus favorables à certaines prestations.

Par ailleurs, la création d'une nouvelle catégorie tarifaire, pour les familles lommoises en particulier dont le quotient familial est compris entre 0 et 264, permettra la gratuité de la restauration scolaire pour les usagers concernés.

Un tarif spécifique est également créé permettant l'application aux prestations périscolaires avec repas de la réduction appliquée en restauration scolaire pour les familles apportant le repas de l'enfant dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé.

J'ajoute aussi que cette diminution de tarifs sur la restauration scolaire impacte quasiment tous les quotients familiaux.

Ces mesures traduisent la volonté de renforcer notre soutien aux foyers confrontés à des difficultés économiques et de garantir un accès équitable aux services publics essentiels.

S'ajoute à cela une disposition qui concerne l'accès à la culture, parce que dans le cadre de notre politique visant à favoriser l'accès à tous à la culture, il est proposé d'instaurer la gratuité d'accès aux collections permanentes des musées municipaux pour l'ensemble des jeunes de moins de 18 ans, sans condition de résidence, mais cette gratuité sera également étendue aux jeunes de 18 à 25 ans inclus résidant à Lille, Lomme ou Hellemmes.

Je vous remercie et je vous invite à voter cette importante délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur WACRENIER et Madame LEBRUN. Allez-y !

M. WACRENIER.- Il y a dans cette commune des familles qui payent le prix fort sans savoir qu'elles pourraient payer moins, non par négligence, non par fierté mal placée, mais parce que personne, jamais, ne leur a dit qu'un tarif existait pour elles.

Cette délibération propose une grille tarifaire adaptée, attentive aux situations de chacun, et de cela, nous nous réjouissons sincèrement, car établir un tarif juste, c'est déjà reconnaître que toutes les familles ne se présentent pas devant le service public avec les mêmes moyens ni avec la même histoire.

Mais permettez-nous de poser ce soir la seule question qui vaille : « À quoi sert un tarif adapté que l'on ignore ? », car c'est là le vrai défi : le non-recours, ce phénomène silencieux par lequel des droits, pourtant inscrits, pourtant votés, pourtant financés, demeurent lettre morte, parce qu'ils n'atteignent jamais ceux à qui ils sont destinés. Ce ne sont pas les familles qui renoncent à ce dispositif, c'est le dispositif qui, faute d'être connu, renonce aux familles.

Un droit que l'on ne connaît pas n'est pas un droit, c'est une promesse rangée dans un tiroir. Un tarif que l'on n'ose pas demander n'est pas une aide, c'est une porte que l'on n'a pas vue. Une grille adaptée que personne ne consulte, ce n'est pas une politique sociale, c'est une bonne intention sans destinataire.

Alors nous voterons cette délibération, nous la voterons avec conviction, parce qu'elle va dans le bon sens, mais nous voulons que ce vote engage davantage qu'une grille, qu'il engage une responsabilité : celle d'aller vers, d'informer clairement, simplement, à chaque inscription, à chaque guichet, à chaque rentrée, de ne pas attendre que les familles découvrent leurs droits par hasard, mais de faire en sorte qu'aucun ne puisse plus les ignorer, car une Commune ne se mesure pas seulement aux tarifs qu'elle vote, elle se mesure à la main qu'elle tend à ceux qui n'osaient pas la demander.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur WACRENIER.

Madame LEBRUN, s'il vous plaît.

Mme LEBRUN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais peut-être prendre un peu plus de temps que d'habitude, parce qu'on est sur le point de voter une délibération importante pour réduire encore davantage les inégalités qui touchent durement des familles dans notre ville, et donc, je pense qu'on peut mettre en lumière l'importance de cette délibération.

Et notamment, nous parlons ici particulièrement des familles monoparentales qui souffrent d'un angle mort dans la prise en compte des politiques publiques établies au niveau national. Pourtant, ces familles représentent 6,2 millions de personnes, adultes et enfants, dans notre pays (source INSEE). Être à la tête d'une famille monoparentale, ce n'est souvent pas un choix, c'est d'abord une situation subie ou imposée par une rupture, un abandon, un accident de la vie, parfois même des violences, et quand cette situation s'installe, elle bouleverse tout, parce qu'être à la tête d'une famille monoparentale, c'est neuf fois sur dix être une femme et, pour elles, tout est alors multiplié par deux. Nous pensons à ces femmes qui font tout pour s'en sortir, mais leur réalité se heurte encore à un mur d'invisibilité et de difficulté. En France, un quart des familles sont monoparentales.

Notre responsabilité en tant qu'élus ici à Lomme est de les aider, de les accompagner, elles, eux et leurs enfants, pour leur permettre d'accéder aux mêmes chances et aux mêmes droits ; c'est aussi cela, la République.

Dans une étude de 2023, assez récente, donc, l'INSEE a montré que les familles monoparentales étaient les plus exposées au risque de pauvreté. Trois ans plus tard, comment ne pas imaginer que la situation ne s'est pas encore aggravée avec l'inflation des prix de l'alimentation, de l'énergie ou du coût de la vie en général ?

Dans le cadre du débat démocratique qui vient de se tenir, les Lommoises et les Lommois, en votant pour le Choix de Lomme, ont validé une mesure d'accompagnement pour les familles monoparentales via la création du dispositif « parent solo », qui permet la mise en œuvre d'un statut spécifique que nous assumons pour mieux informer, mieux orienter et mieux accompagner ces familles dans leurs droits. Sur ce point, nous sommes donc au travail et serons amenés à présenter dans les mois à venir ce dispositif.

Aujourd'hui, il s'agit, deux mois et demi après l'élection, d'instaurer une tarification sociale progressive pour les familles monoparentales lommoises, parce que l'urgence est là, elle est criante, elle est insupportable. Cette mesure de justice, dignité, solidarité sera mise en œuvre à l'échelle de Lille, Lomme et Hellemmes, parce que nous partageons la même volonté politique et le même constat qui nous pousse à agir.

On estime à 2 500 le nombre de familles lilloises et hellemmoises qui pourraient être concernées par une tarification spécifique, et à Lomme, le nombre de familles concernées pourrait être estimé à 300.

Il vous est donc proposé, chers collègues, un tarif spécifique pour la restauration scolaire et les services péri et extrascolaires de la Ville de Lomme, comme les activités de garderie, les ALSH le mercredi, petites et grandes vacances. Ce tarif est calculé par l'application d'une remise de 50 % sur le tarif de la catégorie 1 des quotients familiaux – c'est très précis.

Concrètement, pour la restauration scolaire, le tarif de la catégorie 1, qui correspond à un quotient familial entre 265 et 404, est aujourd'hui de 50 centimes, 0,50 €. Après votre vote, il passerait, pour une famille monoparentale, à 0,25 €. Ce

montant de 25 centimes serait déduit des tarifs de toutes les autres catégories, ce qui veut dire que cette baisse est généralisée à tous les quotients familiaux. Par exemple, en catégorie 10, le tarif est de 2,65 € ; il serait alors de 2,40 €.

Pour les activités péri et extrascolaires, c'est le même schéma : réduction d'un montant forfaitaire égal à 50 % du tarif appliqué pour la catégorie 1, donc 13 centimes pour les garderies et 1 € pour les ALSH. Cette baisse sera reportée également sur l'ensemble des autres catégories.

Nous savons que l'on ne peut pas dissocier la question de la situation familiale et de la précarité sociale de celle aussi du devenir de l'enfant, les deux sont liées. C'est pour cette raison-ci que nous travaillons à la création du fonds social d'urgence de l'écolier, prévu dans le budget supplémentaire qui vient de nous être présenté par notre premier Adjoint. Il marque là aussi notre engagement à ce que la monoparentalité ne soit pas un puissant facteur de précarisation. C'est pour cette raison aussi que nous continuons et continuerons à faire de l'éducation le premier budget de notre Ville.

Je termine mon propos par une annonce qui peut être singulière ce soir et que la majorité municipale a souhaitée avec force : la gratuité de la restauration scolaire pour toutes les familles les plus modestes, monoparentales ou non, c'est-à-dire qui présentent un coefficient familial compris entre 0 et 264. Cette mesure concerne 133 familles lommoises. Elle leur permettra d'économiser jusqu'à 90 € par an et par enfant sur la restauration scolaire, sur une base de 36 semaines à 5 repas par semaine.

Fidèle à ses convictions et à ses valeurs, la majorité municipale, autour d'Olivier CAREMELLE, scelle ainsi aujourd'hui des actes de solidarité, de fraternité, qui n'ont qu'un seul objectif : apporter de la dignité aux plus précaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Tout à l'heure, vous vouliez des preuves ; des preuves, vous en avez avec ce que vient de signaler Thérèse LEBRUN sur cette politique très particulière, qui a demandé un peu de temps entre les services et les élus lillois, lommois et hellemmois, mais tout se raccroche, à la fois dans vos questions – je ne vais pas les qualifier – et les réponses : la question du budget, la question de leur transcription, la question des politiques que l'on mène, et après, à un moment donné, c'est la preuve. C'est quoi, la preuve ? La preuve, vous l'avez à travers la licence de sport que nous voterons dans quelques minutes – j'espère, pas quelques heures –, le fonds social de l'écolier, cela a été indiqué dans le budget supplémentaire, on a évoqué la gratuité, ce qui n'est pas rien pour les familles aujourd'hui. Si vous voulez des éléments de preuve, il ne faut pas aller très loin. En sortant de ce Conseil municipal, si vous le votez – je parle à tous les élus, pas simplement à l'opposition –, évidemment, il y aura une traduction concrète très rapide, le mois prochain.

Et pour le sujet que Madame LEBRUN a évoqué sur la situation des familles monoparentales, tout cela était connu, documenté, comme, d'ailleurs, le non-accès aux droits ; on en a beaucoup parlé au niveau national. D'ailleurs, pour une fois que le gouvernement a fait quelque chose sur une politique sociale, c'était un peu celle-là. J'attends le bilan, comme vous, des deux ans, parce qu'il me semble que l'expérimentation lilloise devra permettre de voir si cela a été fructueux ou pas ; ce n'est pas si évident que cela. Je vous rappelle : 40 % de non-recours pour la prime d'activité, un peu plus de 30 % – je pense que c'est plus pour Lomme – pour le non-recours au RSA – c'est le Conseiller départemental qui vous parle –, etc.

Là, nous prenons des mesures, sans être au gouvernement – pas encore – ni dans la majorité départementale, très concrètes par la preuve, parce qu'il y aura des réalisations et des effets sur les familles, quelles qu'elles soient, qui demandent aujourd'hui à être accompagnées sur leurs dépenses de la vie courante, de la vie quotidienne, et il est vrai que c'est un sujet très important.

Merci, chère Thérèse, de cette belle présentation, considérant que cette délibération était une partie de notre dispositif social pour la campagne municipale précédente.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI (pouvoir) Monsieur WACRENIER et Madame VANDENBULCKE.)*

Qui souhaite s'abstenir ? *(Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/57 est adoptée à l'unanimité. Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

Vous en serez tenus responsables.

Allez, on ne va pas s'énerver…

2026/58 CONVENTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PROJET DE VIDEO PROTECTION URBAINE

M. LE MAIRE.- Convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville et attribution d'un fonds de concours dans le cadre du projet de vidéo protection urbaine.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens sur le projet de vidéo protection que vous avez présenté tout à l'heure, pour demander au Conseil de bien vouloir autoriser la signature de la convention entre la MEL et la Ville dans le cadre de ce projet de vidéo protection urbaine qui comprend six caméras nomades sur l'espace public et les équipements associés.

Le fonds de concours attribué dédié à ces investissements communaux en matière de vidéo protection urbaine est d'un montant de 24 695,88 €.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai deux demandes d'intervention : Madame SYSSAU et Monsieur WACRENIER.

Mme SYSSAU.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous voterons bien évidemment en faveur de ce rapport et du fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille. La sécurité et la tranquillité publique dans nos rues sont pour nous des priorités absolues et constituent des attentes fortes des habitants de Lomme.

Bien sûr, ces équipements ne règlent pas tout, mais ils constituent un outil supplémentaire pour prévenir certains actes de délinquance, faciliter le travail des forces de l'ordre, rassurer les riverains et contribuer à la sérénité qu'ils attendent légitimement.

Lorsqu'il s'agit de renforcer la sécurité des Lommois, nous savons dépasser les clivages.

M. LE MAIRE.- J'allais faire un commentaire, mais Monsieur WACRENIER veut intervenir.

M. WACRENIER.- Vous l'avez esquissé au début, Monsieur le Maire, la sécurité n'est ni de droite ni de gauche, c'est une attente simple, partagée par tous ceux qui rentrent chez eux le soir et souhaitent que leur rue, leur quartier, leur ville veillent un peu sur eux. À ce titre, déployer la vidéo protection sur notre territoire répond à une demande réelle et nous ne la contesterons pas. C'est pourquoi nous voterons cette délibération.

Nous saluons d'ailleurs l'accompagnement de la Métropole Européenne de Lille, qui apporte près de 25 000 € à ce premier déploiement. Une Métropole qui soutient ses communes est une Métropole qui fait son travail, nous nous en réjouissons sincèrement.

Mais accepter une recette, ce n'est pas seulement l'encaisser, c'est aussi se demander si elle est complète, et sur ce point, permettez-nous une vigilance. Le plan de financement annexé à cette convention est clair, trop clair peut-être : *« fonds interministériel de prévention de la délinquance : 0 € ; subvention de la Région : 0 € »*. Sur une opération de plus de 83 k€, l'État n'apporte rien, la Région n'apporte rien, et c'est le contribuable lommois qui supporte seul près de 50 k€. Or, le FIPD n'est ni un fonds obscur, ni un fonds hypothétique, c'est précisément le dispositif que l'État a créé pour cofinancer la vidéo protection des communes ; il existe, il est ouvert, il est fait pour cela, et il est ce soir à zéro.

Alors, nous posons une question très simple, sans procès d'intention : « Ce financement a-t-il seulement été sollicité ? », car chaque euro que l'État aurait pu apporter et que nous ne sommes pas allés chercher est un euro que le Lommois paye à sa place.

Voter la vidéo protection, oui ; en faire porter le prix entier aux Lommois quand l'État pouvait y prendre sa part, non ; nous voterons donc cette délibération et nous attendrons la prochaine convention avec, cette fois, toutes les signatures qu'elle mérite.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est votre question, mais bienvenue au Conseil municipal de Lomme !

(S'adressant à Monsieur BECHROURI) Tu devais intervenir ?

M. BECHROURI.- Juste une précision : le FIPD est fléché d'abord dans les QPV, les Quartiers prioritaires Politique de la Ville, et en fait, on n'a pas de Quartier prioritaire Politique de la Ville ; on en a eu, on n'en a plus.

M. LE MAIRE.- Pardon, je vais reprendre la formule de politesse, vous le savez, Monsieur BECHROURI, je le sais aussi, parce que les contrats CUCS etc. sont tombés dans cette ville – je te regarde, chère Marie-Gaëtane BROCHOT – en 2014, pour votre information ; cela date un peu, mais vous étiez Lommois peut-être à ce moment-là, peut-être un peu jeune, mais c'est fini, et l'État a repris beaucoup de financements… On pourrait faire la liste des financements qui ont été repris d'il y a 15 ans, d'il y a 20 ans, d'il y a 5 ans, d'aujourd'hui ; regardez le Fonds vert, par exemple, au niveau national, il a fondu comme une glace au soleil, il n'y a strictement plus rien, il n'y a plus de glace, il n'y a plus de cornet, il n'y a plus rien, il n'y a plus d'investissement.

Et la Région, je renvoie un peu à l'actualité des Régions, mais aussi, parfois, des Départements : ils coupent dans toutes les subventions. Ce n'est pas un procès d'intention, parce qu'il ne faut pas non plus être médisant, mais dans la question que vous posez, on l'a déjà dit, il y a une personne dédiée – je la nomme –, Valérie DURIEZ, qui recherche toutes les subventions possibles, inimaginables, interplanétaires, locales, tout ce que vous voulez, et d'ailleurs, on lui en sait gré, parce que son travail, son emploi, sa « valeur », a ramené, sous couvert, évidemment, des élus et des services, des centaines de milliers d'euros dans les caisses de la Ville pour financer nos projets.

Madame SYSSAU, vous avez été brève, j'entends bien que vous validez la stratégie de sécurité et la délibération. Cela ne me contrarie pas plus que cela. Ce qui me contrarie, c'est quand même le vote précédent, où on a l'impression que

cela vous arrache les entrailles de mener des politiques de solidarité pour les Lommois ; vous vous en expliquerez, puisque, évidemment, on aura un débat là-dessus, qui n'est pas qu'un débat local, je l'ai dit tout à l'heure, mais cela ne m'étonne pas, vous êtes au rendez-vous. Je ne vous félicite pas.

On passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

Unanimité…

M. BOUKERROU (hors micro).- Non, Monsieur KOLEBACKI n'a pas voté.

M. LE MAIRE.- Monsieur KOLEBACKI ?

M. KOLEBACKI (hors micro).- C'est la seule fois où je vais être contre certaines choses, donc je vote contre. Il y a des choses que je peux faire…

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de souci.

Vous vous abstenez ou vous êtes contre ?

M. KOLEBACKI (hors micro).- Je vote contre.

M. LE MAIRE.- On rectifie : Monsieur KOLEBACKI, pour une fois, vote contre… dans la séance.

(La délibération 2026/58 est adoptée à la majorité. Monsieur KOLEBACKI vote contre.)

2026/59 CONVENTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA TRIBUNE DE LA MAISON FOLIE BEAULIEU

M. LE MAIRE.- Convention entre la MEL et la Ville et fonds de concours – un autre, qui sera peut-être plus consensuel, encore que, on va voir… si, cela doit être consensuel – sur la mise en sécurité de la tribune de la Maison Folie Beaulieu.

M. GRILLET.- Merci, Monsieur le Maire, mais je pense que vous avez tout dit déjà, donc je vous propose d'adopter cette convention qui concerne effectivement la mise en sécurité de la tribune de la Maison Folie Beaulieu et nous obtiendrons un financement à hauteur de 27 322,05 €.

M. LE MAIRE.- L'argent rentre pour la Maison Folie Beaulieu et on en a besoin.

Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2026/59 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2026/60 PRESTATIONS EXTRASCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE / REMISES GRACIEUSES

M. LE MAIRE.- Prestations extrascolaires, périscolaires et restauration scolaire – remises gracieuses, on en aura peut-être d'ailleurs moins dans les mois à venir, pour les raisons qu'on a évoquées ; ce sera une preuve.

M. GRILLET.- Merci.

C'est une délibération malheureusement courante ou tout au moins régulière.

La Ville propose aux familles des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires des prestations de restauration scolaire et d'accueil péri et extrascolaire.

Le tarif de ces prestations est calculé selon le quotient familial – c'est ce que l'on a vu tout à l'heure.

Néanmoins, certaines familles rencontrent des difficultés pour payer ces prestations et sollicitent une remise gracieuse.

Sous réserve, bien évidemment, d'un rapport rédigé par un travailleur social et dans la limite des crédits ouverts, il est proposé au Conseil communal de procéder à des remises gracieuses pour un montant total de 3 868,21 €.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.
Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER et Madame VANDENBULCKE.)*
Qui s'abstient ? *(Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*
(La délibération 2026/60 est adoptée à l'unanimité. Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent.)

Merci beaucoup.

2026/61 ACTIONS DE PREVENTION ET D'EDUCATION A LA SANTE – SUBVENTIONS AUX COLLEGES GUY MOLLET ET JEAN ZAY

M. LE MAIRE.- Madame LEBRUN, actions de prévention et d'éducation à la santé pour les collèges Guy Mollet et Jean Zay, s'il vous plaît.

Mme LEBRUN.- Il est proposé au Conseil communal d'attribuer une subvention de fonctionnement aux collèges Jean Zay et Guy Mollet pour la mise en œuvre du projet de prévention santé qui s'intitule : *« Ma santé et moi : être armé pour faire les bons choix »*. Ce dispositif vise à soutenir des actions éducatives menées auprès des collégiens en matière de santé, de prévention des risques, de développement des compétences psychosociales.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 600 € au collège Guy Mollet et de 600 € au collège Jean Zay, soit 1 200 € pour l'année 2026, les enjeux étant de s'inscrire dans la durée dans cette démarche de prévention en direction des collégiens lommois, en lien avec les établissements scolaires et les partenaires éducatifs et de santé, avec plusieurs objectifs :

- sensibiliser les jeunes aux comportements favorables à la santé ;
- prévenir les conduites à risques et les addictions ;
- renforcer l'estime de soi et les compétences psychosociales ;
- favoriser le vivre ensemble et la prévention des violences et discriminations ;
- encourager la découverte d'activités sportives et de bien-être notamment.

Ce sont des actions concrètes qui sont menées au sein des collèges et, bien sûr, en partenariat avec des structures spécialisées : les associations de prévention, le Planning familial, SOS Homophobie, les équipes éducatives et de santé scolaire.

La continuité du dispositif depuis plusieurs années témoigne de son ancrage dans la vie des établissements et de son intérêt pour la politique éducative et de prévention menée sur le territoire.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil communal d'autoriser l'attribution de ces subventions de 600 € au collège Guy Mollet et de 600 € au collège Jean Zay.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur FRANCOIS et Monsieur WACRENIER.

M. FRANCOIS.- Monsieur le Maire, chers Adjoints et collègues,

Nous saluons cette action créée depuis 2012 et voterons naturellement en faveur de celle-ci.

Toutefois, je me permets d'y ajouter une petite remarque. En effet, étant fils de policier qui a officié contre le narcotrafic au sein de la police judiciaire de Lille, celui-ci m'a formé à l'époque aux différents types de stupéfiants et aux risques encourus en cas de consommation, et je peux vous assurer que je n'ai jamais consommé ou essayé un stupéfiant. Deux heures par groupe sur le sujet ne me semblent pas assez. Mon père y a passé beaucoup plus de temps, alors qu'à l'époque, il n'y avait pas autant de produits sur le marché. Ceci est un vrai fléau, et j'espère qu'à l'avenir, nous pourrons en rediscuter.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- La prévention est l'une des rares politiques publiques dont on ne mesure jamais vraiment le succès, parce que ses réussites sont invisibles : ce sont les addictions évitées, les situations de harcèlement désamorcées, les choix difficiles que des adolescents ont su affronter parce qu'on leur en avait donné les moyens. C'est précisément cela que financent les deux projets soumis à notre vote.

1 200 €, une somme modeste, presque discrète, au regard des grands chapitres de notre budget, mais derrière ces 1 200 €, il y a des centaines de collégiens lommois, à Guy Mollet comme à Jean Zay, qui vont parler de harcèlement, d'addiction, de respect des différences, de leur corps et de leur estime d'eux-mêmes.

Et nous voterons donc cette délibération, car la prévention est l'investissement le plus rentable qui soit et le plus rarement applaudi, elle ne se voit pas, elle ne s'inaugure pas, elle ne se compte pas en rubans coupés, elle se mesure des années plus tard à tout ce qui ne s'est pas produit.

Éduquer à la santé, c'est armer un jeune contre la pression du groupe ; éduquer à la santé, c'est lui apprendre que le respect de l'autre commence par le respect de soi ; éduquer à la santé, c'est faire confiance à l'intelligence de nos enfants plutôt qu'attendre de devoir réparer ; et nous mesurons ce que ces actions ont d'exigeant. Parler de vie affective, d'homophobie, d'addiction à des adolescents, ce n'est jamais simple, cela demande du tact, du sérieux, des partenaires de qualité : le Planning Familial, SOS Homophobie, le Service sanitaire. Que ces partenariats existent et durent depuis 2012, voilà qui mérite d'être salué.

Alors oui, nous voterons ces subventions sans réserve, avec gratitude pour les équipes éducatives qui les portent, mais permettez-nous, en votant, de formuler un vœu : que ces actions ne soient jamais traitées comme une ligne budgétaire que l'on reconduit par habitude, mais comme une priorité que l'on assume et que l'on étend, car protéger nos jeunes, ce n'est pas seulement les surveiller, c'est leur apprendre patiemment à se protéger eux-mêmes. Une Commune qui éduque à la santé n'achète pas la tranquillité d'aujourd'hui, elle prépare des adultes libres pour demain.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame LEBRUN, un commentaire ou c'est parfait ?

Mme LEBRUN.- Non, cela complète ce que nous avons présenté.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

Je passe au vote, sachant que Madame BOULONNE ne prend pas part au vote pour les raisons que vous connaissez : elle est principale adjointe d'un des collèges en question.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2026/61 est adoptée à l'unanimité. Madame BOULONNE ne prend pas part au vote.)

Je vous remercie.

2026/62 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION LOMMOISE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

M. LE MAIRE.- Madame LEBRUN toujours : attribution d'une subvention importante, à la section locale du Centre communal d'action sociale de la ville de Lomme.

Mme LEBRUN.- Tout à fait.

On précise bien qu'il s'agit de la section lommoise du CCAS, puisque nous sommes en lien avec Lille et Hellemmes, mais il est bien demandé ici d'attribuer une subvention de fonctionnement de ce montant de 1 633 100 € à cette section lommoise au titre de l'exercice 2026, qui permet de financer l'ensemble des actions portées par le CCAS en faveur des habitants les plus fragilisés du territoire.

C'est un acteur central de la mise en œuvre de la politique sociale communale. Il intervient auprès des publics les plus vulnérables à travers un accompagnement global couvrant les principales dimensions de la solidarité locale : accès au

droit, accompagnement social, soutien aux familles, politiques jeunesse, santé, handicap, accompagnement des personnes âgées. Et dans un contexte de fragilisation de certaines situations sociales, le CCAS joue un rôle essentiel de premier accueil, mais aussi d'orientation et d'accompagnement des habitants, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

On ne parle pas toujours en détail du CCAS, mais on peut peut-être rappeler que ses interventions s'articulent notamment autour :

- de l'aide sociale et de l'accompagnement des ménages en difficulté, avec des aides financières d'urgence, un suivi social, un accès à l'épicerie solidaire et de l'hébergement d'urgence ;

- des actions en direction de la jeunesse : prévention du décrochage scolaire, accompagnement éducatif et dispositif du pacte Jeunesse ;

- des politiques de santé et d'inclusion des personnes en situation de handicap ;

- du soutien aux personnes âgées via la Maison des Seniors, avec lutte contre l'isolement, téléalarme, portage de repas à domicile, plan Canicule, activités et ateliers ;

- de la gestion d'équipements et dispositifs médico-sociaux en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;

- et du développement d'actions de proximité dans les quartiers, notamment via les Maisons des Solidarités labellisées Espace de Vie sociale – on l'a dit tout à l'heure.

Il s'agit donc d'un outil structurant de la politique de justice sociale et de solidarité portée par la Ville.

Dans le cadre du budget primitif 2026, il est donc proposé :

- de RECONDUIRE un niveau de subvention identique à celui de 2025, soit 1 633 100 €, permettant d'assurer la continuité immédiate des missions et des services rendus à la population ;

- et d'AUTORISER le versement de cette subvention de fonctionnement à la section lommoise du CCAS pour l'exercice 2026.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEBRUN, court mais très efficace sur la détermination de ces politiques.

Madame LEFEBVRE, pour compléter ou valoriser ?

Mme LEFEBVRE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le CCAS est un outil capable de construire, de faire progresser l'action sociale de proximité ; pour 2026, il doit bénéficier plus encore d'un plan de développement précis et cohérent, avec une transversalité entre les services de la Ville et ceux du CCAS, afin d'apporter aux personnes les plus fragiles le meilleur accompagnement.

La municipalité a toujours eu la solidarité en fil rouge de nos engagements si importants pour tous les Lommois : une politique de cohésion sociale, une lutte contre la pauvreté, l'exclusion, le souhait d'une société plus juste, plus humaine, organisée autour du principe de solidarité, pour éviter les explosions sociales et la désagrégation des liens sociaux.

L'outil principal pour gérer toutes nos obligations, nos missions facultatives est le CCAS, instance qui, grâce à son Conseil d'administration, détermine les priorités de la politique sociale mises en œuvre sur la base des besoins sociaux ; c'est un service public d'action sociale locale, sur mesure, défini afin de réduire les inégalités, de prendre en compte les besoins et conditions de vie à tous les âges des Lommois et des Lommoises.

Alors que des structures de droit commun ont déserté notre commune – plus d'antenne CPAM, plus d'antenne CAF, plus de permanence Carsat –, la Ville met en place des accueils afin de répondre au mieux à tous ces besoins : Maison du Citoyen, Maison des Solidarités, Mission Jeunesse, Cyberespace, Service habitat logement, livraison des repas à domicile, Service de soins infirmiers à domicile, accueil de jour, épicerie solidaire, qui sont au service des Lommois.

Si l'égalité dans le service rendu aux habitants est importante, il est aussi indispensable d'anticiper les évolutions socio-urbaines du territoire, afin d'adapter aux besoins de la population une politique sociale réaliste et concrète.

Aidés par la dernière Analyse des besoins sociaux, voici quelques indicateurs retenus qui nous signalent une certaine fragilité :

- 35 % de la population qui vit en HLM ;
- 55 % qui reçoivent une aide au logement ;
- 17 % des Lommois qui vivent sous le seuil de pauvreté ;
- 20 % de la population qui est âgée de plus de 65 ans.

Un chantier de production d'une Analyse des besoins sociaux propre à la ville de Lomme sera à nouveau ouvert pour poser un regard neutre sur la réalité et le non réalisé ; c'est un outil d'aide à la décision qui accompagnera les différents acteurs sensibilisés à la réflexion prospective.

Le Service action sociale et insertion réalise un accueil individuel effectué par un travailleur social qui permet d'assurer un diagnostic, un accompagnement global adapté à chaque demande.

Des permanences mensuelles auprès de structures telles que les Restos du Cœur, la Maison du Citoyen et des Solidarités nous ont permis de rencontrer un public différent, dans le but d'aller vers et de prendre en charge des Lommois encore inconnus de nos services. En parallèle, des ateliers collectifs sont proposés pour pallier la fracture numérique, d'une part, et aussi aborder des thématiques liées à l'alimentation, l'animation parent-enfant, la précarité énergétique.

Le volet santé n'est pas négligé dans notre commune, avec le SSIAD, qui permet de préserver ou restaurer l'autonomie de la personne soignée et ainsi favoriser le maintien à domicile, des visites quotidiennes qui participent à la lutte contre l'isolement et, d'autre part, l'accueil de jour, destiné aux personnes vivant encore à domicile mais atteintes de la maladie d'Alzheimer, qui se veut être un relais/un répit à la prise en charge de la famille, permettre aux aidants de souffler un peu.

Des ateliers à visée thérapeutique, relationnels, sont aussi proposés : l'art-thérapie, la gymnastique douce, la relaxation, la zen attitude, et des groupes de parole des aidants se sont constitués.

Je terminerai cette liste de structures accueillantes par la Maison des Seniors ; c'est un lieu ressource de proximité qui informe, renseigne, oriente, pour une meilleure fluidité dans la mise en œuvre des démarches engagées par le senior. Sur place, des ateliers créatifs, des après-midis de jeux animés, des cours d'anglais, de la sophrologie, des ateliers numériques pour une convivialité demandée par tous, les sorties découverte, les balades pédestres, les goûters et banquets dansants font la joie de nos seniors.

Vous le voyez, l'équipe municipale est toujours en action, à l'écoute des habitants, afin de maintenir une solidarité quotidienne.

Aujourd'hui, nul besoin pour moi de parler avec emphase pour vous démontrer le souhait de notre groupe du Choix de Lomme à voter pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE, de cette très belle intervention, qui complète excellemment les propos de Madame LEBRUN, sans emphase, toujours.

D'ailleurs, je proposerai, mais je crois que cela a été évoqué en fin du dernier mandat, d'avoir un focus – on verra quand –, fin d'année ou début 2027, une présentation du travail, du rôle du CCAS, peut-être des difficultés parfois, car il peut en avoir, comme on a fait sur la sécurité, par exemple, sur l'éducation ou sur les transitions ; c'est une politique qu'il faut aussi valoriser et pouvoir présenter peut-être encore plus finement avec des documents divers et variés, peut-être dans le cadre de ce que disaient Claudie et Monsieur le DGS qui est enfin revenu, c'est-à-dire sur la nouvelle ABS actualisée, puisque la dernière, mais c'était également la première, était peut-être… pas bancale mais pas assez précise ; on a besoin de données beaucoup plus précises, donc il faudra financer une Analyse des besoins sociaux, qui est un outil stratégique indispensable pour n'importe quelle Commune qui se respecte.

Mme LEBRUN.- Juste un petit mot, sans allonger trop le débat.

Merci, Claudie, qui a beaucoup accompagné le CCAS, d'avoir apporté ces précisions. Il y aura toujours des améliorations à apporter, bien sûr, mais je suis très marquée par cette partie de la mission qui m'a été confiée et dont je remercie Olivier CAREMELLE, on rencontre des vraies personnes, dans un accompagnement respectueux et de proximité, tous les 15 jours à travers une épicerie solidaire, tous les mois à travers, par exemple, une commission de recours ultime pour des personnes qui risquent l'expulsion du logement, et donc, là, on est vraiment en lien direct, les yeux dans les yeux, pour essayer d'aider des personnes qui sont vraiment au bord de la difficulté, pas seulement ponctuellement – c'est un point très important –, mais également pour les aider et les accompagner pour les sortir d'affaire, elles et leur famille.

Je voulais souligner ce point.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je passe au vote.
Qui souhaite voter cette délibération ?
(La délibération 2026/62 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2026/63 COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – RENOUVELLEMENT

M. LE MAIRE.- Toujours Madame LEBRUN, sur la Commission communale pour l'accessibilité ; il s'agit d'un renouvellement.

Mme LEBRUN.- Oui, c'est un renouvellement et j'ai repéré qu'elle s'appelait effectivement « Commission Communale pour l'Accessibilité », mais qu'en fait, on parle bien de la « Commission Handicap Lille ouverte à tous ».

Depuis 2010, la composition de cette Composition a été fixée au Conseil municipal de la Ville de Lille, avec des révisions en 2021 et 2022 approuvant la composition de cette Commission.

Son rôle est :

- de dresser annuellement le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports par la rédaction d'un rapport d'accessibilité présenté au Conseil municipal de Lille ;

- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;

- de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.

La Commission se réunit au moins une fois par an en séance plénière sur convocation du Maire de Lille ou de son représentant et peut se doter d'un règlement intérieur de fonctionnement qui sera adopté lors d'une séance plénière.

Cette Commission comprend les représentants suivants :

- des élus de la Commune de Lille, des Communes associées et de leurs CCAS ;
- des associations ou organismes qui représentent les personnes handicapées, pour tous les types de handicap : physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- des associations ou organismes qui représentent les personnes âgées,
- des acteurs économiques du territoire,
- d'autres usagers de la ville ;
- des services de la Commune.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- APPROUVER le renouvellement de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville ;

- NOMMER Monsieur le Maire de notre Commune de Lomme pour nous représenter et son suppléant, Céline BERNARD, qui est particulièrement en charge de l'accessibilité, du handicap, notamment.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur WACRENIER et Monsieur VANHEE.

M. WACRENIER.- Chers collègues,

Nous voici donc appelés à renouveler cette Commission, soit ; nous ne nous y opposerons pas, car une Ville qui se dote d'une instance pour veiller à son accessibilité fait, en principe, œuvre utile.

Mais permettez-moi de ne pas confondre le renouvellement d'une Commission avec le progrès qu'elle est censée servir, car renouveler une instance est facile, il suffit d'une délibération, rendre une ville accessible est autrement plus exigeant, et c'est là, précisément, que le bât blesse.

Posons la question franchement : depuis combien de temps parlons-nous d'accessibilité ?

La loi qui en fait une obligation date de 2005, elle fixait une échéance 2015. Nous sommes en 2026. 11 ans après le terme que la République s'était elle-même fixé, 21 ans après la promesse, où en sommes-nous ?

Cette Commission, nous dit le texte, doit *« dresser annuellement le constat de l'accessibilité de notre cadre bâti, de notre voirie, de nos espaces publics »* ; annuellement. Alors, je pose la question simplement et sans détour : ce constat, l'avons-nous vu ? Cette assemblée en a-t-elle débattu ? Combien d'établissements recevant du public sur notre territoire demeurent aujourd'hui inaccessibles à celui qui se déplace en fauteuil, à celui qui ne voit pas, à celui qui n'entend pas ?

Car voilà le risque que je veux nommer ce soir : le risque, ce n'est pas que cette Commission existe, c'est qu'elle existe sur le papier et sommeille dans les faits ; le risque, c'est la réunion qui se tient au moins une fois par an et pas une de plus ; le risque, c'est le rapport que l'on produit, que l'on archive, que personne ne lit ; le risque, en un mot, c'est de prendre l'instance pour le résultat, la procédure pour le progrès, la Commission pour la ville accessible. Et ce risque-là, mes chers collègues, l'accessibilité ne peut pas se le permettre, car derrière chaque trottoir haut, chaque marche oubliée, chaque guichet inatteignable, il n'y a pas un manquement administratif, il y a un concitoyen empêché.

Alors, entendons-nous bien, nous ne voterons pas contre ce renouvellement, car ce serait priver notre Ville d'un outil dont elle a besoin, mais nous ne pouvons pas davantage l'approuver, car approuver ce soir, ce serait signer un quitus, ce serait dire que tout va bien, que le rendez-vous de 2015 n'a pas été manqué, que le rapport annuel que nous n'avons jamais vu existe pourtant quelque part, et cela, en conscience, nous ne le pouvons pas.

Notre abstention n'est donc ni une opposition ni une approbation, c'est un avertissement ; elle dit que nous attendons de cette Commission, non qu'elle constate le retard, mais qu'elle le rattrape.

C'est pourquoi je formulerai trois demandes, simples et légitimes :

- que le rapport annuel d'accessibilité, celui que la loi nous impose déjà, soit désormais présenté et débattu devant cette assemblée ;

- que l'état réel de notre patrimoine soit porté à notre connaissance : combien d'établissements sont accessibles, combien ne le sont pas encore, selon quel calendrier ?

- et que cette Commission, enfin, se réunisse, non pas au minimum que la loi tolère, mais à la hauteur que l'enjeu commande.

Que ces demandes trouvent réponse et notre abstention d'aujourd'hui pourra devenir peut-être demain un soutien sans réserve.

Nous nous abstiendrons donc ce soir, mais souvenons-nous que l'accessibilité ne se mesure pas au nombre de commissions que nous créons, elle se mesure au nombre de marches que nous supprimons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il y a une demande d'intervention de Monsieur VANHEE. Monsieur VANHEE va, je pense, en partie vous répondre, pour les raisons qu'il va vous expliquer.

M. VANHEE.- Non, je n'ai pas préparé... Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Derrière cette délibération qui peut sembler technique, il y a eu en réalité un choix politique très clair : celui de la ville que nous voulons construire, une ville accessible ; ce n'est pas une option, c'est le cœur du sujet et c'est un marqueur fort de l'action que nous portons dans cette majorité.

L'accessibilité, c'est concret, c'est la possibilité pour chacune et chacun de se déplacer, d'accéder au service public, de vivre sa ville dignement, sans obstacle.

À ce sujet, nous nous inscrivons dans la continuité. Je pense notamment au travail engagé lors du précédent mandat par notre camarade Philippe LEMIERE, qui nous rappelait que ces questions ne doivent jamais être reléguées, elles doivent être au cœur même de toutes les politiques que nous portons.

Ce travail, nous le poursuivons aujourd'hui avec cette délibération.

Mais soyons clairs, et nous le disons volontairement de manière directe : oui, nous avons une ambition politique forte ; oui, nous l'affichons et nous l'assumons.

L'assumer, cela veut dire reconnaître une réalité : malgré les investissements importants réalisés par la Ville ces dernières années pour améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux recevant du public, tout n'est pas encore au niveau de l'ambition politique que nous portons. C'est précisément pour cela que la Commission Handicap Lille ouverte à tous et la Commission lommoise vivre la ville sont essentielles. Ces Commissions sont des lieux d'exigence, de débat, qui poussent à agir plus vite et plus concrètement.

Nous le répétons ici, sur ces sujets, il est trop facile pour certains de se contenter de discours ou de postures, il est plus exigeant et responsable d'avancer et de corriger ce qui doit l'être.

Avec cette délibération, nous faisons le choix d'agir, pas de commenter ni de rester à distance. L'accessibilité n'est pas un sujet de façade, c'est un sujet de transformation réelle du quotidien des habitants, et cette transformation demande de la constance, de l'investissement et aussi du courage politique, y compris lorsqu'il s'agit de reconnaître ce qui a été fait, mais aussi ce qu'il reste à faire pour répondre aux critères d'une Ville plus inclusive.

Notre ligne est simple et assumée : ne laisser personne de côté, ne pas nous contenter de l'existant.

C'est dans cet esprit de continuité, d'exigence et de responsabilité que nous approuverons cette délibération, ainsi que la désignation du suppléant de Monsieur le Maire de Lomme pour siéger au sein de cette Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur VANHEE.

Un petit mot, Madame LEBRUN, puis je compléterai.

Mme LEBRUN.- Je voudrais apporter de façon courte une précision : effectivement, alors que nous avons commencé le travail il y a deux mois et demi, comme tous les élus autour de cette table aujourd'hui, avec Céline BERNARD, nous avons demandé le bilan de tout ce qui avait été fait, mais aussi tout ce qui est programmé, pour pouvoir suivre cela ; nous l'avons obtenu immédiatement, en bonne et due forme, justement, pour pouvoir suivre et pour pouvoir faire le travail adéquat, en lien avec la Ville de Lille, pour la Commune de Lomme. Nous avons été impressionnées de la rapidité avec

laquelle nous avons obtenu tout ce dont nous avions besoin auprès des services et de la qualité de ce que nous avons reçu.

M. LE MAIRE.- Monsieur WACRENIER, vous avez la mémoire sélective, vous avez la mémoire oublieuse. Vous avez été un élu de ce Conseil à partir de 2020. En 2020, vous étiez là, mais vous avez complètement oublié la manière dont cela fonctionnait pendant ce début de mandature et la manière dont on arrivait ou pas à investir, et je vais vous dire pourquoi. Parce qu'ici comme ailleurs, malheureusement, pour les raisons que vous avez devinées à peu près sans être hyperclair, les Maires – sous couvert de la majorité municipale, évidemment – faisaient des politiques d'ajustement sur l'accessibilité. J'en ai connu plein, je pourrais en nommer plein, des gens, d'ailleurs, qui ont mené des mandats extrêmement brillants, et qui, à un moment donné, pour des raisons budgétaires – je regarde Laurine, mais aussi les élus qui s'occupent des finances –, pouvaient proposer des arbitrages entre des projets, et forcément, il est plus intéressant, des fois, de proposer des politiques d'investissement sur le sport, de créer une salle diverse et variée, que de faire de l'accessibilité. Ce n'est peut-être pas courant qu'un Maire emploie ces mots-là, mais c'est la réalité : il y a un décalage énorme encore entre les obligations légales et ce que font parfois les Communes, les Mairies, sur ces sujets.

Il y a des prises de conscience depuis maintenant quelques années, mais il faut se référer, par exemple, aux chiffres qui sont les nôtres. Je vous les donne : entre 2019, 2020, 2021 – c'était d'ailleurs un débat au Conseil municipal de Lille il y a un peu plus d'un an, vous vous en souvenez, puisque la question avait été posée pour Lomme et Hellemmes à l'époque –, c'était un petit demi-million d'euros. Eh bien, non pas depuis que je suis Maire, mais depuis que l'équipe est en place, on a quadruplé l'investissement sur l'accessibilité. On l'a fait après un débat politique, entre nous, et Monsieur VANHEE a eu la gentillesse de rappeler quel a été le rôle précieux de Monsieur LEMIERE à cet endroit, parce qu'il a été droit dans ses bottes, il a défendu, puisqu'il avait cette délégation, les budgets à Lomme, avec des sommes annuelles parfois entre 800 k€ et 1 M€, parce qu'il y a des besoins encore très importants, vous avez raison, et on continuera. Il y a exactement le même sujet avec Lille, avec, d'ailleurs, une autre élue Communiste : Madame DELACROIX, de mémoire, qui portait la même délégation, parce qu'il y avait des tentations d'aller plus vite, plus loin, pour conforter l'accessibilité.

Sachez de quoi vous parlez, parce que là, vous étiez déjà là et il vous a échappé, peut-être, qu'il y a eu un avant et un après, mais cela nous engage, parce que quand nous allons construire le budget – cela va se construire, le budget ne va pas descendre de mon bureau pour aller voir Madame MERLIER ou inversement, pour dire qu'on se met d'accord à deux, cela ne fonctionne pas ainsi –, il y aura une discussion budgétaire entre les membres de la majorité pour proposer un équilibre de dépenses et d'investissements sur tous ces sujets, et notamment sur l'accessibilité, et on reviendra en discussion au Conseil, évidemment, pour prouver une nouvelle fois par la preuve que nous sommes au rendez-vous, ou non, d'ailleurs, et vous nous en ferez grâce ou pas du tout, au moment où nous proposerons le prochain budget, qui sera important.

Ne perdons pas la mémoire et au-delà de petites polémiques qui, vraiment, ne riment à rien, concentrons-nous sur le quotidien, qui est effectivement l'amélioration substantielle, mais parce qu'il y a beaucoup de choses à faire, sur une durée qui n'est pas fixée, des conditions de vie des Lommois et d'accès des Lommois aux équipements publics ; c'est un enjeu, évidemment, très important du mandat et je vous proposerai dans les mois à venir de valider une proposition financière à la hauteur des besoins, avec une programmation, qui existe déjà, faite par les services, de choix. Je prends un exemple sur les écoles : quand on fait un ascenseur, cela peut être 80 k€ rapidement pour mettre un ascenseur aux normes pour faire que les enfants en situation de handicap ou simplement accidentés puissent rejoindre leurs salles de cours ; c'est un exemple parmi d'autres.

C'est donc un débat très important que nous aurons, une nouvelle fois, et nous vous apporterons la preuve de ce qui a été fait et de ce qu'il reste aussi à faire.

On va voter cette délibération, si vous en êtes d'accord.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

Qui s'abstient ? *(Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER.)*

(La délibération 2026/63 est adoptée à l'unanimité. Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER s'abstiennent.)

2026/64 ACCES AU DROIT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SUR PROJET – AMICALE DES LOCATAIRES CNL (CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT) DE LA DELIVRANCE – PERMANENCES PUBLIQUES

M. LE MAIRE.- Accès au droit, Madame LEBRUN.

Mme LEBRUN.- On est ici sur le domaine du droit au logement.

L'Amicale des locataires CNL de la Délivrance organise des permanences gratuites d'information, de conseil et d'accompagnement des habitants sur les questions liées au logement et à l'accès au droit en la matière.

Pour le bilan 2025, c'étaient 26 permanences réalisées et environ 75 habitants accompagnés, sur les quartiers non seulement de la Délivrance, mais également du Marais et de la Mitterie.

Le projet prévoit une montée en puissance de l'action, avec 31 permanences programmées en 2026, donc 5 permanences supplémentaires par rapport à 2025.

Les questions liées au logement, on le sait bien, qu'elles soient des relations avec les bailleurs, de la compréhension des droits, des démarches administratives, sont des préoccupations régulières qu'expriment les habitants, et c'est dans ce cadre que l'Amicale des locataires CNL de la Délivrance apporte un accompagnement de proximité en matière d'information, de conseil et d'orientation.

L'action contribue :

- à renforcer l'accès au droit des habitants ;
- à prévenir les situations de conflit entre locataires et bailleurs – elles peuvent être nombreuses ;
- à lutter contre le non-recours aux dispositifs existants ;
- à favoriser le maintien dans le logement ;
- à soutenir la cohésion sociale par une présence associative de proximité dans les quartiers.

On a là affaire à une association qui est particulièrement marquée par l'implication de nombreux bénévoles dans l'association.

La subvention communale que nous vous proposons, de 5 000 €, à l'Amicale des locataires CNL de la Délivrance permet de soutenir cette action, dont le budget global s'élève à 8 531,67 €, reposant également sur cet important engagement bénévole des membres de l'association.

Pour répondre à quelques questions qui ont été posées :

- le compte financier transmis porte sur 2024, alors que l'action semble concerner 2025 : tout simplement, l'exercice 2024 nous a été transmis et le compte de l'exercice 2025 n'a pas encore été arrêté et validé par le Conseil d'administration ;

- oui, il y a une valorisation importante du bénévolat dans le budget, c'est une contribution volontaire en nature qui peut être valorisée comptablement afin de refléter l'activité et l'implication des bénévoles ; sans bénévolat, pas de vie associative ;

- quant à la cohérence des éléments financiers, nous l'avons vérifiée avec les services, aucun écart n'a été relevé.

Je vous propose donc d'autoriser le versement de cette subvention de 5 000 € à l'Amicale des locataires CNL de la Délivrance et d'imputer les crédits correspondants aux différents chapitres, fonctions et articles adéquats.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Il y a deux demandes d'intervention : Madame VANDENBULCKE et Monsieur WACRENIER.

Mme VANDENBULCKE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les collègues,

J'étais présente à la Commission et nos questions ont pu être posées de manière claire et posée, je ne reviendrai pas sur le fond, sur le bien-fondé de l'intervention de la CNL et des actions qu'ils peuvent entreprendre, mais je pointerai ici quelques interrogations que j'avais posées, notamment sur les documents.

On a un projet de délibération pour une subvention exceptionnelle. On a un document de demande de subvention qui s'appelle *« appel à projets »*, et après, concrètement, on a une demande de participation sur un budget primitif. Déjà là, il y a trois questions que je me pose ; où est la vraie demande ?

On avait pointé plusieurs choses, dont des fautes d'orthographe dans la demande de subvention ; c'était un document Ville ; elles ont été corrigées, merci beaucoup.

Ensuite, on a pointé qu'on pouvait quand même avoir des chiffres 2025 qu'on n'a pas eus ; même si cela n'a pas été voté, on pouvait avoir un rapport d'activité.

Et ce budget 2026, qui est d'octroyer une subvention de 5 000 €, alors que l'association ne fait qu'une demande de 1 000 € ; c'est marqué dans les papiers, je l'ai lu, c'est noté ainsi. Pourquoi demander 1 000 € et en octroyer 5 000, en sachant que dans les 5 000 €, cela couvre ce qui avait déjà été octroyé les années précédentes, dont une subvention de la Mairie, une subvention du Conseil départemental et surtout les cotisations, et dans le budget prévisionnel de 2026, on ne retrouve pas les cotisations, alors qu'on a quand même 232 personnes qui ont cotisé les années précédentes, on ne retrouve pas de demande au Conseil départemental et il semblerait que les seuls produits ne soient qu'une écriture de valorisation d'heures de bénévolat et la Ville qui paierait le différentiel. Cela veut dire qu'une association, aujourd'hui, et c'est contre toute logique, ne vivrait que sur une subvention municipale/communale qu'elle n'a même pas demandée, vu qu'elle ne demande que 1 000.

Je veux bien répéter, ce n'est pas sur le fond, mais sur la forme : l'interrogation sur les documents qu'on nous transmet ; est-ce une demande exceptionnelle, est-ce une demande de budget pour 2026 ? On ne le sait pas, sur un document, je le rappelle, d'appel à projets.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- L'accès au droit n'est pas un sujet sur lequel nous transigeons, nous non plus. Dans une crise du logement qui broie les plus fragiles, des permanences gratuites au pied des immeubles, tenues par des bénévoles, pour aider un locataire à comprendre ses droits et à faire face, voilà qui est utile, et profondément ; nous le disons sans réserve et avec respect pour celles et ceux qui font vivre cette association.

Et c'est précisément parce que nous prenons ce sujet au sérieux que nous ne pourrons pas voter cette délibération telle qu'elle nous est présentée ; nous nous abstiendrons, non pas contre l'association, mais devant un dossier qui ne tient pas et sur lequel nos interrogations sont restées sans réponse jusqu'à aujourd'hui. Car nous avons fait notre travail : en Commission, nous avons posé des questions simples, factuelles, sans procès d'intention ; elles n'ont pas trouvé de réponse sur le moment et aucun retour, aucun courrier n'est venu les éclairer depuis, jusqu'à aujourd'hui. Quant au dossier qui nous est soumis ce soir, c'est, à la virgule près, hormis les fautes d'orthographe qui ont été rectifiées, celui que nous avions déjà signalé ; rien n'a été corrigé, rien n'a été éclairci. On nous demande donc de voter les yeux fermés ; cela, nous ne le ferons pas.

Reprenons, car les chiffres parlent d'eux-mêmes.

L'association, dans son propre formulaire, sollicite 1 000 €, la délibération en propose 5 000, 5 fois plus que la demande. Qui a décidé de ce quintuplement, sur quel fondement et pourquoi ? Nous l'ignorons.

On nous parle d'une subvention exceptionnelle, mais 5 000 € représentent environ 60 % du budget de l'action. Une subvention qui finance les deux tiers d'un projet, ce n'est pas un appoint exceptionnel, c'est un financement structurel qui ne dit pas son nom.

Et lorsque l'on regarde les comptes, le malaise grandit : l'association affichait fin 2024 un compte créditeur de plus de 4 000 € et un exercice excédentaire. Le bilan financier joint au dossier ne précise même pas clairement son année de référence. Comment, dans ces conditions, justifier de reconduire une aide à l'identique sans tenir compte des réserves constatées et sans que le bilan 2025 ne soit communiqué ? Mais nous venons d'avoir la réponse, je vous remercie Madame LEBRUN.

Voilà nos questions, elles ne sont pas polémiques, elles sont celles que tout élu doit poser dès lors qu'il s'agit d'argent public :

- Combien d'habitants ont réellement été reçus l'an dernier ?
- Pourquoi 5 000 € au lieu de 1 000 comme demandés par l'association dans sa demande ?
- Quel exercice ce bilan retrace-t-il ?
- Où est passé l'excédent ?

À aucune de ces questions, nous n'avons eu de réponse, ni en séance de Commission ni dans les jours qui ont suivi.

Alors, notre abstention ce soir n'est pas une dérobade, c'est une exigence, c'est dire que nous ne mettrons pas en cause une association qui rend service, mais que nous ne validerons pas davantage un dossier incomplet, surdimensionné et resté sans réponse à nos interrogations.

Soutenir l'accès au droit, c'est aussi respecter le droit le plus élémentaire d'un Conseil : celui de savoir ce qu'il vote. Que les choses soient claires, que l'on nous apporte ces réponses, que l'on nous transmette le bilan 2025, que l'on ajuste le montant à la réalité des besoins, et nous serons les premiers à voter cette aide sans hésiter. La porte n'est pas fermée, elle attend simplement qu'on y réponde.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame LEBRUN.

Mme LEBRUN.- J'ai pu indiquer tout à l'heure :

- que le bilan 2025 existe ;
- que 26 permanences ont été réalisées et que 75 habitants – pour répondre à votre question – ont été accompagnés sur trois quartiers, et pas seulement la Délivrance ;
- que 31 permanences sont programmées en 2026 ;
- que l'on est bien sur la réponse à un appel à projets ;
- que le montant vérifié de la demande de subvention est bien de 5 000 €, et non pas de 1 000 € – ceci a été vérifié, je l'ai demandé entre-temps –, pour soutenir l'augmentation de ces permanences notamment et le projet de pouvoir les développer.

M. LE MAIRE.- Je pense qu'on a répondu aux questions de forme, même si vous avez effleuré les questions de fond, une nouvelle fois.

Je me félicite, parce que la CNL est une très belle association de défense des locataires, très active sur la ville, historiquement sur Délivrance, mais je vois des personnes dans la salle qui voient de quoi je parle, au-delà de Délivrance, sur Mitterie, sur Marais, évidemment.

J'ai un souvenir très précis de la demande de subvention et des discussions que nous avons été amenés à avoir il y a maintenant quelque temps, puisque cette convention est un renouvellement et la confiance que l'on s'accorde les uns aux autres, chacun avec ses particularités. Je n'ai pas de regard particulier à avoir sur la CNL, notamment sur la manière dont elle fait les choses, puisque, évidemment, elle est souveraine, et j'ai, en revanche, le retour des locataires et des habitants, puisque l'on discute parfois des mêmes choses à des niveaux différents.

Personne ne vous demande de voter cette délibération les yeux fermés, vous pouvez les ouvrir, il n'y a aucun problème, vos yeux, et vous voterez en conscience – ou pas – cette délibération.

Pour Madame VANDENBULCKE, pour votre première et peut-être dernière intervention, la petite remarque sur les fautes d'orthographe est un peu cavalière, mais bon, pourquoi pas… J'essaye de ne pas trop regarder, parce que même de la part de gens qui sont lettrés, il peut y avoir des fautes d'orthographe, et parfois, les yeux saignent. Vous avez fait peut-être la remarque en Commission, elle pouvait rester en Commission. Vous prenez la remarque comme vous voulez, je connais votre gentillesse légendaire.

On va voter. Je vous dis juste que Monsieur MOREL, parce qu'il a été président de la CNL auparavant, et d'ailleurs, je vous remercie vivement de l'action que vous avez menée et de l'action que vous menez aujourd'hui sur les questions de logement et de ceux qui ont pris la place chez vous, à la CNL, d'hier, ne prend pas part au vote.

Je passe au vote sur la délibération pour clore cette délibération.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale et Monsieur KOLEBACKI.)*

Qui s'abstient ? *(Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

(La délibération 2026/64 est adoptée à l'unanimité. Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU s'abstiennent et Monsieur MOREL ne prend pas part au vote.)

Merci beaucoup.

2026/65 PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES

M. LE MAIRE.- Madame BOULONNE : proposition d'organisation du temps scolaire des écoles publiques. Que se passe-t-il donc ?

Mme BOULONNE.- Il se passe des choses qui existent depuis 2012, puisque Lomme a expérimenté en 2012 un temps scolaire sur quatre jours et demi, ce qui permet de réduire la durée de la journée scolaire et de proposer aux élèves des activités de façon gratuite, artistiques, culturelles et sportives. Le temps scolaire est donc étalé sur 4,5 journées.

Cette expérimentation a été confirmée au niveau national en 2014 par la loi sur les rythmes scolaires, et donc nous continuons dans cette logique et c'est un engagement fort pour la Ville, en termes de personnes, en termes de moyens, et cet engagement sera reconduit pour la prochaine période de trois ans suite à la consultation des conseils d'école.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- PROPOSER le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours aux horaires qui dépendent des différentes écoles.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur WACRENIER et Madame BROCHOT.

M. WACRENIER.- Chers collègues,

Cette délibération nous place devant une question qui dépasse de loin des horaires d'entrée et de sortie : celle du rythme que nous voulons offrir à nos enfants et de la manière dont nous décidons de ce rythme.

Disons-le d'emblée et sans détour, nous nous abstiendrons sur cette délibération, non pas par hésitation, non pas par confort, mais par simple cohérence.

Pendant la campagne des municipales, nous avons porté une proposition claire : ouvrir le débat d'un retour à la semaine de quatre jours. Cette proposition n'est pas ni d'une intuition de bureau, elle est née d'échanges avec des parents, avec des enseignants, avec des animateurs, qui nous ont dit souvent leur fatigue, leurs doutes, leurs interrogations sur l'organisation actuelle. Ce sont ces voix que nous avons choisi de relayer et nous ne pouvons pas, ce soir, voter comme si elles n'existaient pas.

Et puisque l'honnêteté vaut mieux que les postures, nous l'assumons aussi devant vous sans aucune mémoire sélective, nous avons, par le passé, siégé, Monsieur le Maire, dans la majorité et nous n'avons alors rien dit sur ces fameux 4,5 jours ; c'est vrai, mais une conviction qui ne sait pas évoluer n'est pas une conviction, Monsieur le Maire, c'est une habitude. Écouter, c'est accepter parfois de penser autrement qu'hier ; n'en déplaise. Nous préférons reconnaître un cheminement plutôt que défendre une constance de façade.

Pour autant, nous ne voterons pas contre cette délibération et nous voulons dire pourquoi, car cela aussi relève de la cohérence.

Quatorze conseils d'école se sont prononcés, 14 fois à l'unanimité : le maintien des quatre jours a été voté. Ce sont les parents d'élèves élus, ce sont les enseignants, les équipes qui se sont exprimés, démocratiquement, dans le cadre prévu

pour cela. Nous respectons trop ce processus pour le balayer d'un vote contraire. Voter contre, ce serait substituer notre conviction à leur délibération, et ce n'est pas ainsi que nous concevons notre rôle.

Alors, nous nous abstiendrons. L'abstention, ici, n'est pas une fuite, c'est une position : c'est dire « oui » au respect des conseils d'école, c'est dire que le débat, lui, mérite mieux qu'une reconduction silencieuse, c'est dire qu'une consultation des instances n'épuise pas la grande conversation que cette Ville devrait avoir, sereinement, sur le temps de ces enfants. Car la vraie question n'est pas seulement quatre jours ou quatre jours et demi, la vraie question est : quand avons-nous pour la dernière fois regardé cette organisation à la lumière de ce que nous savons aujourd'hui de la fatigue, de l'attention et du bien-être des enfants ? Cette question-là, nous souhaitons qu'elle soit posée, pas contre les familles, mais avec elles.

Nous nous abstiendrons donc, en espérant que cette abstention soit entendue pour ce qu'elle est : non pas un refus, mais une invitation à rouvrir demain un débat que nous avons trop vite refermé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame BROCHOT, pouvez-vous répondre… ou intervenir déjà ?

Mme BROCHOT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Évoquer aujourd'hui les parcours éducatifs me mène à revenir 18 ans en arrière, en 2008, lorsque la loi Darcos, mise en place sans concertation et faisant fi des recommandations des spécialistes des rythmes de l'enfant, ramenait la semaine scolaire à quatre jours. Le résultat fut sans appel : la communauté éducative, les parents et les enseignants en premier lieu, ont constaté la fatigue des enfants du fait de journées trop longues et du temps contraint pour un programme chargé.

En 2012, Yves DURAND, alors Maire de Lomme, a initié un aménagement du temps de l'enfant expérimental à l'école Lamartine, en concertation avec une équipe enseignante volontaire et avec les parents d'élèves.

Éclairée par les travaux de Claire LECONTE, chercheur en chronobiologie et spécialiste des rythmes de l'enfant, la semaine scolaire a retrouvé son fonctionnement à 4,5 jours et les journées ont été organisées pour faciliter les apprentissages et veiller au bien-être des enfants.

La nouvelle organisation, étalant les 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 demi-journées au lieu de 8, a permis de libérer un nouveau temps périscolaire qui devait être qualifié ; ce ne serait ni l'école après l'école, ni un centre de loisirs, ni des activités faisant concurrence à celles du monde associatif. Et c'est ainsi qu'ont été définis les parcours éducatifs, qui proposent un cheminement dans un univers sportif, culturel, citoyen, de l'environnement et des transitions, et la liste n'est pas exhaustive.

Les parcours de six à huit semaines proposent des séquences de découverte, de pratique, de créativité, mais permettent aussi la rencontre avec des personnes passionnées de leur domaine, qui viennent transmettre leur passion, et ce sont pour la plupart des structures lommoises, municipales et associatives, qui animent ces parcours, créant ainsi un lien entre les enfants et la dynamique du territoire.

Cette expérimentation, qui a donné des résultats positifs sur les apprentissages et l'épanouissement des enfants, a été déployée sur l'ensemble des écoles lommoises à la rentrée 2014 dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école, dite « loi Peillon ».

Alors que la loi Peillon est toujours en vigueur, 90 % des Communes sont revenues à la semaine de quatre jours. Le fonds de développement des activités périscolaires, créé par Vincent PEILLON dès 2014, a été supprimé à la rentrée 2025/2026. Le maintien à Lomme de l'organisation en neuf demi-journées et des parcours éducatifs constitue donc un choix politique et éducatif fort centré sur l'intérêt des enfants.

Depuis 12 ans, les parcours éducatifs sont bien vivants, renouvelés, revisités et adaptés, toujours en complémentarité avec les projets d'écoles, tout en permettant aux enfants de choisir leur parcours. Les parcours éducatifs contribuent à enrichir l'épanouissement des enfants, et par leur sincérité, leur créativité et leur enthousiasme, les enfants enrichissent la vie et l'avenir de notre commune.

M. LE MAIRE.- Voilà, rappel historique, puisque maintenant, cela fait partie de l'histoire. Chacun a complètement oublié, il n'y a pas que vous, il y a en beaucoup d'autres, ici et ailleurs, à Lomme, pour dire : « Non, le modèle classique dans notre pays, depuis Jules FERRY – allons-y gaiement –, c'est l'école de quatre jours ». Il y a des gens ici qui sont un peu plus âgés que vous, je vois des mamans, des grands-mères ou des grands-pères, j'ai la chance d'avoir des enfants aussi ; je vous rappelle que l'école était organisée sur cinq jours. Je ne vais pas revenir à l'époque où il n'y avait pas le mercredi, c'était le jeudi, c'est la préhistoire, on va faire de l'archéologie éducative, mais pourquoi pas, parce que cela peut être singulièrement utile de rappeler d'où cela vient, pourquoi il y a eu des débats à l'époque.

Il est vrai que lorsque la droite libérale et – je le dis – réactionnaire de l'époque, DARCOS et notre ami… – enfin, notre ami… le mot est peut-être un peu compliqué –, le Président de l'époque, SARKOZY ont décidé, à la hache, d'enterrer les cinq jours et de passer à quatre jours, toute la France s'est levée à l'époque, on a été la risée de l'Europe éducative avec une école qui s'organisait les lundi, mardi, jeudi et vendredi et on a éradiqué le samedi matin, même si le samedi matin, un week-end sur trois, n'était pas lié à l'école.

Vous qui avez été, un temps court – personne n'est parfait –, Socialiste, vous auriez peut-être pu réviser vos classiques. Avant 2012, on est dans la minorité et, c'est vrai, Yves DURAND, avec PEILLON et d'autres, et j'ai eu la chance d'en faire partie, nous avons pensé une mesure qui s'appelle « les cinq jours éducatifs ». Prenez des notes, révisez bien : les cinq jours éducatifs. Ces cinq jours éducatifs sont traduits dans une loi ; 2012 !

Et dans ma grande constance de façade – regardez-moi bien –, on est toujours dans cette loi. Vous savez pourquoi ? Si vous ne savez pas, je vais vous le dire ! Parce que personne, ni le Président de la République, ni les ministres de l'Éducation nombreux, qui ont vécu ou survécu depuis 2017, et il y en a un paquet, j'aurai du mal à m'en rappeler, ni les Premiers ministres, personne, et je regarde Madame BOULONNE, toi qui connais les choses aussi bien que moi, n'a osé, politiquement, revenir sur cette loi.

Et aujourd'hui, c'est la confusion des uns et des autres, parce qu'ils ont tout oublié, parce qu'on a manipulé un petit peu les gens, on leur a dit : « Allez, une petite consultation et vous ferez une demande de dérogation et cela ira bien ». Aujourd'hui, on est quand même dans un pays incroyable, c'est *Ubu roi* ! On est dans un pays où il y a une loi et où on a dit aux Communes : « Allez-y, demandez une dérogation pour échapper à la loi ».

Eh bien moi, je transpose cela à Lomme, ce n'est pas compliqué ; je dis aux Lommois : « Vous allez rouler à pas plus de 30 kilomètres/heure, pour des raisons de sécurité », vous me voyez arriver, et en même temps, je vais leur dire : « Après, si vous voulez une petite dérogation pour éventuellement rouler à d'autres vitesses, vous pourrez rouler à plus de 30 kilomètres/heure sans qu'il y ait de problème ». C'est quoi ce pays qui fonctionne de cette manière-là ?!

Cela vous a peut-être échappé, mais il faut lire l'actualité, il faut regarder les débats qui ont eu lieu tout à fait récemment, qui a redécouvert encore le débat, non pas sur les rythmes scolaires mais sur l'aménagement du temps de l'enfant, sur l'aménagement du temps de l'enfant passé à l'école, ce qui renvoie à d'autres sujets, que vous balayez de manière superficielle et de manière totale pour une discussion de comptoir avec les Lommois, qui vous auraient dit en masse : « Revenons sur les rythmes scolaires et passons à quatre jours ». Mais moi, je suis Maire depuis quatre ans et j'ai été Adjoint à l'éducation pendant… trop longtemps, on va dire ; je peux vous dire que des manifestations contre le dispositif, j'en ai eu deux. La première a réuni quatre parents et cela a été réglé très rapidement, et la deuxième, je ne m'en souviens plus… Ah si ! Il y a même eu une liste à un moment donné, vous ne le saviez peut-être pas mais je vous le dis, en 2014, qui s'était installée sur Lomme pour demander l'abrogation de la semaine de quatre jours.

En fait, vous posez dans votre déclaration une autre question, mais qui, cette fois-ci, est plus politique et légitime, même si vous avez la mauvaise réponse : que va faire ce gouvernement, qui a déjà retiré les financements ? Cela ne nous a pas arrêtés ; nous sommes les seuls du département du Nord à continuer, peut-être parce que nous avions les moyens, peut-être parce que nous avions les idées, peut-être parce que nous avions les parents aussi. Est-ce que nous avons perdu les parents sur ce sujet ? Qui peut me le dire droit dans les yeux aujourd'hui ? Qui ? Personne. Sur les parcours éducatifs, personne. Sur le temps maternel, personne. Ai-je les garanties que cela va continuer ? Eh bien non. Savez-vous pourquoi ? Parce que la loi pourrait changer, et ce sera un débat politique à venir dans l'enjeu des présidentielles que j'évoquais tout à l'heure, parce qu'un gouvernement différent, d'ailleurs, de celui de MACRON irait jusqu'au bout de ses idées et dira, pour des raisons qui lui appartiennent : « Abolissons cette loi et on fera l'école de quatre jours comme on l'a fait pendant quatre ans », quatre ans simplement, puisqu'on y est revenu assez rapidement, et je vous le dis, rien ne m'empêchera, et c'est assez savoureux, en tant que Maire, de demander une dérogation. Savez-vous pourquoi ? Parce que la loi le permet.

La nature du débat vous échappe donc allègrement et je vois, moi, par la preuve, la traduction de ce qui se passe dans les parcours éducatifs, qui sont gratuits, qui sont positionnés sur des après-midis libérés ; c'est un modèle tout à fait original et atypique, qui n'est d'ailleurs pas forcément partagé, ni à Paris ni à Rennes ni dans les grandes Communes qui continuent de faire cette application de la loi parce que c'est la loi, et cela produit ses effets, évidemment, aussi sur la manière dont les enfants vivent l'école et, je le dis, parce que c'est un mot que vous n'avez pas prononcé parce qu'il vous a échappé, mais il est très important dans nos politiques – eh bien oui, c'est une leçon de choses : le périscolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire, et ce n'est pas obligatoire ; rien n'est obligatoire, et pourtant, le taux – je parle sous votre couvert – d'accès aux parcours éducatifs reste très important, parce qu'on a pu faire de la philosophie pour les petits, on peut faire de la transition, on peut faire beaucoup d'autres choses liées au sport et à la culture, là où des Communes n'avaient pas les moyens ni l'envie de le faire.

On peut toujours faire le procès à Lomme de faire beaucoup – au revoir, Vincent ; Vincent DEPECKER, notre journaliste de *La Voix du Nord* – pour l'éducation, mais on n'en fait jamais assez, et pourtant, je vous donne rendez-vous dans quelques mois, parce que, soyez-en sûrs, il y aura un débat politique sur la question éducative, et elle ne sera pas simplement liée aux temps scolaires, mais à la manière dont on conçoit l'école, et là, il y a beaucoup de choses à dire, au-delà du temps scolaire, sur les coupes budgétaires, sur les coupes liées aux enseignants, sur les problèmes de harcèlement, sur les problèmes de pédagogie, sur l'école sanctuaire, etc.

Attention, donc, parce que là, ce n'est pas une constance de façade ; vous pouvez enlever la façade, c'est la constance tout court, et j'espère bien qu'on continuera à le faire, même si on nous a privés des moyens financiers pour le faire, on nous a enlevé 450 k€, on a assumé ; on a même assumé de faire les choses différemment de Lille, sans problème, je n'ai jamais eu un souci avec Martine AUBRY sur ce sujet, jamais !

Voilà, un peu enflammé, mais c'était, je pense, utile, et merci, Marie-Gaëtane, d'avoir apporté cette réponse, toi qui as vécu depuis plus de 20 ans ces politiques, ici et ailleurs.

Je passe au vote et, en cohérence, on voit ce que cela va donner.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Monsieur KOLEBACKI, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

Qui s'abstient ? *(Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER.)*

(La délibération 2026/65 est adoptée à l'unanimité. Madame HARIZI (pouvoir) et Monsieur WACRENIER s'abstiennent.)

2026/66 DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE MICRO-CRECHE DE 12 PLACES SUR LOMME : LES PAPILLONS 2

M. LE MAIRE.- Peut-être plus consensuel, Madame BOULONNE, sur la crèche.

Mme BOULONNE.- Ou pas, on verra.

M. LE MAIRE.- Ou pas… Les Papillons 2.

Mme BOULONNE.- Depuis 2023, une responsabilité nouvelle est donnée aux Communes : celle de veiller à l'organisation de l'accueil des jeunes enfants.

C'est dans ce cadre que l'on doit examiner la demande d'ouverture de la crèche « Les Papillons 2 ».

Pour faire court, puisque le dossier est assez important, elle offre une capacité de 12 places. Elle se situerait avenue de Dunkerque pour le secteur Mitterie et Bourg, où le taux de pression est important pour ces places en crèche, mais de façon générale, on a un taux de pression important, une demande importante pour ces places.

Un premier avis a été donné en décembre 2025 : un avis défavorable.

La crèche a retravaillé son projet pour formuler une nouvelle demande, avec un cahier des charges assez ambitieux, avec la volonté d'obtenir le label des 1 000 premiers jours qui est décerné par le ministère des Solidarités et de la Santé. Par exemple, le tarif serait dégressif en fonction des revenus, il y a une démarche inclusive également, il y a un projet éducatif avec du bilinguisme, avec aussi un projet écologique, un lien fort qui serait établi avec les parents et un partage de ressources avec les assistantes maternelles, qui sont souvent isolées.

Cela correspond aux besoins que l'on demande et même plus, mais on est quand même en attente de la validation du protocole d'urgence et de premiers secours, puisque c'est une condition pour pouvoir ouvrir.

Je rassure aussi Monsieur WACRENIER, un bilan sera fait après l'ouverture.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- RENDRE un avis favorable au projet de création de la micro-crèche « les Papillons 2 » ;
- AUTORISER le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention : Madame SYSSAU et Monsieur KOLEBACKI.

Mme SYSSAU.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Juste quelques mots… Nous voterons favorablement cette demande d'ouverture d'une nouvelle micro-crèche sur notre commune. Le manque de places d'accueil pour les jeunes enfants demeure une difficulté importante pour de nombreuses familles, notamment pour les parents qui travaillent. Toute création de places supplémentaires constitue donc une réponse concrète à un besoin réel des habitants.

Cette nouvelle structure permettra d'offrir une solution supplémentaire à des parents qui en ont besoin et contribuera à améliorer l'accueil de la petite enfance à Lomme. C'est une mesure utile que nous soutenons naturellement.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame SYSSAU.

Monsieur KOLEBACKI.

M. KOLEBACKI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous partageons toutes et tous le constat d'un besoin important de places d'accueil pour les jeunes enfants. Les familles ont besoin de solutions accessibles, de qualité et proches de leur lieu de vie.

Je considère que l'accueil de la petite enfance relève avant tout d'une mission d'intérêt général. Aussi, les collectivités doivent conserver un rôle central dans ce domaine, afin de garantir l'égalité d'accès, la qualité du service rendu et des conditions de travail dignes pour les professionnels du secteur.

Depuis plusieurs années, le développement du secteur privé lucratif dans la petite enfance suscite de nombreuses interrogations. La recherche de rentabilité peut entrer en tension avec les exigences éducatives, sociales et humaines qui devraient guider l'accueil des jeunes enfants.

Début 2025, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi visant à renforcer la protection des enfants accueillis dans les crèches privées lucratives, avec un accent particulier sur la transparence, les contrôles et la prévention des situations de maltraitance institutionnelle.

Certes, les micro-crèches peuvent répondre à un besoin réel, mais il est nécessaire de souligner certaines contraintes : une capacité d'accueil limité, un coût parfois plus élevé pour les familles, une moindre mutualisation des moyens, une offre moins diversifiée, une réponse individuelle plutôt que collective.

Si cette micro-crèche constitue une réponse complémentaire, nous nous interrogeons sur l'évolution globale du modèle d'accueil de la petite enfance. En tant qu'élu, je considère que la petite enfance relève avant tout d'une responsabilité publique, parce que la protection et le développement des jeunes enfants constituent un enjeu majeur. Je considère que la collectivité doit conserver un rôle moteur dans l'offre d'accueil et proposer une offre accessible à toutes les familles, indépendamment de leurs ressources.

Je ne remettrai pas en cause les porteurs et le sérieux de ce projet. Je m'interroge cependant sur le modèle de développement que nous souhaitons privilégier à long terme. Les garanties apportées aujourd'hui ne me permettent pas non plus d'apporter un soutien plein et entier à cette orientation. C'est dans cet esprit que j'ai choisi, donc, de m'abstenir sur cette délibération.

Cette abstention est donc une position de vigilance et de cohérence avec notre conception du service public. Développer l'offre d'accueil, oui, mais sans renoncer à l'ambition d'un service public fort et accessible à toutes les familles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KOLEBACKI. Je vais passer la parole à Madame BOULONNE, mais j'entends vos arguments précis, argumentés, qui me parlent, puisqu'ils sont étayés. On va vous répondre, parce que c'est quand même la deuxième version qui est proposée, la première a été retoquée pour une partie de ce que vous avez dit.

Mme BOULONNE.- C'est ce que j'allais dire, on ne va pas faire un procès a priori ; il y a quand même pas mal de garde-fous qui ont été mis en place dans le document qui a été mis à votre disposition, en termes de taux d'encadrement et également en termes de bilan.

Je vous rassure également, ce n'est pas le modèle dominant pour la commune de Lomme, cela concerne 12 enfants et nous restons, nous aussi, attachés au service public.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur KOLEBACKI.)*

(La délibération 2026/66 est adoptée à l'unanimité. Monsieur KOLEBACKI s'abstient.)

Merci beaucoup.

2026/67 PROROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « LA SAUVEGARDE DU NORD » POUR LE LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT (LAEP) / AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT

M. LE MAIRE.- Madame BOULONNE : prorogation de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association « La Sauvegarde du Nord » au sujet du LAEP.

Mme BOULONNE.- Cela va aller très vite, puisque c'est une convention qui avait été signée au mois d'avril et on a juste besoin de prolonger de quelques mois pour permettre de déployer l'action sur l'ensemble de l'année 2026 et en tirer le bilan.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- AUTORISER la signature d'un avenant de prorogation à la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville à l'association « La Sauvegarde du Nord ».

M. LE MAIRE.- Merci.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- Chers collègues,

On reproche souvent aux assemblées comme la nôtre de toujours regarder devant et jamais derrière, de lancer, d'inaugurer, d'annoncer, sans jamais s'arrêter pour vérifier si ce que l'on avait promis a vraiment tenu.

Cette délibération fait, pour une fois, exactement l'inverse, et c'est ce qui nous réjouit aujourd'hui, car que nous demande-t-on au fond ? De prolonger d'un an la convention qui lie la Ville à La Sauvegarde du Nord pour le lieu d'accueil enfant-parent, non pour gagner du temps mais pour en prendre : celui d'un bilan à la fois chiffré et qualitatif sur trois années d'accueil de jeunes parents et de tout-petits. Le geste paraît modeste, mais il est en réalité exemplaire.

Le LAEP, rappelons-le, n'est pas un service comme un autre, c'est un lieu où une mère épuisée peut s'asseoir, où un père démuni peut poser une question sans se sentir jugé, où un enfant de 2 ans fait, sans le savoir, ses premiers pas dans la vie sociale.

On ne mesure pas ce genre d'endroit à des indicateurs froids, on le mesure à la confiance qu'il restaure chez celles et ceux que la parentalité, parfois, désarme. Voilà pourquoi évaluer un tel dispositif demande précisément que cette prorogation offre du temps et du sérieux.

Nous voterons donc cette délibération avec franchise et sans détour et nous formulons une seule attente, qui est aussi une main tendue : que ce bilan nous soit présenté, partagé, discuté, qu'il devienne le modèle de la manière dont cette Commune devrait, à l'avenir, traiter chacune de ces conventions, non pas reconduites par réflexe mais reconduites parce qu'on a pris le temps de vérifier qu'elles méritaient de l'être.

Soutenir un enfant qui grandit, c'est accepter de temps en temps de prendre du recul pour mieux mesurer le chemin parcouru. Cette délibération le fait, nous la voterons d'autant plus volontiers.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame BOULONNE.

Mme BOULONNE.- Je vous remercie pour cette leçon, parce que nous débutons en politique et nous ne savons pas comment faire.

M. LE MAIRE.- C'est dit. Merci.

On passe au vote.
Qui vote pour ?
(La délibération 2026/67 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2026/68 PROJET EDUCATIF GLOBAL / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANNUEL D'ACTION DE LOMME EDUC' – SESSION 1

M. LE MAIRE.- Madame BOULONNE : PEG, 20 ans déjà, constance de façade – attribution des subventions dans le cadre du PAA (Programme annuel d'action). Si vous ne le savez pas, le PAA est une discussion qu'on a eue il y a très longtemps, Marie-Gaëtane BROCHOT opine de la tête, sur la traduction financière de postes que Lille a gardés et que j'ai souhaité valoriser pour accompagner les projets, à l'époque, des écoles, et je pense, chère Marie-Gaëtane, que nous avons bien fait.

J'ai quasiment tout dit, mais vas-y sur l'attribution du PAA.

Mme BOULONNE.- Attribution du PAA dans le cadre du PEG : il est proposé pour cette année 30 k€, qui seront répartis en deux vagues.

Les actions qui sont étudiées doivent entrer dans le cadre du PEG, c'est-à-dire : accompagner la réussite de tous les enfants et permettre leur épanouissement, leur bien-être, dans une ville durable et solidaire et qui fasse aussi des enfants des acteurs et, pour reprendre le mot de Marie-Gaëtane BROCHOT, des « auteurs de la Ville ».

Donc 30 k€ répartis en deux vagues.

Pour cette première vague, on vous propose quatre actions pour un total de 10 700 €. Il y a beaucoup plus d'actions qui ont été présentées, mais les critères qui ont été étudiés par la Commission sont :

- le respect des principes que je viens d'énoncer ;
- d'avoir un cofinancement, et pas de reposer uniquement sur la Mairie pour obtenir des crédits ;
- et le fait que les jeunes soient engagés dans les projets présentés ;

Ils doivent, si possible, aussi faire preuve d'innovation.

Une deuxième vague sera étudiée prochainement, puisque les associations et les établissements scolaires avaient jusqu'au 15 juin pour déposer leur projet et une Commission est d'ores et déjà prévue le 3 juillet. Là encore, ce qui peut être aussi un facteur pour être retoqué, c'est de ne pas présenter de bilan, donc chaque association, école, collège ou lycée qui présente un projet doit également présenter le bilan s'il a bénéficié d'une subvention l'année précédente.

Les quatre projets retenus concernent :

- le collège Jean Jaurès, avec la participation au projet « vélo », projet qui a déjà fait ses preuves et qui est reconduit cette année ;

- une première pour le lycée Sonia Delaunay, qui a demandé une subvention dans le cadre d'une formation pour développer les compétences psycho-sociales, qui est une des priorités du mandat à venir, comme cela a été rappelé tout à l'heure.

- le CEMEA Nord – Pas-de-Calais pour une participation au projet « Boîtes à jouer » ;

- enfin, Transport Culturel Fluvial pour une participation au projet « Le petit manège des gens d'ici » dans le cadre de la Fête de la Gare d'eau qui a lieu au mois d'octobre, l'idée étant de faire participer, par des ateliers, des enfants, qui pourront être présents lors de cette Fête de la Gare d'eau et participer aux prestations artistiques.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir :

- AUTORISER le versement des subventions suivantes :
 - 900 € au Collège Jean Jaurès,
 - 1 600 € au Lycée Sonia Delaunay,
 - 4 000 € au CEMEA Nord – Pas-de-Calais,
 - 4 200 € à Transport Culturel Fluvial ;
- IMPUTER les crédits de paiement correspondants.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Madame BOULONNE.

Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je passe au vote.
Qui vote pour cette délibération ?
(La délibération 2026/68 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/69 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR PROJETS OU ACTIONS

M. LE MAIRE.- Nous passons à Monsieur BUTSTRAEN, pour les subventions exceptionnelles sur les projets ou sur les actions – point très important.

M. BUTSTRAEN.- Il est proposé d'attribuer deux subventions exceptionnelles :

- la première à l'association Transport Culturel Fluvial pour la participation au « Week-End de la Gare d'eau 2026 » les 17 et 18 octobre ; pour un budget total de 76 k€, il est proposé une subvention exceptionnelle de 10 k€ ;

- la deuxième pour la RAD (Renaissance Artistique de Lille Délivrance) pour leur gala qui s'est déroulé le 6 juin ; pour un budget de l'opération de 3 420 €, il est proposé une subvention de 1 000 €.

M. LE MAIRE.- Un très beau gala de la RAD !

On va voter cette délibération, puisque je n'ai pas de demande d'intervention.
Qui vote pour cette délibération ?
(La délibération 2026/69 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/70 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ENTRE LA VILLE DE LOMME ET LES ASSOCIATIONS ET AVENANT A LA CONVENTION ENTRE DIVERSES ASSOCIATIONS ET LA VILLE DE LOMME

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, les conventions d'objectifs et de mise à disposition des locaux entre la Ville et les associations.

M. BUTSTRAEN.- Juste avant de présenter cette délibération relative aux conventions d'objectifs et de mise à disposition des locaux entre la Ville de Lomme et les associations et deux avenants qui étaient prévus entre diverses associations et la Ville, je souhaite préciser que vous n'aurez pas à vous prononcer sur l'avenant à la convention entre la Commune, l'Éducation nationale et La Sauvegarde du Nord, puisque cette décision relève de la compétence de Monsieur le Maire par arrêté.

Je présente les deux conventions :

- premièrement, la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association de parents d'élèves de Defrenne, qui a un beau nom : *« Les racines de demain »* ;

- deuxièmement, une convention avec le Groupe ornithologique et naturaliste, agréée au niveau régional Hauts-de-France.

Et, enfin, un avenant avec l'association VRAC Hauts-de-France.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur BUTSTRAEN.

Je n'ai pas de demande d'intervention, je passe au vote.
Qui vote pour cette délibération ?
(La délibération 2026/70 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/71 SPORT - AIDE A LA PRISE DE LICENCE SPORTIVE EN CLUB POUR LES FAMILLES DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, une délibération très importante du Conseil sur le sport, et en particulier, on l'a dit plusieurs fois, l'aide à la prise de licence sportive en club pour les familles de la ville de Lille et de Lomme.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire. Je serai donc un peu plus long pour cette délibération.

La Commune de Lomme avait, en partenariat avec l'ACSL et à travers le CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale), dispositif de la Politique de la Ville entre 2007 et 2014, créé l'aide à la licence pour les ados de 13 à 17 ans.

Malgré la fin des CUCS en 2014, l'ACSL avait décidé de maintenir cette aide sur ses fonds propres grâce à des partenaires privés.

Aujourd'hui, il vous est proposé de mettre en place une aide à la prise de licence en club pour les enfants et les jeunes de 2 à 18 ans en fonction des quotients familiaux.

Cette volonté politique de réduire les inégalités d'accès au sport fédéral pour les familles lommoises, lilloises et hellemmoises sera concrétisée par la création d'un dispositif d'aide à la prise de la licence sportive.

Cette aide sera appliquée en fonction du quotient familial, regroupé en quatre niveaux, ajustés selon les seuils communément utilisés. Vous avez le tableau joint, je ne vous le détaille pas.

Considérant l'utilité de ce dispositif pour l'accessibilité du sport en club, il est proposé de le mettre en place pour la saison sportive 2026-2027 en fixant l'âge des bénéficiaires de 2 à 18 ans.

Cette aide fera l'objet d'un coupon de réduction remis aux familles qui en formuleront la demande auprès du Service vie sportive sur présentation de justificatifs.

Cette réduction est appliquée sur le montant total de l'inscription (licence fédérale et cotisation à l'association).

Ce mode de gestion permet aux familles de bénéficier en amont d'une réduction du coût de la cotisation au sein des clubs sportifs lommois conventionnés avec la Commune de Lomme, pour l'acceptation de ces réductions d'adhésions.

La Ville de Lomme effectue le remboursement aux associations sportives par le versement d'une subvention. Le paiement s'effectue au fur et à mesure de la saison sportive après remise de justificatifs d'inscription par les clubs. Les associations

sportives autorisées à adhérer à ce dispositif doivent être affiliées, d'une part, à l'ACSL (Association des clubs sportifs lommois) et, d'autre part, à une fédération, et leur action doit être située, bien sûr, sur le territoire lommois.

Si ce dispositif est voté ce soir, une réunion exceptionnelle aura lieu samedi matin avec l'ensemble des clubs sportifs pour leur présenter ce dispositif.

Je rappelle que le gouvernement avait mis en place le Pass'Sport. Malheureusement, il avait réduit son montant en 2025-2026. La ministre des Sports avait décidé que pour la saison 2026-2027, elle reviendrait à une aide pour les enfants de 6 à 18 ans, et non plus de 14 à 17 ans. Bien sûr, ces calculs se feront en fonction des montants alloués par chaque aide et les clubs recevront les sommes en fonction des différentes aides.

Nous avons, dans les dossiers de subvention, au niveau des enfants, plus de 2 300 enfants qui sont adhérents à des clubs lommois ; sur ces 2 300 enfants, il y a à peu près 1 500 Lommois qui sont dans nos clubs. Les cotisations vont de 50 à 250 €. En fonction du montant qu'on pourra donner, entre 80, 60, 30 et 10 €, les familles paieront beaucoup moins de cotisations, voire pour la plupart 0 €, pour mettre leurs enfants dans les clubs sportifs lommois.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup de ce temps passé à décliner la délibération.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur WACRENIER, Monsieur BECHROURI et Monsieur Avisen MAHADOO.

M. WACRENIER.- Chers collègues,

Pour un enfant, le sport n'est jamais qu'un sport, c'est apprendre à perdre sans renoncer, à gagner sans s'écraser, à tenir sa place dans un collectif, c'est de la santé, de la confiance, du lien… bref, un investissement qui rapporte toute une vie, et pourtant, pour trop de familles lommoises, tout cela butte encore sur un obstacle bête : le prix d'une licence.

Cette délibération s'attaque précisément à ce mur et nous la voterons sans hésiter :

- parce qu'elle est juste, d'abord : 80 € pour les foyers les plus modestes, 10 € pour les plus aisés, ce n'est pas le même chèque pour tous, c'est l'aide la plus forte là où le besoin est le plus grand ; c'est cela, la vraie égalité : non pas traiter tout le monde pareil, mais donner davantage à qui part de plus loin ;

- parce qu'elle est bien faite, ensuite : pas d'avance de frais, une réduction immédiate, une articulation intelligente avec le Pass'Sport de l'État ; l'argent public se complète au lieu de se gaspiller, il s'appuie sur ce qui marche déjà : nos clubs, nos associations, ce tissu associatif qui fait vivre le sport de proximité mieux que n'importe quel dispositif venu d'en haut.

Nous n'ajouterons qu'une chose, et elle est simple : qu'on en parle. Une aide que personne ne connaît est une aide qui n'existe pas. Qu'elle soit dite, répétée, affichée, à l'école, aux clubs, dès l'inscription, pour qu'aucune famille n'y renonce faute de l'avoir sue. Offrir une licence à un enfant, ce n'est pas lui offrir un loisir, c'est lui réserver une place.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur BECHROURI.

M. BECHROURI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le niveau de licenciés sportifs sur la MEL, sur Lille et Lomme est plutôt bon, avec plus de 25 % de jeunes adultes de 15 à 29 ans qui ont une licence sportive ; c'est plus que la moyenne nationale. Pour autant, on sait que plus les ménages sont pauvres, plus l'accès aux loisirs sportifs et culturels est réduit.

Cette délibération devrait pouvoir contribuer à l'égalité des chances en matière d'accès aux loisirs sportifs, à un encadrement éducatif qui pourra étayer le travail des parents et de l'école et ouvrir des horizons, à des activités favorables à la santé et au bien-être.

In fine, cette délibération n'est pas juste un soutien à la pratique d'un sport, c'est un acte politique, qui remet l'éducation, l'ouverture, l'égalité des chances au cœur de l'action publique de la Ville de Lomme, et il faut s'en féliciter.

Évidemment, la question de la prise en charge des licences ne lève pas tous les freins à la pratique sportive, ce serait trop simple. Nous devons collectivement continuer à soutenir les associations dans leurs démarches d'ouverture à tous les publics, nous devons aller vers ceux et celles, encore trop nombreux et nombreuses, qui estiment que le sport n'est pas pour eux ou pour elles, nous devons poursuivre nos efforts de facilitation de la reprise d'une activité sportive ou d'une activité physique pour celles et ceux qui en sont restés éloignés bien trop longtemps.

Ce n'était pas prévu, mais je vais me permettre une petite digression suite aux demandes récurrentes d'évaluer l'impact de notre action auprès des Lommois. Rassurez-vous, Madame BOULONNE, ce n'est pas une leçon, c'est un éclairage rapide pour ceux qui nous suivent ici ou à distance. Nous ne demandons pas l'évaluation de l'impact social de cette aide comme d'autres, cela nécessiterait un travail considérable : constitution d'une cohorte, recrutement d'un cabinet d'évaluation – c'est 1 000 € la journée – ou d'une équipe de recherche, suivi de cohorte sur 5 à 10 ans, recherche d'imputabilité des effets. Est-ce l'inscription à une activité sportive qui a permis une amélioration de la santé d'un enfant ou est-ce le changement de logement ou encore l'amélioration de la qualité de l'air ? C'est complexe. Tout cela demanderait des moyens considérables que nous n'avons pas et qui imputeraient l'action opérationnelle de la Ville.

Tout évaluateur sérieux vous dira qu'on ne peut pas tout évaluer, il faut choisir les objets d'évaluation, les bons objets, et travailler rigoureusement. Pour le reste, il faut s'appuyer sur les bilans produits, aller sur le terrain, voir comment cela se passe, demander aux parents et aux enfants s'ils sont satisfaits de ce qui leur est proposé. Ce n'est pas de l'évaluation de l'impact, mais c'est souvent suffisant.

L'évaluation de l'impact systématique est, au final, une lubie des néolibéraux tenant du New Public Management qui souhaitent mettre à mal les services publics au profit des acteurs privés. En France, ils ont aujourd'hui réussi à l'imposer à l'hôpital public. On voit bien tout ce que ce travail d'évaluation a fait ; on voit bien qu'il n'améliore pas, loin de là, le service rendu à la population.

Évidemment, au nom de Lomme Verte, je voterai cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECHROURI.

Monsieur MAHADOO, s'il vous plaît.

M. MAHADOO.- Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues,

La délibération soumise au vote ce soir relève d'un enjeu important : celle d'un accès à coût réduit de la pratique sportive de jeunes licenciés sans créer la moindre inégalité d'accès.

Le sport est un marqueur d'intégration et de cohésion sociale. Il permet également au jeune de s'épanouir, de créer le goût de l'effort, de la performance, mais surtout du plaisir dans les diverses disciplines pratiquées à travers nos associations sportives.

À l'heure des écrans, le sport est également un formidable outil contre la sédentarité et l'isolement.

Cependant, nous savons que le coût d'une licence, auquel s'ajoute souvent l'achat de matériel et d'équipement, peut constituer un obstacle pour de nombreuses familles.

Dans ce contexte, il est proposé une enveloppe de 50 k€ via le budget supplémentaire. Cette aide est une mesure concrète qui favorise l'égalité des chances et permet à chacun de pratiquer une activité sportive, quelles que soient ses ressources. Une aide dégressive en fonction du quotient familial permettrait aux plus modestes d'avoir une licence à moindre coût.

Cette délibération est également un soutien indirect à nos associations sportives qui accomplissent un travail remarquable grâce à l'engagement quotidien de leurs dirigeants et bénévoles.

En facilitant l'inscription de nouveaux licenciés, nous contribuons également à renforcer la vitalité de notre tissu associatif.

Rappelons également que très souvent, lors des événements sportifs mondiaux majeurs, comme les Jeux olympiques ou actuellement la Coupe du monde de football, et en fonction des performances de l'équipe de France, il y a un pic d'inscriptions dans les associations sportives. J'en profiterai ici pour saluer quand même l'entrée en matière de l'équipe de France hier soir contre le Sénégal.

La majorité municipale porte une ambition politique claire afin de rendre la pratique sportive toujours plus inclusive et accessible. Il sera néanmoins important de veiller à ce que ce dispositif soit largement communiqué auprès des habitants, afin que toutes les familles susceptibles d'en bénéficier en soient informées.

Je rappelle qu'à aujourd'hui, nous sommes toujours dans l'attente de la reconduction du dispositif Pass'Sport du ministère des Sports, dont le montant pourrait être de 70 €. Ce montant, s'il est reconduit, permettrait à des familles d'avoir, en fonction du coût de la licence, la gratuité totale de celle-ci.

Enfin, j'en terminerai pour vous dire que le sport a cette vertu d'être universel : il n'a ni couleur, ni religion, ni appartenance politique, et c'est ce qui en fait sa richesse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci de vos interventions respectives.

Je me réjouis peut-être à l'avance, mais je lancerai la question dans quelques secondes, d'une unanimité sur cette proposition, qui n'était peut-être que celle du Choix de Lomme dans la campagne, je ne sais pas si d'autres y avaient pensé ; en tout cas, nous le faisons et nous allons le faire peut-être ensemble.

Qui souhaite voter cette délibération ?
(La délibération 2026/71 est adoptée à l'unanimité.)

C'est parfait.

2026/72 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES : SOUTIEN A LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS, COMPETITIONS ET EVENEMENTS.

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN.

M. BUTSTRAEN.- Je voudrais d'abord remercier le Service des sports et, bien sûr, Madame Anne-Sophie BELGAÏD, qui est la Directrice du Pôle, pour le travail qu'ils vont devoir commencer dès demain et présenter dès samedi à l'ensemble des associations, c'est un travail que nous devrons faire ensemble, et remercier dès à présent les bénévoles qui, dès qu'ils recevront un enfant de 2 à 18 ans, lui feront part de cette aide possible pour tous les adhérents de 2 à 18 ans.

Voilà la petite précision que je voulais faire, Monsieur le Maire, avant de vous présenter la quatrième délibération, avec des subventions à six clubs pour sept montants au niveau des aides pour des événements ou des déplacements.

Je n'entrerai pas dans le détail des sommes, je vous rappellerai simplement certains résultats :

- au niveau de l'haltérophilie, grâce à cette aide, nous avons deux vice-champions de France, une équipe classée en haltérophilie sixième au niveau national ;

- pour le roller, après avoir vu le Championnat au mois de janvier au Palais des Sports Pierre Degrugilliers, l'équipe s'est classée quatrième club de France lors de la finale à Toulouse ;

- en athlétisme, deux performances : Manuel PEREIRA termine huitième en seniors et Pierrelande GARDEZ termine première en cadettes au pentathlon.

Voilà, Monsieur le Maire, pour ces différentes subventions de fonctionnement.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN, de ce rappel précieux des soutiens de la Ville aux associations sportives et à leurs résultats. On aurait pu parler du roller derby que nous chérissons, mais de l'OSML athlétisme, de ceux qui portent loin leur soutien au LOSC, Les Dogues Pompon's, il y en a quelques-uns dans la salle, etc. Passons, il est tard !

Votons !

Qui souhaite voter cette délibération, considérant que pour les raisons que je viens d'indiquer, Madame Capucine PIERRARD et Monsieur Damien FEVRIER ne participeront pas au vote ?

(La délibération 2026/72 est adoptée à l'unanimité. Madame PIERRARD et Monsieur FEVRIER ne prennent pas part au vote.)

Je vous remercie.

2026/73 ACCEPTATION DU DON DE L'ASSOCIATION LILLE 3000 DE DEUX ŒUVRES PHOTOGRAPHIQUES DE L'ARTISTE MATEO MATE

M. LE MAIRE.- Delphine BLAS, comment allez-vous ? Acceptation du don de l'association de Lille 3000 de deux œuvres photographiques de l'artiste Matéo MATE ; je crois que vous avez la réponse.

Mme BLAS.- Vous avez presque tout dit, Monsieur le Maire.

Effectivement, l'année dernière, Lille 3000 organisait un nouvel événement avec *Fiesta*, et nous y avons, bien entendu, participé, avec notamment l'accueil de deux belles expositions :

- une de Charles FRÉGER qui est à la Médiathèque ;

- et l'autre, dont il est question ici, qui s'est finalement nommée *« Délivrance »* à la demande, justement, de Matéo MATE, cet artiste espagnol. Cette exposition visible pendant six mois – je ne doute pas que vous soyez passés à côté – a reçu son public, a reçu un très bel accueil, et Matéo MATE, qui avait fait des photographies, a décidé de nous faire don de deux de ses photographies, qui permettront de poursuivre un peu l'action culturelle qui est celle de Lille 3000 et aussi notre volonté de pouvoir rendre accessibles ces photographies à terme à un public qui pourra être éloigné.

Il vous est donc demandé d'accepter le don de ces deux photographies de Matéo MATE.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS, c'était complet.

Je propose de dire « oui », mais on va voter.
Qui souhaite voter cette délibération ?
(La délibération 2026/73 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie pour nous et Matéo MATE, truculent artiste.

2026/74 MARCHE DE NOËL 2026 – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – COMMERÇANTS

M. LE MAIRE.- Marché de Noël 2026, déjà ! Appel à manifestation d'intérêt pour les commerçants. Nous sortons du Carnaval et nous voilà sur le marché de Noël, Madame BLAS !

Mme BLAS.- Oui, tout à fait, et cela me permet de souligner que ces événements ne se font pas en quelques jours, pas en quelques semaines, mais prennent beaucoup de temps.

On a effectivement à peine terminé ce très beau Carnaval que cela fait déjà plusieurs mois qu'avec les équipes et les élus, Monique LEROY et Cécile MESANS, nous nous sommes appliqués à organiser ce nouveau marché de Noël de décembre 2026, qui, comme les années précédentes, accueillera son lot d'animations, de féerie aussi, puisque nous sommes en pleine réflexion ici pour faire évoluer ce marché de Noël en termes d'animations, comme nous avons pu le faire pour le Carnaval.

Bien entendu, il accueillera les chalets : 30 chalets qui seront proposés aux commerçants, artisans, créateurs, restaurateurs, producteurs, auto-entrepreneurs, tout cela selon des critères, qui sont ceux de la solidarité, de la transition écologique – nous sommes dans une ville en Transitions –, des critères d'éthique, d'éco-responsabilité, puisque nous

avons fait du marché de Noël un des premiers événements qui relèvent de la culture durable et inclusive et nous sommes extrêmement attentifs à cela.

Pour pouvoir solliciter et que se manifestent nos commerçants, nous avons ici cet appel à manifestation d'intérêt qui vous est proposé ; je ne reviens pas sur tous ces critères qui sont là, mais, évidemment, on cherche aussi à pouvoir proposer des produits qui sont, pour beaucoup, issus du circuit court, locaux, mais pas exclusivement non plus, et donc, comme je le disais, qui relèvent des critères tout à fait en phase avec nos politiques, notamment de transition.

Il vous est proposé :

- d'APPROUVER l'appel à manifestation d'intérêt ;
- et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes.

M. LE MAIRE.- Pourquoi pas, mais on va entendre Madame SYSSAU, qui veut prendre la parole.

Mme SYSSAU.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous voterons en faveur de cette délibération.

Le marché de Noël, au-delà de son intérêt économique, est un rendez-vous attendu par de nombreux habitants qui participe pleinement à l'animation de notre commune en fin d'année. Il s'agit de notre culture locale, ce sont nos traditions populaires et festives appréciées des familles lommoises. C'est également une occasion importante pour nos commerçants, artisans et producteurs locaux de faire connaître leur savoir-faire. Nous sommes donc favorables à sa reconduction.

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci.

On va voter.
Qui souhaite voter cette délibération ?
(La délibération 2026/74 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2026/75 CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS POUR LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

M. LE MAIRE.- On va passer sur un autre champ, Madame MORELLI, le vôtre, sur la Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Mme MORELLI.- Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues,

À Lomme, dès 2012, le traitement chimique dans les espaces verts de la ville a été supprimé au profit de techniques de gestion différenciée.

En 2015, avant même la promulgation de la loi Labbé de 2017 interdisant l'usage de produits phytosanitaires sur l'espace public aux collectivités, notre Ville de Lomme signe la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques tendant vers le zéro phytosanitaire proposé par l'Agence de l'eau.

Aujourd'hui, nous poursuivons cette démarche et nous signons à nouveau une Charte d'entretien des espaces publics pour 2025-2030, qui repose sur une démarche volontaire visant à faire évoluer les pratiques d'entretien au-delà des obligations réglementaires et décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour favoriser la mise en œuvre d'un entretien des espaces publics respectueux de notre ressource en eau et de la biodiversité à travers trois niveaux :

- le niveau 1 vise à l'amélioration des pratiques par le diagnostic, la formation des agents et la sensibilisation des habitants, notamment via la mise en place d'un plan de gestion différenciée ;

- le niveau 2 à l'arrêt total des produits phytosanitaires, y compris ceux autorisés en agriculture biologique, au profit de méthodes alternatives ;

- le niveau 3 au développement d'actions renforcées en faveur de la biodiversité et de la gestion durable de l'eau (végétalisation, aménagements écologiques, sensibilisation du public).

La Ville de Lomme est en niveau 3, qui inclut les deux premiers niveaux.

Toutes ces actions et engagements font déjà partie intégrante du programme « Lomme en Transitions », la Charte permet simplement de les réaffirmer et d'aller encore plus loin.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MORELLI.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- Chers collègues,

On parle souvent de l'eau comme d'une ressource. Le mot est juste, mais il est froid, car l'eau n'est pas une matière première parmi d'autres, c'est la condition de tout le reste : de ce que nous buvons, de ce que nous mangeons, de ce qui vit dans nos rivières et sous nos pieds. Une nappe que l'on pollue ne se nettoie pas d'un revers de main, elle se contamine pour des décennies.

Voilà pourquoi cette délibération, sous ses dehors techniques, touche à quelque chose d'essentiel. Elle nous propose de signer la Charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de l'eau et de la biodiversité et nous la voterons.

Mais permettez-moi de souligner ce qui en fait à nos yeux le véritable mérite : ce que cette Charte engage, Lomme le fait déjà, comme vous l'avez mentionné. Vous l'avez mentionné aussi, le traitement chimique a disparu de nos espaces verts dès 2012, soit cinq ans avant que la loi Labbé ne l'impose. La démarche s'est prolongée avec « Lomme en Transitions », puis le Plan biodiversité, puis la Charte biodiversité. Autrement dit, nous ne découvrons pas l'écologie au moment de signer, nous formalisons un cap tenu depuis plus de 10 ans ici, et cela, en matière d'environnement, où les annonces sont souvent plus nombreuses que les actes, mérite d'être reconnu sans réserve partisane.

Préserver l'eau, ce n'est pas renoncer au confort, c'est protéger la santé de celles et ceux qui vivent ici. Préserver les milieux aquatiques, ce n'est pas une coquetterie de citadin, c'est défendre un équilibre dont nous dépendons tous. Renoncer aux pesticides, ce n'est pas tolérer la friche, c'est apprendre à regarder autrement ce que nous appelions encore hier la « mauvaise herbe ».

Nous insistons juste sur un point : la sensibilisation des habitants. Une commune sans pesticides au milieu de jardins qui en débordent n'aura gagné qu'une demi-bataille. La préservation de l'eau se joue aussi derrière chaque haie, sur chaque trottoir. Faisons des Lommois, non pas des spectateurs de cette démarche, mais des acteurs, et c'est bien l'objectif ici. L'eau que nous protégeons aujourd'hui n'est pas la nôtre, c'est celle que nous devons rendre intacte à ceux qui viendront après nous.

Je vous remercie.

(Madame MORELLI demande la parole pour répondre.)

M. LE MAIRE.- Vous n'êtes pas obligée, mais allez-y !

Mme MORELLI.- Sur la partie pédagogie, on en parlera juste après, dans la prochaine délibération, puisque l'on aura l'appel à projets « nature en ville » et il y a toute une partie de pédagogie, justement, à destination des Lommois. Je vous en parlerai dans un instant.

M. LE MAIRE.- Parfait.

Allez, on vote.
Qui vote pour cette belle délibération ?
(La délibération 2026/75 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/76 APPEL A PROJETS NATURE EN VILLE, BIODIVERSITE ET AGRICULTURE URBAINE / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. LE MAIRE.- Vous gardez la main pour l'appel à projets « nature en ville ».

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération est le second volet de celle passée en mai – souvenez-vous-en – autour de l'appel à projets « nature en ville, biodiversité et agriculture urbaine », mais ce premier volet était vraiment consacré à la Fête de la nature, qui a été une vraie réussite, et merci à tous les élus qui sont venus rendre visite.

Pour rappel, cet appel à projets contient quatre volets :

- volet 1 : diffuser le savoir et le sens commun autour de la nature et de la biodiversité lommoise auprès des enfants ;

- volet 2 : encourager, individuellement et collectivement, le passage à des pratiques durables et favorables au bien-être animal et à la biodiversité ;
- volet 3 : susciter l'appropriation de la ville par les habitants, dans le cadre des champs thématiques de la nature et de la biodiversité ;
- volet 4 : développer les espaces nourriciers et d'apprentissage à la culture potagère.

Rapidement, je vous fais état des projets lauréats :

- la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature, pour des temps d'immersion et de transmission de connaissances naturalistes et de fonctionnement des écosystèmes qui toucheront à la fois les ALSH et le grand public, pour les familles, avec des enfants à partir de 4 ans, avec deux rendez-vous en juillet et en septembre ; il est proposé d'attribuer une subvention de 2 570 € ;

- le CIBB pour le projet *« les mains dans la terre »*, qui mènera cinq ateliers à destination du grand public au sein du quartier du Marais ; il est proposé d'attribuer une subvention de 2 600 €.

- le GON (Groupe ornithologique et naturaliste), qui proposera des inventaires naturalistes sur plusieurs groupes faunistiques dans au moins trois parcs de la commune sur toutes les saisons pour identifier les espèces présentes. Ces observations permettront également de formuler des recommandations concrètes de gestion favorables à la biodiversité avec identification des enjeux écologiques. Les résultats de ces inventaires pourront être valorisés auprès des habitants et, pourquoi pas, des élus. Il est proposé d'attribuer au GON une subvention de 5 000 €.

- Tilt bleu vert terre propose deux balades urbaines, pour une subvention de 720 € ;

- le Crac, avec une action éco-citoyenne qui invite les jeunes circassiens à devenir des acteurs de leur environnement par l'acte de planter, avec une subvention à hauteur de 280 €.

- les Blongios, spécialistes des chantiers nature participatifs, proposent six journées pour une subvention de 4 000 € ;

- Buena Vista video club, pour la réalisation d'un court film sur la biodiversité, mais aussi d'un livret pédagogique ; la subvention est à hauteur de 4 100 €.

- la Ligue pour la Protection des Oiseaux propose deux projets :

 - le premier s'intitule *« Faune de la nuit »*, avec une subvention à hauteur de 2 000 €,
 - le second est l'initiation d'enseignants et d'élèves aux sciences participatives sur deux écoles, également à hauteur de 2 000 € ;

- Nord Nature Chico Mendès, pour des chantiers participatifs de végétalisation, à hauteur de 1 976 € ;

- Althaïa, pour cinq animations nature dans tous les parcs des cinq quartiers lommois cet été et à la rentrée, à hauteur de 1 380 €.

Pour résumer, on a des projets variés, des publics divers et des thématiques multiples, pour une enveloppe globale de 26 626 €.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur THERY.

M. THERY.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

À l'instar de nombreuses villes, Lomme est un centre urbain relativement dense. Aussi, il est nécessaire qu'elle soit biodiversifiée et végétalisée autant que faire se peut. C'est un des leitmotivs de la Ville de Lomme et elle s'y emploie. Il suffit de rappeler la présence et la création de nombreux parcs disséminés dans toute la ville, où la nature est reine et où la préservation du vivant et le bien-être animal ont toute leur place.

Cette biodiversité doit être une dynamique auprès de nos habitants, et notamment les enfants de la ville. C'est déjà le cas, avec, entre autres, la Fête de la nature au Parc Urbain qui s'y prête si bien.

Face au dérèglement climatique toujours plus palpable, tous les projets novateurs en la matière sont les bienvenus, et comme ceux, nombreux, proposés dans cette délibération, c'est la preuve, s'il en était besoin, du fort intérêt de tous dans la ville.

Cet appel à projets, par ses quatre volets et les associations qui s'y sont rattachées, est la preuve de l'intérêt de tous pour ces enjeux cruciaux.

Pour parvenir à leur réalisation, la Ville propose de leur attribuer ces subventions absolument vitales en termes de biodiversité et d'agriculture urbaine.

Pour toutes ces bonnes raisons, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur THERY, de votre intervention.

Il n'y en a pas d'autre, donc je passe au vote.
Qui souhaite voter cette délibération ?
(La délibération 2026/76 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2026/77 PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMMES, DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS A PATTES JAUNES

M. LE MAIRE.- Madame MORELLI, une dernière délibération pour vous, sur la prise en charge de la destruction des nids de frelons à pattes jaunes.

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous présente donc cette délibération pour la prise en charge par la Ville de la destruction de nids de frelons à pattes jaunes.

L'enveloppe s'élève à 7 000 € : 4 000 € pour les Villes de Lille et d'Hellemmes et 3 000 € pour notre Ville de Lomme. Cela correspond à peu près à une quinzaine de nids ; c'est ce qui a été détruit en 2025.

L'attention est portée à l'utilisation de méthodes les plus écologiques possible.

À l'heure actuelle, un nid est traité, deux demandes sont en cours et on se doute que cela va s'intensifier dès le mois prochain et jusqu'au mois de novembre.

L'idée est également de travailler sur des actions de prévention et de communication pour les habitants, ainsi que sur la formation des agents.

M. LE MAIRE.- Merci.

Il y a une intervention de Monsieur WACRENIER.

M. WACRENIER.- Chers collègues,

Quatre abeilles par minute, c'est exactement ce qu'un seul nid de frelons à pattes jaunes peut dévorer en pleine activité. Cette espèce, arrivée en France il y a 20 ans à peine, a conquis le pays. Elle s'attaque aujourd'hui à nos pollinisateurs, donc à nos récoltes, donc à un maillon dont dépend une partie de ce que nous mangeons.

Et quand un nid s'installe sous un toit lommois, la famille qui le découvre se retrouve souvent seule, inquiète devant une facture qui la pousse à fermer les yeux plutôt qu'à agir.

Cette délibération met fin à cette solitude. Le principe est simple et il est bon : la Ville prend l'intervention à sa charge, plus de calcul, plus de renoncement ; un nid détruit aujourd'hui, ce sont 10 nids évités l'an prochain, car chaque nid relâche des centaines de fondatrices ; c'est efficace, c'est solidaire et c'est malin, puisque Lille, Lomme et Hellemmes avancent ensemble. Sur le fond, rien à dire, bravo !

Mais une mesure, aussi juste soit-elle, ne vaut que si elle est connue, et c'est là où nous voulons appuyer une nouvelle fois, car regardons les chiffres, une enveloppe pour une quarantaine d'interventions sur trois communes, tout repose donc sur une condition unique : que les habitants sachent, qu'ils sachent que l'aide existe, qu'ils sachent reconnaître un nid, qu'ils sachent qui appeler, et aucune de ces trois choses ne va de soi.

Distinguer un frelon à pattes jaunes d'un frelon commun, cela s'apprend ; ne jamais toucher un nid soi-même, cela se rappelle ; savoir que la Mairie s'en charge, cela se diffuse, cela se répète.

Nous voulons donc, sans détour, qu'un vrai plan de communication accompagne ce vote, pas une ligne perdue en page 12 du bulletin, une fiche claire, visuelle, partout où les Lommois passent, le Journal municipal, les réseaux, les écoles, les commerces, les clubs de jardinage… Comment reconnaître, qui appeler, quels réflexes avoir : une bonne affiche fera plus pour nos abeilles que la plus généreuse des enveloppes.

Et faisons-le maintenant, le frelon ne consulte pas notre calendrier de séances, les nids ne se repèrent pas au printemps et se traitent avant l'automne. Une campagne lancée en novembre, c'est une saison déjà perdue.

Nous voterons donc cette délibération avec conviction et avec une exigence simple : que la Ville mette autant d'énergie à faire connaître cette aide qu'elle en a mis à la créer, et c'est là, et nulle part ailleurs, que se jouera son utilité réelle, non pas dans les 7 000 € que nous votons ce soir, mais dans le nombre de Lommois qui, demain, sauront qu'ils peuvent compter sur elle.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas nouveau, donc c'est relativement connu et on nous appelle facilement ; en tout cas moi, sur mon téléphone, on m'appelle allègrement.

Pour résumer ?

Mme MORELLI.- Oui, je pense avoir fini la présentation en disant bien qu'on allait travailler justement sur des actions de prévention et de communication, donc je pense que cela répond à la question.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est un consensus sympathique.

On passe au vote.
Qui est d'accord pour voter cette délibération ?
(La délibération 2026/77 est adoptée à l'unanimité.)

C'est parfait.

2026/78 RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE FOURNITURE DE BEURRE, OVO, FROMAGES ET LAITAGES EN CONVENTIONNEL POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DES ECOLES ET CRECHES DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES HELLEMMES ET LOMME AINSI QUE POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LILLE - LANCEMENT DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE - AUTORISATION DE SIGNATURE

2026/79 MARCHES GLOBAUX DE PERFORMANCE N°2022 MC139 RELATIF A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, FROID, VENTILATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, TRAITEMENT DES EAUX, TELEGESTION, SYSTEMES PHOTOVOLTAÏQUES AVEC FOURNITURE D'ENERGIE ET SERVICES ASSOCIES POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET HELLEMMES AINSI QUE LEURS CCAS - AVENANT AU LOT 2

M. LE MAIRE.- Monsieur Florent DIXNEUF, comment allez-vous ?

M. DIXNEUF.- Toujours bien.

M. LE MAIRE.- Il vous revient de présenter les quatre dernières délibérations. J'allais dire qu'aucune ne pose problème, mais sans poser forcément problème, il y a une question de Monsieur KOLEBACKI sur la 2026/80. Je vous laisse présenter les deux premières, 2026/78 et 2026/79, on les votera ensemble, et on passera ensuite à la 2026/80.

M. DIXNEUF.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je serai assez rapide, les sujets avaient été déjà discutés en Commission et n'avaient pas suscité de débat particulier, donc sans vous priver du pic de sérotonine d'une discussion sur les marchés à 22 heures 30, je vais quand même essayer de faire court. *(Sourires)*

Première délibération : le renouvellement du marché de différentes fournitures alimentaires pour les restaurants municipaux et les cantines scolaires ; il s'agit là principalement des produits laitiers et des œufs, laitages, fromages et assimilés. Cette délibération est au périmètre Lille, Lomme et Hellemmes, pour un montant de marché sur quatre ans qui est renouvelé à hauteur :

- de 1 800 k€ pour le premier lot, donc le beurre et les fromages ;
- de 70 k€ pour les laitages.

Je n'irai pas plus loin sur celle-ci.

La deuxième délibération concerne les marchés de performance énergétique. Ce sont différents avenants sur des marchés qui concernent, là aussi, nos trois Communes associées. Parmi les choses avenantées, la seule information qui concerne Lomme est la mise en place d'une centrale de traitement de l'air pour la piscine de Lomme pour 9 500 €. Si vous voulez le détail de tous les autres éléments, il est dans la délibération.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Il n'y a pas de demande d'intervention. Si vous êtes d'accord, on vote les deux délibérations…

(Monsieur KOLEBACKI demande la parole.)

Oui ?

M. KOLEBACKI.- Juste une remarque sur le marché de fourniture de beurre : il est dommage qu'on ne précise pas davantage, parce que j'ai l'impression que des grosses entreprises peuvent répondre, alors qu'on aimerait avoir des produits locaux, bio ; y a-t-il une contrainte sur le marché là-dessus ? Je le trouve flou sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Florent DIXNEUF.

M. DIXNEUF.- Au niveau des différentes contraintes que vous avez sur ce marché, mais comme tous, et vous aurez l'occasion de le revoir dans les prochaines discussions sur le SPASER à Lille, vous avez notamment dans l'axe 2 du SPASER à Lille, « alimentation, santé, biodiversité », des critères de qualité de ce qui est attendu.

Après, sur le fait que les grands groupes puissent répondre, je pense qu'il y a aussi une question de volumétrie, parce que cela concerne vraiment l'ensemble des restaurants municipaux sur toutes les écoles de Lille, Lomme et Hellemmes, plus le restaurant municipal pour les agents, et il est vrai que certaines structures peuvent plus facilement répondre, mais la question de l'impact environnemental et de la qualité tant nutritive qu'environnementale de ce qui est produit fait partie du Schéma de promotion des achats publics écologiquement responsables (SPASER).

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

La réponse vous satisfait-elle ? *(Monsieur KOLEBACKI acquiesce.)*

Je passe au vote.

Qui vote pour la première délibération : 2026/78 ?
(La délibération 2026/78 est adoptée à l'unanimité.)

Qui vote pour la délibération 2026/79 ?
(La délibération 2026/79 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2026/80 MARCHE DE PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE LA VILLE DE LILLE, DES COMMUNES ASSOCIEES HELLEMMES ET LOMME ET DE LEURS 3 CCAS

M. LE MAIRE.- Délibération 2026/80, Monsieur DIXNEUF.

M. DIXNEUF.- Nous sommes cette fois-ci sur le marché de prestations de surveillance et de gardiennage des locaux de la Ville de Lille et des Communes associées – c'est dans ce cadre-là que l'on s'inscrit –, avec trois lots :

- un premier lot de surveillance et de gardiennage des sites ;
- un deuxième lot de surveillance et de gardiennage événementiel ;
- un troisième lot d'ouverture et/ou fermeture des sites,

pour 1 900 k€ annuels.

On est sur un marché proposé pour 48 mois.

Suivant la question qui sera posée, je compléterai.

M. LE MAIRE.- Monsieur KOLEBACKI.

M. KOLEBACKI.- Le marché proposé représente quand même une enveloppe considérable, vous venez de le dire, 1,9 M€ par an et jusqu'à 11,9 M€ pour la période de 4 ans.

À ce niveau de dépenses, la vraie question devrait être posée : pourquoi ne pas étudier sérieusement une régie publique ou une internalisation progressive ? Avec une enveloppe de cet ordre, on pourrait financer directement de l'emploi public stable, autour de 37 à 40 agents, accompagnés de plusieurs cadres de gestion, sur la base de l'estimation annuelle, et jusqu'à environ 60 agents si l'on raisonne sur le plafond annuel du marché. Cela permettrait de construire une équipe formée, identifiable, rattachée au service public, avec une doctrine claire : un meilleur contrôle démocratique et de meilleures conditions de travail.

À l'inverse, l'externalisation fait entrer dans les coûts du service les frais de structure, la marge commerciale, la logique d'appel d'offres et la rotation possible des prestataires. Elle affaiblit aussi la maîtrise publique d'une mission qui touche à l'accueil, à la tranquillité, à la prévention et à la relation avec les usagers.

Les clauses d'insertion ne suffisent pas, à mon avis, pour rendre ce marché socialement satisfaisant. Rapportées au montant maximal, elles représentent moins d'un équivalent temps plein par an ; ce n'est pas à la hauteur de l'argent public engagé.

Je demande donc a minima le report de cette délibération, avec une étude comparative entre externalisation et internalisation progressive : coût réel, qualité du service, statut des agents, formation, conditions de travail, doctrine d'intervention et contrôle démocratique.

Sans cette étude, voter ce marché revient à reconduire par habitude un modèle de privatisation, alors qu'une autre voie est possible. Je ne voterai donc pas cette délibération en l'état, non pas contre les agents de sécurité, qui font un travail nécessaire, mais contre le choix politique d'externaliser durablement une fonction aussi sensible.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur KOLEBACKI.

Monsieur DIXNEUF va vous répondre, mais c'est un petit marché en ce qui nous concerne. Avez-vous posé les questions en Commission ou pas du tout, Monsieur KOLEBACKI ?

M. KOLEBACKI (hors micro).- Non, je ne siège pas dans cette Commission.

M. LE MAIRE.- C'est peut-être pour cela que ces questions arrivent, mais il n'y a pas de problème. Monsieur DIXNEUF, un petit élément de réponse sur le sujet ?

M. DIXNEUF.- Tout à fait.

En effet, je ne vais pas rentrer tardivement dans le débat sur le sujet, d'autant plus que, comme vous l'indiquez, Monsieur le Maire, c'est un marché qui concerne les trois Communes associées et qu'à Lomme, nous avons, sur certains sites, des concierges et des gardiens, ce qui fait que nous avons très peu recours à ce marché.

M. KOLEBACKI (hors micro).- On a en avait discuté, cela avait fait l'objet de questions à la Commission de Lille.

M. DIXNEUF.- Oui…

Pour vous donner quelques chiffres, sur le précédent marché, de novembre 2022 à aujourd'hui, ce marché représentait un peu plus de 6,2 M€ consommés sur les trois Communes, dont à peu près 200 k€ sur Lomme, donc on est à peu près sur 40 k€ pour Lomme. C'est une question que je vous laisse poser à nouveau vendredi à d'autres endroits.

M. LE MAIRE.- Vous avez entendu ce que Monsieur DIXNEUF a dit : vous pourrez reposer la question après-demain.

Vous avez le chiffre : 40 k€, mais on a entendu la remarque, il n'y a pas de problème.

On va voter.

Qui vote cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame HARIZI (pouvoir), Monsieur WACRENIER, Madame VANDENBULCKE, Monsieur FRANÇOIS et Madame SYSSAU.)*

Qui s'abstient ? *(Personne.)*

Qui vote contre ? *(Monsieur KOLEBACKI.)*

(La délibération 2026/81 est adoptée à la majorité. Monsieur KOLEBACKI vote contre.)

2026/81 MARCHES PUBLICS POUR LA FOURNITURE DE DENREES FESTIVES POUR LES OPERATIONS DE FIN D'ANNEE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS.

M. LE MAIRE.- *The last but not the least*, Monsieur Florent DIXNEUF, la dernière !

M. DIXNEUF.- La dernière pour éveiller vos papilles : on est, cette fois, sur le marché de fourniture de denrées festives pour les opérations de fin d'année à Lomme, avec notamment :

- un lot sur les coquilles ;
- un lot sur les chocolats festifs ;
- et un lot sur les colis festifs ;
- avec un lot complémentaire pour l'emballage.

On est sur un montant total en annuel de 190 k€ pour les coquilles, 18 k€ pour les chocolats, 200 k€ pour les denrées festives pour les colis et l'emballage se fait principalement au niveau du CCAS.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2026/81 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Juste un petit mot pour la prochaine date du Conseil communal : nous ne l'avons pas pour l'instant, mais ce sera en octobre. D'ici là, pour ceux qui peuvent en prendre, bonnes vacances, profitez-en bien pour vous reposer et vous ressourcer. Bonne soirée.

(La séance est levée à 22 heures 29.)

PUBLIE LE : 23 OCT. 2026
Secrétaire de séance

MAIRIE DE LOMME NORD

Olivier CAREMELLE
Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord